3e Année. — N° 19 Janvier 1923

BULLETIN

DE

l'Union Spirite Française

ORGANE DES SPIRITES DE FRANCE ET DES COLONIES
Publié sous la Direction du Comité de l'Union.

SOMMAIRE :

ABONNEMENT ANNUEL :

France . . . . 10 fr. | Etranger . . . . 15 fr.

Union Spirite Française

Villa Montmorency, 28, Avenue des Sycomores, PARIS-Auteuil
Téléphone : Auteuil 25-11. — *Compte Chèques Postaux : Paris* 27-199.

Président d'Honneur : LEON DENIS.
Président: GABRIEL DELANNE.
Secrétaire: M. GRANDJEAN.

Le but de l'Union est de fédérer tous les groupes ou personnes isolées dans les villes ou les campagnes de France et des colonies; de les unir dans un lien fraternel pour l'étude, au point de vue scientifique et moral, des phénomènes spirites et des grands problèmes de l'au-delà.

Jamais œuvre ne vint plus à propos que celle-ci, au lendemain de la grande tourmente qui a accumulé partout tant de désastres et tant de deuils. Le spiritisme, en montrant que tout ne finit pas sur cette terre, que la mort n'existe pas et que la communication avec les chers disparus que nous appelons des « morts » est possible, est appelé à répandre la consolation et à relever le niveau moral des hommes que le matérialisme livrait à l'Egoïsme et à l'Orgueil.

La cotisation globale à l'*Union Spirite Française* est fixée à 10 fr. par an, comprenant les avantages statutaires de l'association elle-même, correspondant au versement de 6 fr. par an, et le service du Bulletin assuré par le supplément annuel de 4 fr.

La cotisation annuelle peut être remplacée par le versement d'une somme de cinq cents francs une fois donnés.

L'*Union Spirite* reçoit avec reconnaissance tout don de Bienfaiteurs désireux de concourir directement à son œuvre et à la propagation de la doctrine. Les dons peuvent être en espèces ou en nature, sous forme, par exemple, de livres destinés à augmenter sa Bibliothèque.

*Le Président de l'*Union *reçoit les Jeudi et Samedi, de 3 à 6 h.*
M. Grandjean, secrétaire, reçoit tous les autres jours.

Bulletin de l'Union Spirite Française

Le *Bulletin de l'Union*, créé en vue d'assurer un lien constant entre tous les membres de la grande famille spirite, publie régulièrement :

1° Un article de fond sur l'actualité spirite;

2° Les communications officielles émanant du Comité de l'*Union*, les comptes-rendus des réunions dudit Comité et des Assemblées générales de l'*Union*, ainsi que les rapports de trésorerie ou de secrétariat montrant l'activité de l'Association;

3° Une sélection des meilleurs travaux obtenus dans les Groupes et Sociétés d'Etudes affiliés à l'*Union*, des documents divers et des informations générales ou particulières sur le mouvement spirite, les conférences, formations de sociétés, etc.

Pour tout ce qui concerne l'UNION SPIRITE et le BULLETIN de l'UNION on est prié d'adresser la Correspondance directement à M. GRANDJEAN, Secrétaire, 28, avenue des Sycomores, Paris-XVIe.

Bibliothèque de Philosophie Spiritualiste Moderne
ET DES SCIENCES PSYCHIQUES

Créée pour offrir au public un choix éclairé et judicieux parmi les meilleurs ouvrages classiques et modernes sur le « Problème de l'Ame », la *Bibliothèque de Philosophie Spiritualiste Moderne et des Sciences Psychiques* réédite les œuvres des maîtres et met au jour, dans toute la mesure possible, les meilleurs travaux actuels. Certains ouvrages ont déjà paru; d'autres suivront, et chaque mois 3 ou 4 volumes seront ainsi présentés au grand public, à des prix très réduits que peut seule permettre une organisation uniquement inspirée du souci du bien public et du dévouement à l'idée pure.

EN VENTE PARTOUT — *Demandez le Catalogue à votre libraire.*

3e Année. — N° 19 Janvier 1923

BULLETIN

DE

l'Union Spirite Française

Le COMITE de l'UNION adresse à tous les Spirites ses vœux fraternels pour 1923.

Que la Vérité triomphe!

L'Actualité Spirite

Deux faits considérables dominent la situation faite aux Spirites français par l'année 1922 :

1° L'affirmation de la réalité des faits métaphysiques ou spirites, par un savant notoire, M. le Professeur Charles Richet, de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine, professeur à l'Université de Paris, Prix Nobel de Physiologie ; affirmation soutenue et confirmée par un autre membre de l'Académie des Sciences, M. le Comte A. de Gramont et par un certain nombre d'autres savants dont le Docteur G. Geley, directeur de l'*Institut Métapsychique International*;

2° L'affirmation de la survivance de l'âme et de la possibilité de communication des morts — base de tout le Spiritisme — formulée, en partant de milliers d'observations enregistrées, par un autre savant français notoire, M. Camille Flammarion, directeur de l'Obser-

vatoire de Juvisy, commandeur de la Légion d'Honneur au titre scientifique.

Ceci dit en ce qui concerne seulement notre pays demeuré, dans ces dernières années et sur le terrain spécial de la science psychologique, en retard sur les autres par suite de l'emprise matérialiste faussement couverte du drapeau de la libre pensée.

Pour tenter de diminuer la portée de ces deux événements mémorables, les adversaires éternels de tout progrès — les mêmes que l'on rencontre, sous des noms divers, à l'origine de toutes les découvertes importantes de l'esprit humain — se sont livrés à une campagne de mensonge, d'injures et de calomnies qui, dans l'excès même de sa rage virulente, a démontré l'inanité de son effort.

Les spirites, en général, ont été les seuls, dans un émoi bien compréhensible, à attribuer à cette manifestation d'obscurantisme une portée réelle sur l'opinion publique, laquelle, guidée par le simple bon sens, n'a pu y voir qu'une de ces « campagnes de presse » dont la multiplicité dans tous les domaines philosophiques, sociaux, économiques, politiques, a fini par littéralement user l'efficacité. De deux choses l'une, en effet : ou bien l'opinion publique est chose malléable à volonté, et alors ce qu'une campagne de mensonge a fait, une campagne de vérité peut le défaire aisément; ou bien l'opinion publique ne se laisse influencer par le Roi-Journal que dans la mesure où celui-ci respecte la logique, le bon sens, la vérité, et alors, même si elle s'est laissé surprendre un instant, cette opinion publique ne tardera pas à se ressaisir; il se pourrait fort bien alors que la réaction — toujours proportionnelle à l'action — tournât finalement au plus grand profit de la vérité spirite avec un moindre effort de notre part.

Un penseur a dit : « La Raison finit toujours par avoir raison ».

C'est vrai. Si l'histoire enregistre de nombreux cas où la conscience populaire, trompée, s'est engagée dans l'Erreur sous la conduite de mauvais bergers, elle montre aussi que la Vérité a toujours finalement triomphé de l'Erreur et qu'elle a été, en dernier ressort, glorifiée.

Le seul fait regrettable, c'est que ce triomphe de la Vérité, ainsi retardé, ne profite presque jamais à ceux qui l'affirmèrent les premiers : les pionniers de tout progrès doivent accepter *a priori* de travailler sans espoir personnel, de semer sans se préoccuper de l'époque où la moisson lèvera et de ceux qui la récolteront. C'est pour nous tous une raison de plus pour honorer les innovateurs que la foi seule soutient et encourage.



Cependant que la France prend ainsi place au rang déjà conquis par d'autres nations dans le domaine des sciences nouvelles, les sa-

vants étrangers progressent sur le terrain des constats démonstratifs.

On dirait que l'Invisible — dont l'intervention dans le progrès de la « science de l'âme » est prépondérante, capitale pour tout Spirite — mesure à chacun selon ses moyens et ses efforts. Le corps scientifique français étant le plus rétrograde dans l'ordre des faits psycho-spirites, les instruments nécessaires à l'étude de ces faits ne lui sont pas distribués aussi largement qu'ils le sont, de toute évidence, aux corps scientifiques étrangers plus ouverts à la compréhension des vérités nouvelles.

N'en est-il pas de même dans les écoles où les étudiants ne sont mis en possession des instruments les plus délicats que lorsque, possédant bien la théorie et l'ayant comprise, ils sont plus à même d'expérimenter fructueusement et sans danger?

Si les « Entités Directrices » de l'Espace conduisent nos premiers pas dans la voie des connaissances psychiques et métapsychiques, n'est-il pas naturel que leur concours soit proportionné à la bonne volonté que nous mettons à l'étude; n'est-il pas naturel que les médiums ne soient confiés qu'à ceux qui *savent s'en servir* et qui les manieront avec d'autant plus de prudence qu'ils comprendront mieux le mécanisme spirituel très spécial qui les dirige?

Il est à peu près certain que le jour où, non pas un, deux ou trois, mais de nombreux savants français, rompant avec les dogmes périmés d'une science trop étroite, reconnaîtront que tout un champ inexploré s'ouvre devant eux et les sollicite; le jour où ils pénétreront nombreux dans ce champ, accepteront de reconnaître qu'ils se sont trompés sur tout un aspect de la Nature Universelle infiniment variée, et se décideront à « étudier », comme des écoliers, des formules nouvelles pour eux et qu'ils avaient imprudemment dédaigné; le jour où ces savants, plus conscients de l'imperfection et de l'insuffisance de leur science, s'inclineront devant la majesté méconnue de la Vérité Inaccessible et retourneront résolument « à l'école » pour apprendre ce qui leur manque; ce jour-là les Esprits-guides de l'Humanité se pencheront vers eux et mettront en leurs mains plus dignes les instruments vivants et pensants seuls susceptibles de leur faire découvrir les lois de la Vie et de la Pensée.

Mais tant que confinés dans leurs laboratoires de physico-chimie, hypnotisés par leur matériel d'instruments uniquement valables pour la mesure des lois mécaniques, gonflés de l'orgueil vain de tout savoir et de tout pouvoir juger au moyen des quelques secrets que la Nature *physique* leur a livrés, les représentants de la science officielle prétendront soumettre à leurs décisions agnostiques les Entités Spirituelles qui « savent » et doivent, par conséquent, « diriger », les Es-

prits se riront de leurs prétentions puériles et, les considérant un peu comme un professeur considérerait l'écolier indiscipliné qui prétendrait lui imposer ses conditions pour l'étude, les abandonneront à leurs balances, à leurs éprouvettes, à leurs instruments de mesure, à leurs cornues et à leurs fourneaux, dans et par lesquels ils cherchent vainement le secret d'une Vie qui leur échappe, d'une Pensée Volitive qu'ils constatent et ne comprennent point.

Voilà pourquoi les savants français trouvent moins facilement les médiums que les savants étrangers; qu'ils entrent résolument à l'Ecole et ils y trouveront des instruments appropriés.



Si, d'un côté, les Spirites scientifiques doivent agir dans les milieux de cet ordre, avec toute l'énergie de leurs certitudes, mais aussi avec toute la logique et la précision des méthodes ordinaires de la science, il appartient aux Spirites que la Foi raisonnée guide et soutient, de propager leur croyance en cette survivance de l'âme qui projette le plus pur, le plus noble de notre être par-delà les portes du tombeau; en cette communion des morts avec les vivants qui résulte de milliers d'observations probantes et qui nous donne l'assurance d'être *toujours et sans cesse* en rapport étroit, dans le Monde des Esprits, avec ceux que nous aimons, avec ceux que nous avons aimés; en cette évolution progressive des Esprits à travers des vies et des formes diverses et successives, en cette Réincarnation qui réalisera, seule, l'Egalité dont certains hommes poursuivent vainement la chimérique et impossible réalisation sur terre, dans une existence limitée.

Nous reviendrons, dans une prochaine chronique, sur cette importante question. Pour l'instant, bornons-nous à constater que le Spiritisme progresse lentement, mais sûrement, à travers les embûches dressées sur sa route par ses adversaires directs, par ses faux amis que l'orgueil de la personnalité divise pour leur faiblesse, par tous ceux qui, consciemment ou inconsciemment, voient et poursuivent autre chose, par dessus la barrière des mots et des individus, que le triomphe de la Vérité impersonnelle, la réalisation de la Morale Spirite, c'est-à-dire de la Morale Chrétienne restituée à son sens primitif et immuable: « Aimez-vous les uns les autres ».

Puisse l'année 1923 voir le triomphe de cette Morale éternelle, la seule divine, sinon encore dans l'Humanité, mais d'abord en chacun de nous, individuellement, en chacun des spirites qui, parce qu'ils savent, sont plus impardonnables encore de ne pas pratiquer; en nos collectivités spirites ensuite, pour qu'elles réalisent pleinement leur tâche: la rénovation de l'Esprit incarné.

PARTIE OFFICIELLE

SÉANCE DU COMITÉ DE L'UNION SPIRITE

Le Comité de l'*Union Spirite Française* s'est réuni, le mardi 19 décembre dernier, à trois heures, au siège de l'*Union*.

Etaient présents: MM. Gabriel Delanne, Président; Jean Meyer et Chevreuil, Vice-Présidents; Mme Borderieux; MM. Barrau, Grandjean, Marty et Henri Regnault.

Etaient représentés: MM. Léon Denis, Président d'Honneur; Mme Ducel; MM. Benezech, Bécourt, Bouvier, Dangé, Maillard, Malosse, Mélusson, Philippe et Sausse.

Compte rendu moral

La séance étant ouverte, il est donné lecture du compte rendu suivant de M. Gabriel Delanne:

Mes chers Collègues,

L'année qui touche à sa fin a été fertile en incidents de toute nature. Comme dans la vie, les satisfactions y côtoient les déboires.

C'est ainsi que nous avons eu le plaisir, au mois d'avril, de voir le Spiritisme faire son apparition officielle à l'Académie des Sciences, lorsque M. Ch. Richet a déposé sur le bureau de l'illustre Compagnie son « Traité de Métapsychique ». Il n'est question, dans ce livre, que des phénomènes que nous étudions depuis soixante-dix ans, et l'on est un peu surpris de constater que c'est sous une étiquette métapsychique que nos expériences sont authentifiées.

A vrai dire, il ne faut pas trop vous en étonner, car il est de coutume, dans les corps savants, de n'accepter les faits qu'on avait combattus qu'après les avoir baptisés d'un nom nouveau.

C'est ainsi qu'ayant vilipendé le magnétisme pendant plus d'un siècle, ses phénomènes ne prirent place dans les annales officielles, à la suite des travaux de Richet, Dumontpallier, Charcot, Liébault, etc..., qu'affublés du faux-nez de l'hypnotisme.

Il en est de même aujourd'hui pour le Spiritisme. En s'emparant de ses expériences, la science officielle essaiera de les soustraire à l'interprétation que nous leur avons donnée; mais la preuve de la survie ressortira, avec évidence, de l'examen impartial qui en sera fait.

C'est ce qui a lieu pour les phénomènes d'apparitions que la critique contemporaine voulait attribuer, en bloc, soit à l'hallucination, soit à l'action télépathique des vivants.

Dans son dernier ouvrage, paru cette année, Camille Flammarion, en passant au crible de la plus sévère analyse les nombreuses attestations qui lui furent envoyées, a pu conclure scientifiquement que ce sont là de véritables manifestations de défunts, et que la survie du principe pensant en ressort avec la plus lumineuse évidence. Nous espérons que la notoriété mondiale de ce savant apportera à notre doctrine un sérieux appui.

Les apparitions ne sont, en effet, qu'une catégorie, parmi les classes très nombreuses de preuves que nous possédons. Les phénomènes d'écriture mécanique ou directe, les déplacements intelligents d'objets sans contact, les apports, les phénomènes d'incarnations ou de matérialisations nous fournissent des arguments très variés et très convaincants.

C'est à nous à savoir nous servir de ces armes en les faisant connaître au public et en enseignant aux groupes de chercheurs les conditions dans lesquelles il faut se placer pour ne pas donner prise aux critiques parfois justifiées de nos adversaires. Nous ne devons jamais perdre de vue que les phénomènes d'animisme peuvent se mélanger à ceux du Spiritisme, de sorte que nous pouvons être illusionnés au sujet de la valeur des messages que nous rece-

vons par le canal des médiums. Il faut être de la plus grande vigilance et relire fréquemment les enseignements qu'Allan Kardec nous a donnés dans ses ouvrages.

Si nous nous félicitons de l'apparition des livres de MM. Richet et Flammarion, nous devons déplorer la polémique qui s'est élevée à propos des expériences de la Sorbonne. Il est prodigieux que la grande presse ait cru devoir attaquer le Spiritisme parce que certaines séances, tenues avec un médium renommé, n'ont pas donné de résultats décisifs. Nous savons que les phénomènes ne se produisent pas à volonté, surtout quand les conditions de milieu sont défavorables et que les expérimentateurs ne présentent pas toutes les conditions de compétence que l'on est en droit d'attendre d'eux.

En effet, lorsque l'ectoplasme s'est montré, rien n'empêchait les expérimentateurs d'utiliser les rayons X pour savoir si la substance était due à la régurgitation d'une matière étrangère. On eût pu aussi, au préalable, faire absorber au médium une matière colorante comme l'avait fait antérieurement le docteur de Schrenck-Notzing, ou enfin lui faire absorber un vomitif. Aucune de ces moyens n'ayant été employé, personne n'avait le droit de conclure négativement en ce qui concerne la réalité des faits, et surtout d'insinuer qu'il y avait eu tromperie de la part du médium, comme l'ont écrit certains journalistes qui défigurent ainsi la vérité.

Ce débordement de mauvaise foi ne doit pas trop nous surprendre, car toutes les vérités nouvelles ont rencontré le misonéïsme des contemporains à leur apparition. Mais le mouvement spirite n'en a pas été entravé comme nous l'affirment la plupart de nos correspondants de province.

Nous avons le droit d'attribuer cet heureux résultat à la campagne de conférences qui, au cours de cette année, a porté la bonne parole dans toutes les régions de notre pays, grâce à nos dévoués conférenciers: MM. Gaillard, Gastin, Regnault, Chattey, Malosse, Mélusson.

D'autre part, nos correspondants nous ont demandé un grand nombre de brochures de propagande, parmi lesquelles l'ouvrage si intéressant de Mme de Watteville: « Ceux qui nous quittent ».

L'*Union* a institué, à son siège, des séances journalières qui ont pour objet la formation et le développement des médiums. Elles sont suivies par un grand nombre de personnes; leur succès est dû au dévouement de la directrice et des médiums qui prêtent gracieusement leur concours.

Notre influence s'affirme encore, d'une manière indirecte, par l'apparition, dans la littérature, de romans qui vulgarisent les enseignements spirites, quelquefois avec une certaine fantaisie. Mais ces ouvrages atteignent une partie du public que nous n'aurions pu intéresser directement, et déposent un germe qui portera ses fruits dans l'avenir.

Signalons, enfin, un film cinématographique tout récent qui reproduit les grands phénomènes spirites et les cas les plus curieux de télépathie. C'est encore un indice significatif de l'importance toujours croissante que prend le Spiritisme.

Plus que jamais nous avons le devoir de tenir, haut et ferme, le drapeau de la doctrine. Dans le désarroi moral que nous traversons, il est plus utile que jamais que nous fassions connaître les grands enseignement de jutice, de solidarité et de fraternité qui sont l'essence même de l'enseignement spirite. Secouons donc notre apathie et sacrifions un peu de notre temps et de notre argent pour soutenir cette noble cause, et nous aurons la joie de la voir triompher pour le plus grand bien de l'humanité.

Compte-rendu financier

Le compte-rendu financier de l'année 1922 a été ensuite présenté par M. Barrau, trésorier, et approuvé par le Comité. Nous le reproduisons ci-après:

Avoir au 1er janvier 1922 ....Fr. 3.595 »

Recettes:

Janvier	1.931 »	
Février	641 50	
Mars	614 »	
Avril	1.322 50	
Mai	496 »	
Juin	105 »	
Juillet	291 »	
Août	229 »	
Septembre	116 »	
Octobre	154 »	
Novembre	729 25	
Décembre (1)	405 »	
id.	254 63	
Entrées conférence	359 »	
Divers	19 70	
Total ....Fr.		7.667 58
Total général ....Fr.		11.262 58

Dépenses:

Frais de conférence ....Fr.	4.257 80	
Electricité, téléphone	891 50	
Secrétariat	3.600 »	
Frais de bureau, fournitures, frais généraux	2.513 28	
Total des dépenses ....Fr.		11.262 58

Questions diverses

L'ordre du jour appelle l'attention du Comité sur l'opportunité de faire paraître le *Bulletin de l'Union Spirite* mensuellement, cette mesure ayant été réclamée par un grand nombre de nos adhérents, surtout par nos sociétaires de province et de l'étranger qui manifestent leur grand désir d'être, du fait de cette périodicité, plus étroitement en rapport avec le siège social.

Le moment est donc propice pour mettre sous les yeux du Comité l'état du Compte spécial dudit *Bulletin* pour l'année 1922.

Les dépenses se répartissent ainsi:

Numéro de janvier-février ....Fr.	737 15
— — mars-avril	722 »
— — mai-juin	720 45
— — juillet-août	702 »
— — septembre-octobre et novembre-décembre (ensemble)	1.396 95
Total des dépenses ....Fr.	4.278 55

Les recettes ont compris:

1° Les souscriptions au *Bulletin* ....Fr.	2.731 30
2° La vente des brochures	1.801 90
Total des recettes ....Fr.	4.533 20

Les recettes ont été ainsi supérieures aux dépenses de 254 fr. 65. Ce n'est, certes, pas ce léger excédent qui pouvait autoriser les dépenses prévues pour la mise en pratique de la périodicité mensuelle du *Bulletin*. Cependant, les membres présents du Comité ont été unanimes à voter dans ce sens, *confiants dans une aide plus efficace encore de ceux de nos sociétaires qui sont en mesure de nous apporter leur concours matériel.*

(1) Le compte financier a été complété pour être arrêté au 31 décembre.

Bibliothèque de l'Union Spirite

La Bibliothèque constituée au Siège central de l'*Union Spirite* s'augmente de jour en jour, grâce aux dons qu'elle reçoit.

En attendant qu'une organisation spéciale permette la création d'un service de circulation des livres à l'extérieur, le prêt des ouvrages est accordé aux membres de la région parisienne, aux conditions suivantes:

Dépôt de garantie fixe de 10 fr. remboursable;

Indemnité de lecture: 0 fr. 35 par ouvrage et par quinzaine.

Toutefois, les ouvrages marqués d'un astérique étant désormais introuvables, leur lecture n'est autorisée que sur place, dans les locaux de l'Union.

Catalogue

ALLAN KARDEC.
Le Livre des Esprits.
Le Livre des Médiums.
L'Evangile selon le Spiritisme.
Le Ciel et l'Enfer.
La Génèse.
Œuvres Posthumes.
Qu'est-ce que le Spiritisme.
Instruction Pratique sur les Manifestations.
Le Spiritisme à sa plus simple expression.

ALTA (Abbé). *Christianisme Spirituel.*

BAUDOIN. *Suggestion et Auto-Suggestion.*

BEAUVAIS (E. de). *Le Chevalier Errant.*

BELIARD (Dr). *Les Sorciers.*

BENARD. *Poésies.*

BENEZECH (A.). *Phénomènes Psychiques.*

BERGSON. *L'Energie spirituelle.*

BODIER (Paul). *La Villa du Silence.*

BONNAYME (Dr). *La Force psychique.*

BOURNIQUEL. *Les Témoins posthumes.*

BOZZANO (E.). *Les Phénomènes de Hantise.*

CHARLES. *L'Evolution de l'être humain.*

CHEVREUIL (L.).
On ne meurt pas.
Le Spiritisme dans l'Eglise.

COLLET. *Jeanne d'Arc.*

CONAN DOYLE. *La Nouvelle Révélation.*

CORNILLIER. *La Survivance de l'Ame.*

CROOKES (W.). *Recherches sur les Phénomènes Psychiques.*

DAUVIL. *Souvenirs d'un Spirite.*

DELANNE (Gabriel).
L'Ame est immortelle.
I. *Apparitions des Vivants.*
II. *Apparitions des Morts.*
L'Evolution animique.
Le phénomène Spirite.
Recherches sur la Médiumnité.
Le Spiritisme devant la Science.

DENIS (Léon).
Après la Mort.
Christianisme et Spiritisme.
Dans l'Invisible.
La Grande Enigme.
Jeanne d'Arc médium.
Le Problème de l'Etre et de la Destinée.
Le Monde invisible et la Guerre.
L'Au-delà et la Survivance de l'Etre.
Synthèse spiritualiste.

DOLFUS. *La Nature Humaine.*

FIGUIER (Louis). *Le lendemain de la Mort.*

FLAMMARION (Camille).
La Mort.
Dieu dans la Nature.
Pluralité des Mondes Habités.
La Mort et son Mystère:
— I. *Avant la Mort.*
— II. *Autour de la Mort.*
— III. *Après la Mort.*

FUGAIRON (Dr). *La Survivance de l'Ame.*
GALMOT (Jean).
Un mort vivait parmi nous.
Quelle étrange histoire.
GASTIN (Louis).
De l'Homme à Dieu.
Les Tempéraments.
Les Grandes Lois de l'Hermétisme.
GELEY (Dr).
L'Etre subconscient.
Les correspondances croisées.
GIBIER (Dr Paul). *Les Matérialisations de Fantômes.*
GRAUX(Dr Lucien).
Réincarné!
Initié!
GRIMARD. *Echappées sur l'Infini.*
GUDNEY-PODMORE-MYERS.
Hallucinations télépathiques.
JESUPRET. *Catholicisme et Spiritisme.*
JOUAUX. *Comment on devient Spirite.*
LEADBEATER. *Echappées sur l'Occultisme.*
LODGE (Oliver). *Raymond.*
LOMBROSO (Prof.). *Hypnotisme et Spiritisme.*
MAETERLINCK (M.).
L'Hôte Inconnu.
La Mort.
MAXWELL (J.). *Les Phénomènes Psychiques.*
MOSES (Stainton). *Enseignements Spiritualistes.*
MYERS (Frédéric). *La Personnalité Humaine.*
PAPUS (Dr)..
La Réincarnation.
Ce que deviennent nos Morts.
La Pensée.
REMO (Félix). *Le Pélerinage des Existences.*
ROCHAS (Albert de).
L'Extériorisation de la Motricité.
— de la Sensibilité.
De la Lévitation.
ROZIER (Dr).
Les Puissances Invisibles.
Les Inondations de 1910.
RUTOT (A.). *La Vie.*
SAGE (M.). *La Yoga.*
SAUNIER (Marc). *Au-delà du Capricorne.*
SAUSSE (Henri). *Bibliographie d'Allan Kardec.*
SCHURE (Ed.).
Les Grands Initiés.
Le Double.
Sanctuaires d'Orient .
STEINER (Rudolph). *Les Mystères Chrétiens.*
TRUFY. *Causeries Spirites.*
VALBOIS (de). *Pour franchir les portes.*
WATTEVILLE (de). *Ceux qui nous quittent.*
WYNN (Walter). *Rupert Vit!*

Informations & Documents

NOS SOCIÉTÉS

Foyer de Spiritualisme de Douai

Au cours de l'année 1922, le Foyer a donné, en dehors de ses soirées d'expérimentation, quatre causeries. La première traitait du sixième sens; elle fut faite par le secrétaire général, M. Richard, qui, après avoir rappelé les phénomènes reconnus de l'hypnotisme: suggestion, transmission de pensée, etc., fit une étude détaillée des faits non encore acceptés du *Psychisme:* vue à distance, télépathie, prévision, etc. M. Richard, en s'appuyant sur les nombreux résultats de ce genre obtenus au Cercle de Douai, fit ressortir l'existence dans l'homme du sixième sens, agent de perception distinct des organes matériels. Dans la deuxième partie de sa causerie, le Secrétaire gé-

néral du Foyer démontra que les faits psychologiques qui se produisent chez l'être humain pendant le sommeil naturel déterminent la réalité de l'âme et son indépendance du corps charnel.

Notre ami termina par ces mots: « L'âme distincte du corps matériel doit avoir une autre fin que lui, et l'expérimentation spirite nous prouve la survivance du « moi pensant ».

Le 7 mai, M. Bonnardot, membre de la Commission, montra, d'une façon très intéressante pour toutes les personnes présentes, la beauté de la doctrine réincarnationniste, seule philosophie expliquant rationnellement la destinée de l'Etre.

Enfin, dans ses causeries des 12 mars et 13 juillet, M. Richard relata les nombreux faits spirites très probants obtenus depuis deux ans dans les différents groupes d'expérimentation du Cercle.

Le bureau du *Foyer de Spiritualisme de Douai* prépare la publication de ces faits.

Société d'Etudes Psychiques du Mans

Au cours de l'année écoulée, la S. E. P. du Mans, fondée en février 1922, a vu le nombre de ses membres augmenter sans cesse. Il dépasse aujourd'hui 120.

Plusieurs conférences ont été données: la dernière en date a été faite, le 10 courant, par M. L. Gastin, secrétaire général de la *Revue Spirite*. Nous en donnons le compte-rendu d'autre part.

Le Comité s'est efforcé de réunir à la Bibliothèque les principaux ouvrages traitant des questions à l'étude; actuellement, près de 200 livres et brochures sont à la disposition des sociétaires.

Dans une circulaire à ses membres, le Comité, considérant qu'il faut réaliser tout le programme, rappelle l'article 16 de ces statuts, ainsi conçu: « Les membres de la Société sont invités à recueillir, dans leur rayon d'action, tout ce qui peut se rattacher aux sciences psychiques et au spiritualisme moderne et à le transmettre au Comité en s'assurant de l'authenticité des faits relevés ».

Il encourage aussi à fréquenter davantage la Bibliothèque, car, pour bien observer les phénomènes, il faut avoir lu les livres qui traitent des questions psychiques et spirites.

Le Comité espère qu'en dehors du fonctionnement actuel de groupes familiers d'expérimentation, on pourra trouver un local suffisant pour assurer des réunions d'études. Il projette, enfin, la création d'un « Cercle de Charité » entre tous les sociétaires.

Groupes d'Etudes de l'Union

Nous rappelons aux sociétaires habitant Paris ou la Région parisienne, que des séances-écoles ont lieu régulièrement au siège de l'*Union,* villa Montmorency.

Les séances ont lieu tous les jours, sauf le dimanche, à 2 h. 30 précises. Exceptionnellement, la séance du jeudi a lieu le soir à 8 h. 30.

Il faut noter cependant que *tous les mercredis,* ainsi que les *deuxième et quatrième samedis* de chaque mois, les séances sont ré-

servées aux membres jusqu'ici inscrits, faute de place et pour assurer le bon fonctionnement des travaux.

Pour tous renseignements, inscriptions, etc..., s'adresser à M. Grandjean, secrétaire de l'*Union*.

Groupe de Recherches Psychiques de Paris

Nous avons signalé la création, au sein même de l'*Union Spirite*, d'un *Groupe de Recherches Psychiques* nettement orienté vers l'étude scientifique des phénomènes psychiques et métapsychiques.

Ce Groupe a reçu l'adhésion des personnalités suivantes:

Les docteurs Sentourens et Allendy; les colonels Caslant et Givierge; MM. Vinot et Espana, ingénieurs, René Warcollier, ingénieur chimiste; Albert Jounet, Louis Le Leu, Pagnat, hommes de lettres; Gabriel Delanne, Louis Gastin et Grandjean, psychistes.

Le programme des travaux envisage quatre modalités particulières de l'activité du Groupe:

1° Etude méthodique des faits et lois biologiques;

2° — — — — psychiques;

3° — — — — métapsychiques.

4° Enregistrement des phénomènes spontanés signalés de divers côté et leur vérification; révision des faits de cet ordre cités par divers auteurs anciens et modernes, en vue de la constitution d'une espèce d'encyclopédie phénoménale du psychisme et du spiritisme scientifique; examen des hypothèses explicatives des faits.

L'ensemble de ces travaux tendra à codifier la science psychologique et le spiritisme scientifique, et à déterminer les possibilités expérimentales.

Au cours d'une des premières séances, M. le Colonel Caslant a donné un aperçu de sa méthode personnelle de développement des facultés supra-normales qui s'exerce en maintenant le sujet en pleine conscience. Cette méthode a fait l'objet d'un très intéressant exposé dans une brochure spécialement éditée.

Au cours de plusieurs séances, le Groupe a étudié les facultés de pénétration psychologique manifestées par Mlle Thérèse Lihschkowska. A l'état de veille et par simple concentration, en présence d'une personne quelconque, le sujet décrit parfaitement le caractère général et l'état d'âme de celle-ci. Le Groupe poursuit avec ce sujet une série d'expériences tendant à déterminer, par élimination successive des causes, le processus du phénomène qui paraît être d'ordre intuitif et s'apparenter aux faits de « cryptesthésie » du professeur Ch. Richet.

CONFÉRENCES

PARIS. — La conférence organisée par l'*Union Spirite Française*, le 24 décembre dernier, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, avec le concours de M. Louis Gastin, Secrétaire général de la *Revue Spirite*, *a réuni une assistance nombreuse et attentive.*

M. Chevreuil, vice-président de l'*Union*, présidait cette manifestation et présenta le conférencier comme un propagandiste actif, rappelant que, quelques jours auparavant, il parlait à Lyon (le 17) et à Saint-Etienne (le 18), après avoir, le 16, parlé à Paris, lors de la présentation privée du Film Métapsychique.

Passant très rapidement sur les démonstrations scientifiques de la Réincarnation, M. Gastin a voulu attirer l'attention des auditeurs sur les conséquences philosophiques et sociales de la théorie des vies successives, théorie que le Spiritisme a remis au jour en lui donnant des bases positives, mais que l'Antiquité a beaucoup connue et très généralement adoptée.

Réduit par les limites mêmes de sa conférence, à la citation d'un nombre très restreint de documents, M. Gastin a rappelé le cas Samona, qu'il est difficile de révoquer en doute, à cause des conditions particulières dans lesquelles il a été observé et contrôlé ; et qu'il est impossible d'expliquer par une autre hypothèse que la Réincarnation, en raison de ce qu'il comporte, exceptionnellement, un souvenir à la fois biologique et psychologique rigoureusement précis de l'existence antérieure.

Pour expliquer qu'en dehors de quelques cas exceptionnels de ce genre, la très grande majorité des humains ne conservent pas le souvenir des existences passées, M. Gastin a fait un exposé scientifique de ce qu'est en réalité la mémoire et des modalités si diverses qu'elle manifeste; il a montré, en s'appuyant sur le témoignage de faits précis, que la mémoire n'est pas *une*, mais qu'elle présente une multiplicité d'états, une véritable stratification ; en psychologie ordinaire, on observe déjà cette variété des états de conscience qui s'ignorent plus ou moins complètement les uns les autres; dans les faits psychiques et métaphysiques ou spirites, ces dégradations de la conscience sont encore plus sensibles et démonstratives, comme, par exemple, le cas si curieux de miss Beauchamp, rapporté par le Dr Morton Prince qui l'a longuement analysé et escientifiquement étudié.

En dehors des conséquences philosophiques et sociales de la théorie des vies successives généralement citées, M. Gastin — dont les conférences et les écrits sont toujours caractérisés par des conceptions personnelles et originales, à base scientifique ou logique — a présenté un aspect nouveau et curieux de la portée sociale de la thèse spirite des réincarnations.

Il a montré que c'est seulement dans cette thèse philosophique que les peuples trouveront la réalisation de leur idéal consigné dans la formule de la Révolution Française: *Liberté, Egalité, Fraternité.*

Cette formule, considérée du point de vue matérialiste ou dogmatique religieux d'une seule existence, est fausse en ce qu'elle proclame un principe dont tous les faits naturels prouvent l'inexistence dans le monde matériel: *l'Egalité.* Rien, dans la Nature, n'est égal ni semblable, et les hommes, matériellement et moralement parlant, ne sont pas *égaux.*

L'Egalité est, d'ailleurs, irréductiblement opposée à la Liberté. Si les hommes, dans la Société, sont soumis à une égalité tyrannique, leur liberté disparaît; s'ils sont déclarés libres, l'extrême variété de leurs qualités et de leurs défauts individuels génèrera invinciblement

l'inégalité entre eux. C'est là ce qui se passe du point de vue étroit d'une seule existence et c'est ainsi que toute tentative sociale pour réaliser l'Egalité aboutit aux incohérences des régimes anarchiques ou bolcheviques.

Pour comprendre que la Liberté et l'Egalité s'harmonisent dans leur opposition apparente et peuvent coexister, il faut s'élever au-dessus des contingences terrestres et regarder la vaste courbe des incarnations successives, de l'évolution de l'Esprit à travers l'Espace immesuré.

Alors, les inégalités terrestres sont ramenées à leurs exactes proportions : elles n'apparaissent plus que comme des éléments très relatifs d'une évolution vaste et complexe. Nous grossissons trop l'importance de ces éléments qui s'intègrent dans une réalité spirituelle faite à la fois de justice et d'ascension vers une Liberté de plus en plus large.

Quand la conférence de M. Gastin, coupée d'applaudissements, fut terminée, M. Albin Valabrèque posa une question sur la conciliations des possibilités de prévision de l'avenir avec la thèse du libre arbitre. M. Gastin mit au point cette question en précisant la relativité à la fois du libre arbitre et du déterminisme: nous sommes libres dans nos actes, mais enchaînés par leurs conséquences une fois que nous les avons accomplis, et, ainsi, notre liberté n'est restreinte et limitée que par les conséquences de l'usage ou de l'abus que nous en faisons.

La séance était levée quand, sur la demande de M. Valabrègue, elle fut reprise pour assurer une large discussion à laquelle prirent part plusieurs assistants.

Au cours de cette discussion, M. Henri Regnault put, à diverses réprises, présenter des idées très judicieuses sur la réincarnation et sa justice. Le sympathique président de « La Phalange » répondant à une observation de M. Valabrèque, précisa notamment qu'il importe peu de savoir si la Réincarnation nous est ou non agréable: la loi est la loi, qu'elle nous plaise ou nous déplaise; si la réincarnation est vraie, il importe peu que nous la trouvions mauvaise. La Justice de Dieu s'exerce en dehors de notre appréciation et nous ne pouvons que chercher à la connaître et à la comprendre pour en éviter les rigueurs et jouir de ses avantages.

LE MANS. — La *Société d'Etudes Psychiques du Mans* avait organisé, pour le 10 janvier courant, une grande conférence publique avec le concours de M. Louis Gastin, délégué de l'*Union Spirite Française.*

Le journal *La Sarthe* a donné, de cette conférence, un compte rendu très large et assez juste dont nous extrayons les lignes suivantes :

M. Gastin est un conférencier précis et pondéré paraissant connaître à fond le sujet qu'il traite; il veut, dit-il, faire la mise au point du spiritisme en face de ses détracteurs; il commence par qualifier de calomnieuse la campagne de presse menée par M. Paul Heuzé qui s'est fait un tremplin de la question de la survivance de l'âme; il déplore que la grande presse ait largement ouvert ses colonnes aux détracteurs du spiritisme en ne mettant pas le public en possession de tous les éléments du procès; non sans amertume, il constate que l'intervention de M. Heuzé n'a eu pour résultat que de mélanger et d'embrouiller aux yeux

du public les deux problèmes si distincts des phénomènes métapsychiques, qui sont des observations scientifiques, et du spiritisme, qui en est la philosophie....

..... M Gastin définit ensuite les rapports entre le spiritisme et la métapsychique.....

..... Le conférencier parle ensuite de la télépathie ou message mental qui est la manifestation de la métapsychique subjective, et de la prémonition qui est la faculté d'enregistrer par la perception ce qui ce passe dans le temps et dans l'espace. Quant aux maisons hantées, berceau et histoire du spiritisme, ces phénomènes paraissent dûs à des manifestations d'âmes désincarnées tenues par des liens moraux ou matériels.

La conférence était contradictoire et M. Gastin commence par répondre à plusieurs questions écrites qui lui ont été adressées et qu'il se dit heureux d'étudier; malheureusement, leur développement serait trop long, car elles portent sur les fins dernières, l'éternité, la fin du monde, la survivance, la réincarnation.

Plusieurs contradicteurs, très courtois d'ailleurs, posent diverses questions qui en attirent d'autres et auxquelles M. Gastin répond d'une manière assez subtile et forcément superficielle attendu qu'il est onze heures et demi et que la nuit tout entière ne suffirait pas pour épuiser la discussion.

La République Sociale de l'Ouest a également rendu compte de cette conférence qui avait attiré près de 500 personnes. Cet article conclut ainsi :

Tout ce qui peut contribuer à la recherche de la vérité dans tous les domaines est nôtre et nous ne pouvons que souhaiter prospérité à cette société.....

..... Nous voudrions voir aussi, dans un délai assez court, s'organiser des expériences. C'est par des expériences, mieux que par des conférences, qu'elle pourra intéresser le public et former des adeptes.

BELGIQUE. — Bien que sortant de notre cadre, nous sommes heureux de signaler que notre ami M. Henri Regnault fera, le dimanche 4 février prochain, une grande conférence à Liège. Le 8 février, il parlera à Anvers.

Conférences Diverses. — M. Louis Gastin a fait, le jeudi 25 janvier courant, au « Club du Faubourg », 10, boulevard Barbès, à Paris, une conférence sur « Avons-nous une Ame ? »

Le lendemain, notre ami a fait une conférence à Mulhouse sur « Le Spiritisme devant la Science ». Il a pu, le lendemain, constituer une Société dans cette ville, avec le concours dévoué de M. Schaeffer, 10, rue de Chalempé.

Enfin, le dimanche 28, il est rentré à Paris pour parler du « Dédoublement » au « Cercle Caritas », salle des Sociétés Savantes.

Nos Revues

La Revue Spirite paraît désormais sur 48 pages de texte, grand format. Son abonnement, porté à 12 fr. par an. (Etranger: 15 fr.) demeure le plus réduit pour la plus importante revue. Le numéro de janvier contient un intéressant article de M. Camille Flammarion sur « Les Phénomènes incompréhensibles et ridicules »; un autre de M. Léon Denis sur « Le Spiritisme : La théorie et les Faits »; une spirituelle critique de M. Alfred Bénézech: « Un de vos voisins »; la fin de la remarquable étude du célèbre psychiste italien Ernesto Bozzano sur « La Vision panoramique ou Mémoire synthétique dans l'imminence de la Mort »; le troisième article de M. Louis Gastin sur « Le Spiritisme scientifique »; la très importante et documentée « Chronique Etrangère » de M. Cassiopée; de nom-

breuses informations sur le mouvement spirite (Revues et Journaux, Conférences, Bibliographie, etc.).

A partir de ce mois, la *Revue Spirite* est mise en vente dans les Bibliothèques de gares et chez les principaux dépositaires de journaux.

La Revue Scientifique et Morale du Spiritisme de décembre débute par un article (suite) de son fondateur et directeur, notre vénérable président Gabriel Delanne, sous le titre « Spiritisme et Métapsychique ». Le sommaire continue par : « Le Spiritisme dans l'Eglise », introduction à l'important et dernier ouvrage de L. Chevreuil; la reproduction de l'article du Dr Geley sur « La clairvoyance de M. Stéphan Ossowiecki, paru dans la *Revue Métapsychique*, avec un portrait du célèbre médium; « Les idées fixes de certains désincarnés », par L. Mailiard: la reproduction d'un article de *Psiquis*, de la Havane sur « la communication téléphonique avec l'Au-delà » ; une correspondance, une analyse bibliographique et des « Echos de partout ».

La Revue Métapsychique de novembre-décembre constitue un remarquable et volumineux document sur l'actualité métapsychique, de près de cent pages de luxueuse édition, bien illustrées.

En voici le sommaire :

« La campagne d'injures et de mensonges », par le Prof. Ch. Richet, le Prof. Santoliquido et A. de Gramont;

« Phénomènes lumineux inédits obtenus avec le médium Erto », par le Dr Sanguineti;

« Les Expériences de Gênes avec le médium Erto », par le Dr W. Mackenzie;

« Un dernier mot sur la Cryptesthésie (lucidité) », réponse à M. E. Bozzano, par le Prof. Ch. Richet;

« Toujours à propos de Cryptesthésie », réponse au Prof. Richet par M. Ernest Bozzano;

« La Réalité de l'Ectoplasmie ». Expériences de démonstrations du Dr de Schrenck-Notzing;

« Télékinésie et Matérialisation », par le Prof. Dr Karl Gruber;

« L'Astrologie et le Calcul des Probabilités », par René Sudre;

« Chronique Etrangère », par Pascal Forthuny; Bibliographie et Correspondance.

La Tribune Psychique, organe de la « Société Française d'Etudes Psychiques », publie le compte-rendu des séances du Jeudi et des Groupes.

Le Bulletin de la Société d'Etudes Psychiques de Lyon des 3e et 4e trimestres 1922 vient de paraître avec un article de Gabriel Delanne: (« A propos de la Villa Carmen » ; la fin de l'étude de G. Mélusson: « Comprenons le Spiritisme » et divers articles et documents: « La Vérité s'impose », par A. Bouvier; « La collaboration scientifique avec l'Invisible », par Jean Gattefossé; « Un cas de dédoublement pendant le sommeil naturel », par E. Ronde; « Le Rosier d'Amour », par C. P. Loewengard; « Un exemple d'écriture médianimique », par Albert Nissope; le programme des études de la Société pour l'année 1922-23; etc.

Le Bulletin de la Société d'Etudes Psychiques de Nancy publie un excellent article de M. Gabriel Gobron, sur « Les phénomènes de matérialisation » ; des « Variétés » empruntées à la *Revue Spirite* à propos des expériences de la Sorbonne (Dr Geley, Cassiopée, etc.) ; une intéressante bibliographie.

Les Annales du Spiritisme, publiées par la Société spirite « Allan Kardec », de Rochefort, rapporte, en son numéro de janvier, des communications diverses reçues au Groupe; un article de Paul Bodier sur « la pluralité des mondes habités », le récit d'un cas d'identité, etc.

Lumière et Vérité, organe mensuel de propagande publié sous les auspices du « Cercle Caritas » de Paris, publie, en son numéro de janvier, un résumé très substantiel de la conférence du 29 octobre faite par M. Louis Gastin sur « Les Personnalités médiumniques ». Des informations diverses et documents complètent, avec un bon article de Félix Rémo: « Le Réveil d'une âme », sous la forme littéraire d'une Nouvelle.

Nouvelles en quelques lignes

FRANCE.

— Le Film Métapsychique « Les Mystères de la Vie et de la Mort » a été présenté à Paris le 16 décembre dernier devant une assistance choisie dans le monde cinématographique, le monde de la presse, et le monde psychique et spirite. Un commentaire accompagnait la présentation pour en préciser le sens et la valeur documentaire. Pendant l'entr'acte, M. Louis Gastin a exposé en quelques mots la position actuelle du spiritisme et de la métapsychique. Grand succès.

ETRANGER.

— La réalité de l'Ectoplasmie vient d'être constatée par une centaine de savants, professeurs, docteurs, etc., avec le médium Willy du Dr de Schrenck-Notzing.

— Le réputé poète argentin Serrano Clavero vient de se rallier avec éclat, à la doctrine spirite.

— Un nouveau laboratoire de recherches psychiques vient d'être créé à Londres par les soins de la Theosophical Society. On commencera par l'examen de l'aura humaine, de la télékinésie et de l'ectoplasmie.

— Un autre laboratoire de recherches psychiques vient de s'ouvrir à Leeds. On s'y préoccupera d'abord de la radiation humaine. Vingt médecins participeront aux expériences.

— M. Sunker Abagi Bigey, savant hindou, a inventé un nouveau Oui-ja dont le dispositif permet enfin d'écarter l'hypothèse des interventions subconscientes. C'est une sorte de « machine à écrire spirite » dont les clés peuvent être interchangées pour éviter que le médium sache ce qu'il écrit.

— Un sanatorium spirite a été ouvert à Porto-Alegre (Brésil).

— La presse tchéco-slovaque annonce la crétation d'une Académie d'Occultisme à Prague.

— La Société Médicale de Dresde ajoute la rubrique de la « guérison par les moyens spirituels » à la série de ses travaux.

— La Société Psychique de Vienne (Autriche) donne un grand développement à l'étude théorique et pratique de la psycho-pathologie.

— Le Dr Walter Franklin Prince, directeur des recherches à la « Psychical Research Society » de New-York, a constaté sur une épreuve de « psychic photography » le visage, reconnaissable, de feu James E. Hyslop.

Souscription permanente pour le Bulletin mensuel de l'Union Spirite Française

ANNEE 1923. *Première Liste.*

	Francs
M. Jean MEYER	500
Anonyme	500
L'Etoile du Nord (Mme Baruffi)	65
M. Xavier LAFFITTE	50
Mme LABBE	50
M. GAILLARD-LEMALE	27
M. DELANNE	25
M. BARRAU	25
M. MALOSSE	25
S. E. P. de Brest (M. L'Azou)	15
Mme BREBION	15
Mme Jeanne DENIS	10
M. de TERGOULE	10

	Francs
M. CHEVREL	10
M. LAPLAGNE	10
Mme et M. CHARPENTIER	10
Anonyme	10
Mme CABANY	10
Mme MARTIN d'AUBERMENIL	10
Mme JOURDAIN	10
M. BATAILLARD	10
Mlle POTTIER	6
Mme VAIRET	5
M. BOSSE	5
Mme GOTZ	5

L. CLERCX, 4 bis, rue Nobel, Paris-18e. Tél. : Marc. 17-06.

BULLETIN

DE

l'Union Spirite Française

L'Actualité Spirite

Après la tempête déchaînée contre le Spiritisme et les sciences nouvelles qui s'y rattachent, au cours de ces derniers mois, nous paraissons jouir d'une accalmie en laquelle, pourtant, il ne faudrait pas avoir toute confiance.

Nos adversaires, fatigués de l'assaut furieux qu'ils nous ont livré et qui s'est brisé devant le calme, la dignité consciente et forte des spirites, reprennent souffle. C'est à peine si quelques isolés continuent à tirailler dans quelques petites revues et dans quelques conférences dont la portée est forcément diminuée par le fait qu'elles ne s'adressent qu'à des milieux spéciaux et, par ailleurs, qu'elles ne présentent, pour tout esprit vraiment rationnel, aucun caractère de probité et de sincérité.

Aucune de ces conférences n'est, en effet, contradictoire. Or, quiconque est sûr de défendre la vérité, ne craint pas pour elle le grand jour des discussions publiques et accepte aisément la controverse sur des questions qu'il a personnellement soumises au double contrôle de l'expérience et de la raison. Si l'une quelconque de nos affirmations ou de nos négations peut redouter l'épreuve de la contradiction courtoise et loyale, elle n'a plus grande valeur devant la conscience moderne qui n'admet une théorie — même au simple titre d'hypothèse — que lorsqu'elle n'est en contradiction avec aucun fait, les expliquant tous avec simplicité et en conformité rigoureuse des lois bien connues de la logique.

On objectera peut-être que tous ceux qui, faisant un louable effort de prosélytisme, se dévouent à la propagation des idées par la parole, n'ont pas les moyens physiques, physiologiques ou psychologiques voulus pour soutenir les controverses publiques, de la même manière qu'aux examens, ce ne sont pas toujours les élèves les moins instruits qui échouent; beaucoup de conférenciers ne peuvent affronter le public

qu'avec un discours préparé et mis au point dans le silence et le calme du cabinet et ne pourraient pas « improviser » les ripostes et les rectifications qu'à l'abri du public, et seuls avec leurs pensée, ils trouveraient aisément.

C'est parfaitement exact et nous ne prétendons pas exiger de quiconque aborde la tribune les talents oratoires qui font le bon avocat, d'autant plus que l'expérience montre que l'art oratoire le plus parfait n'est pas toujours, malheureusement, mis au service de la plus juste et de la plus vraie des causes.

Non, il est parfaitement admissible que les opinions les plus diverses puissent être exprimées librement par des hommes de bonne volonté qui se reconnaissent incapables d'aller plus loin; mais il n'en reste pas moins qu'en pareille occurrence, les discours ainsi prononcés n'ont pas d'autre valeur que les articles publiés dans la presse, exprimant une opinion déterminée, ou les ouvrages écrits sous diverses formes. Ce sont là des documents *unilatéraux* qui n'ont qu'une portée documentaire et, en aucun cas, ne devraient suffire pour déterminer une conviction immédiate en dehors de la vérification personnelle, expérimentale ou rationnelle.

Pour quiconque ne veut ou ne peut se soumettre au long travail de la vérification personnelle, il n'y a que deux issues possibles : *croire* tel ou tel auteur, écrivain ou conférencier, au petit bonheur ou pour toutes sortes de raisons mal définies dont aucune ne s'apparente, même de loin, à la Raison; ou bien confronter les textes des auteurs adverses ou, mieux encore, les entendre s'affronter en conférence contradictoire et répondre, avec leur logique respective et leurs raisonnements propres, aux objections soulevées par eux-mêmes ou par l'assistance.

Il est exact que toutes les conférences ne peuvent pas être contradictoires et que tous les hommes de bonne volonté, aimés et estimés pourtant comme conférenciers, ne peuvent aborder le feu des controverses qui exige un tempérament spécial et des dispositions particulières; mais il n'est pas possible de dire que les hommes éminents qui écrivent ou parlent contre le Spiritisme sont tous dans cette catégorie et, même sans aller jusqu'à eux, il n'est pas possible d'admettre que des hommes qui osent tremper leur plume dans l'encrier de la calomnie, de l'injure personnelle et du mensonge — comme tel journaliste que nous connaissons tous — ou qui font métier — et métier productif — de défendre la vérité (?) contre les spirites, en public et sur les tréteaux de spectacle, il n'est pas possible, disons-nous, d'admettre que ces hommes se récusent quand il s'agit d'accepter la contradiction et que, ce faisant ils ne soient pas voués au mépris public.

Car il y a tout de même une différence entre celui qui affirme et celui qui nie : il y a une plus grande différence encore entre celui qui

exprime son opinion sans l'opposer à d'autres et celui qui prétend combattre l'opinion d'autrui en la qualifiant d'absurde, de mensongère ou d'illusoire. Celui qui se contente de dire comment il envisage tel ou tel point de science ou de philosophie, comment il prétend résoudre tel ou tel des problèmes sans nombre que l'Inconnu pose devant nos esprits, sans se préoccuper de la manière dont les autres chercheurs croient pouvoir les résoudre de leur côté, celui-là a parfaitement le droit de se limiter au simple exposé de sa pensée et de ne point accepter la contradiction.

Mais celui qui, se dressant devant une théorie émise par d'autres, niant la réalité de certains faits que d'autres affirment pour les avoir constatés, prétend *s'opposer* et *détruire* et non plus seulement *s'affirmer* et *construire;* celui, plus encore, qui dans cette opposition et dans cette attitude de redresseur de torts, de paladin de la vérité outragée, va jusqu'à se livrer à l'insulte et à la calomnie; ceux-là ont le devoir impérieux, s'ils sont loyaux et vraiment soucieux de faire triompher le Vrai, d'accepter toutes les contradictions, et même de les provoquer.

Il faut mépriser profondément les hommes qui constituent la masse pour oser se présenter à eux comme défenseur de la Vérité et dénier à ceux que l'on attaque le droit de répondre sur le champ aux accusations que l'on formule contre eux ou aux négations que l'on dresse devant leurs théories. C'est pourquoi une pareille attitude ne mérite, en retour, que le mépris.

On constatera aisément qu'en ce qui concerne le Spiritisme, non seulement ceux qui l'insultent et le calomnient, prononçant contre lui l'anathème au nom de la Science ou au nom de la Foi, n'ont jamais invité les Spirites à défendre devant l'opinion publique leurs Idées ainsi attaquées, mais encore ils ont refusé toute rencontre avec les conférenciers spirites qui ont relevé l'insulte et les ont convoqués et cités devant le tribunal public.

Il y a là plus qu'une faiblesse : *un aveu de mauvaise foi.*

« La conférence n'est pas contradictoire. » Y a-t-il au monde une formule plus odieuse quand une conférence a justement pour objet de vouer à l'exécration publique la Pensée libre d'un groupe d'hommes épris de progrès et soucieux de propager des vérités nouvelles? Jadis, devant le Tribunal de l'Inquisition, quand un malheureux était inculpé au nom de la Foi, sa condamnation était prononcée d'avance et aucune protestation n'était valable. L'Inquisition est morte, mais son esprit survit dans l'âme des dogmatiques intransigeants de l'athéisme matérialiste ou du cléricalisme religieux et, ne pouvant plus condamner à la géhenne ou au bûcher ceux qui proclament les vérités nouvelles sans souci des opinions préconçues, ils veulent les condamner au silence en employant contre eux l'arme chère à Basile.

Le bon sens public ne s'y trompera pas longtemps. Il verra de

quel côté sont ceux qui, vraiment, veulent servir la Vérité, *quelle qu'elle puisse être au regard de leurs convictions premières.*

Allan Kardec disait : « Si le spiritisme est une erreur, il disparaîtra; s'il est une vérité il triomphera de toutes les attaques ».

C'est dans cet esprit, avec cette certitude que la Raison finit toujours par avoir raison, et que la Vérité finit toujours par triompher de l'erreur, que les spirites acceptent la discussion publique des idées et invitent, en toute occasion, leurs adversaires à des tournois loyaux.

De l'autre côté de la barricade, on est d'un autre avis. Considérant que « celui qui parle seul a toujours raison », les ennemis du Spiritisme refusent et interdisent la contradiction, la controverse des opinions, de peur que « leur vérité » faiblisse et s'éteigne comme une erreur, de peur que « leur raison » soit convaincue d'illogisme et condamnée par les faits.

Voilà ce qu'il faut que les spirites clament partout et répondent à ceux qui font état des arguments de nos adversaires.

La situation est claire, précise :

Du côté des spirites, le souci de la Vérité, qui seule compte, impose à tous ceux qui le peuvent, d'affronter la discussion, de la provoquer même, et de la soutenir avec les armes loyales de la logique rationnelle et des faits démonstratifs.

Du côté adverse, la préoccupation de sauver les dogmes établis (qu'ils soient scientifiques ou religieux) domine toute considération touchant le respect de la Vérité. Cette préoccupation contraint les mauvais ouvriers de l'Obscurantisme à des besognes occultes, fermées, loin de toute controverse susceptible d'en déceler la vanité ou l'erreur.

Aux hommes de simple bon sens de se prononcer : non pas encore sur la vérité objective des deux thèses, mais sur la valeur des procédés employés de l'un ou l'autre côté pour rechercher et défendre cette Vérité.

Le bon sens populaire a d'ailleurs répondu, et la sagesse des nations a déjà formulé son verdict : « De la discussion jaillit la lumière ».

Il est incontestable, par conséquent, que ceux-là seuls qui acceptent la discussion acceptent la Lumière, que ceux-là seuls qui recherchent la discussion recherchent la Lumière et proclament leur volonté de se soumettre, d'avance, à Elle, d'honorer, d'avance, la Vérité sublime vers laquelle s'efforce une humanité encore aveugle et égarée.

Même si le Spiritisme n'est pas la vérité, il montre ainsi qu'il est le serviteur de la Vérité.

Et c'est assez pour qu'il ait droit au respect de tous les honnêtes gens.

PARTIE OFFICIELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION SPIRITE

L'Assemblée générale de l'*Union Spirite* aura lieu le 18 mars prochain, à l'Hôtel des Sociétés Savantes (amphithéâtre), 28, rue Serpente, à 14 h. 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée;
2. Compte-rendu des travaux de l'Union en 1922;
3. Compte-rendu financier;
4. Rapport des Censeurs;
5. Nomination de membres du Comité (sortants renouvelables et nouveaux membres présentés par le Bureau) ;
6. Election de deux censeurs pour 1923;
7. Approbation de décisions administratives prises par le Bureau (périodicité mensuelle du Bulletin, etc.).

CONFÉRENCES DE L'UNION SPIRITE

L'*Union Spirite* donnera, le dimanche 25 mars, à 15 heures, dans la grande salle de l'Hôtel des Sociétés Savantes, 8, rue Danton, une conférence publique avec le concours de M. Louis Gastin, secrétaire général de la *Revue Spirite.*

Pour faire suite à sa conférence de décembre dernier, M. Louis Gastin parlera de « La Réincarnation. Ses bases scientifiques ».

La discussion courtoise sera acceptée à l'issue de la conférence.

Les cartes pourront être, comme d'habitude, retirées d'avance au secrétariat de l'*Union* ou chez M. Leymarie, 42, rue St-Jacques.

Entrée gratuite : Une quête sera faite pour amortir les frais de la salle.

PRATIQUE DE LA MORALE SPIRITE

Une adhérente de l'*Union,* Mme Henry Bourgonnier nous a demandé si le Bulletin de l'Union ne pourrait pas comporter une rubrique : *Souscription pour les Pauvres.* Joignant le geste à l'idée, Mme Bourgonnier accompagne sa demande d'un mandat de 13 fr. destiné à une famille dans le besoin (famille D...).

Nous soumettrons cette idée généreuse et vraiment spirite à l'approbation de l'Assemblée générale de mars; d'ores et déjà, nous pouvons cependant informer nos sociétaires que le geste de Mme Bourgonnier n'est pas isolé et que nous avons reçu d'autre part des dons destinés à de pauvres familles qui se trouvent dans le cas de la famille D... susvisée.

Il y a là quelque chose à faire, d'extrêmement intéressant. Au surplus, sans déflorer un ouvrage en préparation qui doit donner en détails les phénomènes curieux et émouvants dont nous avons été témoins, disons qu'au cours d'une récente séance des Groupes de l'*Union,* un Esprit désincarné s'est présenté qui a signalé l'infortune

de sa famille terrestre et a fait, en sa faveur, appel à la solidarité spirite.

Cet appel — est-il besoin de le dire — a été entendu et des secours ne tardèrent pas à apporter un peu de joie et de réconfort à la fois matériel et moral à ces malheureux.

AVIS AUX DÉLÉGUÉS PROVINCIAUX

L'année 1922 étant terminée, nous prions nos Délégués provinciaux de vouloir bien nous donner la liste des ouvrages et brochures qui leur restent en dépôt. Pour les brochures et ouvrages vendus, nous les prions de bien vouloir nous en envoyer le montant.

Le Secrétaire: GRANDJEAN.

Informations & Documents

GROUPES & SOCIÉTÉS

Groupes d'Études de l'Union

Le développement des médiums continue assidument aux séances école de l'U. S. F., et le travail opiniâtre et patient des élèves est fréquemment couronné de succès.

Voici, extrait des procès-verbaux analytiques des réunions, un cas qui mérite d'être signalé :

Un de nos médiums, venu pour la première fois en Janvier 1922, alors qu'il ne connaissait rien du Spiritisme et des facultés latentes en lui, est devenu un excellent médium au Oui-ja après un entraînement exercé exclusivement sous notre contrôle. Ce médium vient d'obtenir *mécaniquement* de l'écriture *au miroir* au cours d'une séance privée.

Etaient présents à la première séance au cours de laquelle s'est manifestée cette médiumnité remarquable : Mme et M. Mercier, Mme Loizeau, M. P.... et le médium, Mme G...

A la deuxième séance, qui eut lieu huit jours après, étaient présents : Mme Loizeau, Mme Doche, M. P... et le médium.

Les assistants entretenaient une conversation avec le médium, dant que celui-ci, sans regarder la feuille de papier placée devant lui, écrivait.

Trois communications furent ainsi obtenues, signées de trois entités différentes, et une quatrième, signée du Guide habituel, fut obtenue à l'écriture renversée.

Groupe de Recherches Psychiques de Paris

Au cours des dernières séances de ce Groupe, des expériences fort intéressantes de psychométrie ont été tentées avec Mme G... comme médium. Comme considération générale, il résulte de l'ensemble des expériences tentées que la faculté psychométrique de ce sujet,

très pure et lucide dans les premiers essais de chaque séance, ne tardent pas à s'obscurer. Il semble que les images mentales générées par la vision psychométrique ne s'effacent pas très rapidement et brouillent ensuite la vision.

Si cette observation pouvait être généralisée et étendue à tous les médiums percipients transcendantaux, on s'expliquerait les erreurs si fréquentes, notamment chez des sujets professionnels qui ont été, d'abord, d'excellents sujets amateurs et que l'abus de facultés délicates a rapidement faussés. Il faudrait que l'activité cérébrale soit, entre deux expériences de perception transcendantale, complètement détournée des images enregistrées au cours de cette perception, et ramenée à un état aussi atone que possible pour une nouvelle tentative.

Foyer de Spiritualisme de Douai

Fondé en 1919 par un groupe de cinq spirites, ce Cercle s'est étendu jusqu'à ce jour par des relations personnelles; il compte actuellement 60 membres (dont 30 titulaires et 30 auditeurs-débutants).

La commission envisage actuellement une propagande plus active par la publicité. Déjà, quelques articles ont paru dans un journal local *Le Douai Républicain;* des brochures sur le Spiritisme vont être mises en vente incessamment dans différentes libraires de la ville.

L'Œuvre entreprise il y a trois ans est maintenant en plein développement, grâce au concours de tous les membres appliquant les conseils des Invisibles : Dévouement et désintéressement personnel.

Société d'Etudes Psychiques de Mulhouse

A l'issue de la conférence faite par M. Louis Gastin à Mulhouse, le 26 Janvier dernier, un certain nombre de personnes ont jeté les bases d'une Société d'Etudes qui, nous l'espérons, grandira rapidement. Pour tous renseignements, nous prions nos amis de la région de Mulhouse désireux d'apporter leur collaboration à cette Société en formation, de s'adresser à M. Schaeffer, 10, rue de Chalempé.

CONFÉRENCES

PARIS. — M. Louis Gastin a donné, le jeudi, 22 Février, une conférence contradictoire au « Club du Faubourg », 10, boulevard Barbès. Sujet traité : « L'Homme peut-il se dédoubler ». Le Dr Bremier, Mme Benoît-Robin, et plusieurs partisans ou adversaires de l'idée soutenue par M. Gastin ont pris successivement la parole.

— Le 24 Février a eu lieu la conférence organisée par notre ami, M. Pagnat, directeur de « La Vie Morale ». Débat contradictoire sur le « Libre Arbitre et le Déterminisme », présenté par M. Albin Valabrègue et M. Potentier pour le Déterminisme, et par M. Louis Gastin pour la Liberté relative conforme à la théorie spirite.

— Le 25 Février, au Groupe « La Phalange », dirigé par notre excellent ami, M. Henri Regnault, a eu lieu une conférence en partie

double donnée dans la salle de Géographie. M. Albin Valabrègue a présenté ses « Souvenirs d'un Spirite », et M. Regnault a fait une conférence sur « Les preuves logiques de la Survie ».

GIVORS. — M. Malosse a fait, mardi 6 Février, salle des Variétés, une conférence gratuite, suivie de projections.

Devant un nombreux auditoire, il a traité le sujet suivant : « Le spiritisme devant les savants, sa puissance morale et sociale ».

Une quête faite par le personnel des Variétés, au profit du Bureau de Bienfaisance, a produit la somme de 30 fr. 50.

NANCY. — M. Louis Gastin a fait, dans la Salle de la Visitation, le dimanche 20 Février, sous les auspices de la *Société d'Etudes Psychiques de Nancy,* une conférence intitulée «« La Vérité sur le Spiritisme ». De nombreux applaudissements ont coupé à diverses reprises l'exposé de M. Gastin et sa péroraison a été longuement applaudie.

NOUVELLES DIVERSES

— *Le Progrès de Sidi-bel-Abbès* donne, chaque semaine, un article très intéressant sur le Psychisme. Le terme « très intéressant » n'est pas exagéré, car ces articles sont fréquemment signées de Gabriel Gobron, l'auteur de « Yan,fils de Maroussia », qui va nous donner incessamment un nouvel ouvrage « Aniouta » ou « Notre Terre Lorraine ».

— Mme Charbonnier, 3, impasse Germinal, route de L'Hay, à Arcueil-Cachan, ayant l'intention d'organiser des séances spirites à cette adresse, informe tous ceux à qui cela peut être utile, qu'en attendant les moyens de le faire, elle se tient gracieusement à leur disposition les 2e et 4e jeudis, de 2 à 5 h., pour renseignements, causeries et prêts gracieux de livres. A cette occasion, elle demande aux Spirites ayant des livres sérieux en double, de bien vouloir, par leurs dons, contribuer à augmenter sa bibliothèque de propagande.

LE CONTROLE SPIRITE

Nous empruntons à « La Revue Spirite » du mois de Mars, dont le numéro est sous presse, l'article paru sous le titre ci-dessus, qui met au point la question du jeune médium toulousain, fils de notre ami, M. MASCARAS.

Les adversaires, que le souci de la vérité ne paraît pas beaucoup embarrasser, ne manquent aucune occasion de répéter que les spirites même les plus éminents, tout comme les savants métapsychistes, ne sont que des naïfs, des gobeurs victimes de leur foi et de l'habileté des charlatans qui jouent le rôle de médiums.

On a reproché à nos expérimentateurs de ne point prendre les précautions voulues contre la fraude et l'on est allé jusqu'à suspecter la valeur du contrôle si rigoureux appliqué notamment à l'Institut Métapsychique International. On persiste à ignorer — car il n'est pire sourd que celui qui ne veut point entendre — la rigueur de ce contrôle qui dépasse considérablement tout ce qui a été préconisé ou employé par les savants sceptiques aux rares occasions qu'ils ont daigné accepter de s'occuper de phénomènes inconnus d'eux.

Nous aurons beau rappeler des faits qui démontrent que ce sont les spirites qui, les premiers, s'efforcent de démasquer la fraude et de signaler les super-

cheries ; tel M. Delanne demandant au Général Noël, dès son arrivée à la Villa Carmen, à Alger, le renvoi de son domestique Areski dont les facultés médiumniques n'étaient qu'une fumisterie vite percée à jour et qui, d'ailleurs, s'est vengé par la suite de ce renvoi en colportant sur les phénomènes réels de la Villa Carmen les calomnies dont le procureur Maxwell et le professeur Richet firent justice il y a dix-huit ans, mais que M. Paul Heuzé n'a pas hésité à exhumer pour les besoins de sa mauvaise cause. Nous aurons beau rappeler ces faits, nous savons que les sourds volontaires n'en tiendront aucun compte lorsqu'ils prétendront dire au public la vérité sur la question spirite.

Un évènement récent vient donner une preuve nouvelle de la prudence des véritables spirites, de ceux qui ont conscience des difficultés de l'expérimentation et de la facilité des erreurs.

Il s'agit des phénomènes médiumniques qu'aurait présentés le fils de M. Mascaras, demeurant à la Patte d'Oie, à Toulouse et que nous avons relaté, dans notre dernier numéro, en chronique des Journaux et Revues, d'après la *Dépêche de Toulouse* et le *Petit Méridional.*

Autour des articles parus dans ces deux journaux, la presse discutait déjà avec abondance, prenant partie pour ou contre la portée de ces phénomènes sans songer à en vérifier, tout d'abord, l'authenticité.

C'est M. Jean Meyer, notre directeur, qui résolut de soumettre les faits à un contrôle sévère et qui organisa ce contrôle à Béziers, où M. Mascaras vint avec son fils. Sur cinq séances, trois ont été faites au domicile même de M. Meyer. Celui-ci, au cours de la première séance, laissa l'opération s'effectuer dans les conditions mêmes où elle se réalisait à Toulouse, afin de juger des moyens de vérification employés. Bornons-nous à dire que ces moyens apparurent immédiatement à M. Meyer insuffisants, anodins, sans aucune portée réelle. Les manifestations, en cet état eurent lieu comme prévues.

La deuxième séance eut lieu chez M. Meyer, devant une quarantaine de personnes appartenant au Foyer Spirite de Béziers. Notre directeur demanda l'application de quelques procédés de contrôle très simples qui ne furent acceptés qu'avec difficulté et en partie seulement par le petit médium. Les manifestations se réduisirent alors à quelques coups frappés.

A la troisième séance, à l'hôtel du Nord, M. Meyer avait convoqué des représentants de la presse, plusieurs docteurs et des professeurs, en tout une quinzaine de personnes. Sur sa demande, les docteurs appliquèrent directement un contrôle sévère; la séance fut nulle.

La quatrième séance, qui eut lieu le lendemain chez M. Meyer fut également nulle, avec un contrôle analogue et bien que l'enfant ait paru, cette fois, réellement endormi.

Enfin, la dernière séance, effectuée au même local et dans les mêmes conditions que la troisième, ne donna aucun résultat et permit même à M. Meyer de faire certaines observations qui déterminèrent ses conclusions.

A l'issue de cette séance, notre estimé Directeur exposa, en effet, aux journalistes, docteurs et professeurs réunis, les faits qu'il avait constatés et ne leur cacha pas qu'il considérait les phénomènes de la première séance comme nettement illusoires.

Sans vouloir formuler aucune accusation, M. Meyer s'est borné à souligner les faits dans leur détail, et à montrer qu'ils ne présentaient à ses yeux aucun intérêt scientifique.

Le *Petit Méridional* du 9 Février a rendu compte des séances de Béziers et rendu hommage à la loyauté du directeur de la *Revue Spirite,* qu'il présente

comme « un apôtre des sciences nouvelles, fondateur de l'Institut Métapsychique de Paris, mais ennemi de tout cabotinage et supercherie ».

Voici les conclusions de cet article :

« Certes, nous ne contestons nullement le caractère scientifique des expériences métapsychiques, mais nous ne pouvons qu'approuver M. Meyer de ne les subventionner qu'à bon escient. Comme l'a écrit M. le D[r] Geley, le distingué directeur de l'Institut fondé par la libéralité de notre sympathique concitoyen, chacun croit pouvoir expérimenter et tirer des déductions de ses expériences. « Il y a là un danger très sérieux pour l'avenir même des études métapsychiques, et nous voudrions mettre en garde les chercheurs sincères contre des pratiques décevantes et des enthousiasmes irréfléchis ».

Ainsi il est démontré, une fois de plus, que les spirites, au moins ceux qui se donnent mission de défendre et propager le Spiritisme sont gens prudents et ennemis de toute supercherie. Nous savons que ceux qui emploient contre nos doctrines les armes les moins nobles ne tiendront aucun compte de ces faits ou bien les dénatureront et essaieront d'en fausser la portée. Il n'en restera pas moins que lorsque des spirites ou des métapsychistes manifestement précautionneux jusqu'à l'excès, nous affirmeront que tels ou tels phénomènes auxquels ils ont assisté offrent toutes les garanties voulues de sincérité et de réalité objective, leur témoignage aura un poids réel aux yeux de tous les hommes loyaux et de bonne foi.

C'est toute la leçon que nous voulons tirer de ces expériences.

L. G.

Un curieux cas de psychométrie accompagné de prémonition

Sous le titre mirifique « Plus fort que Sherlock Holmes! Le Mystérieux pouvoir de l'homme aux yeux Rœntgen », la *Tribune de Genève* du 6 Décembre a publié l'article suivant que nous reproduisons in-extenso. Nos lecteurs retrouveront, dans ce cas vraiment intéressant, à côté d'une pratique normale de la graphologie et se superposant en quelque sorte à cette pratique, la manifestation d'une faculté médiumnique bien connue des psychistes et des spirites.

En réalité, cette faculté médiumnique a un double caractère : aux qualités ordinaires de « pénétration psychologique » qui viendraient ici augmenter la puissance de la graphologie banale, se joint une cryptesthésie prémonitoire pour employer le langage cher à M. le professeur Ch. Richet, ou, en termes spirites, une voyance effective dans l'avenir.

Voici les faits :

Vienne, décembre.

Il y a quelques semaines, une habile fraude fut découverte par la direction d'une des plus grandes banques de l'ancienne ville impériale, le « Wiener Bankverein ». La chose inquiétait d'autant plus les financiers qu'il était évident que l'auteur de la fraude devait être un employé de la banque. Qui sait s'il n'avait pas, dans le passé, déjà escroqué la banque à plusieurs reprises? Et si l'on ne parvenait à le découvrir, non seulement les fonds des clients et actionnaires, mais

toute la propriété de la banque se trouvait en danger! Comment, en effet, se défendre d'un ennemi invisible se cachant sous l'habit d'un petit employé dans une des salles du fameux palais du Schotterring?

Le cas se présentait comme suit : un des clients de la banque avait écrit à celle-ci de remettre à la Banque anglo-autrichienne le montant de 100 millions de couronnes tchéco-slovaques qu'il avait déposées peu auparavant, car étant intéressé dans une grande affaire de cuirs il devait fournir un dépôt de cette importance. L'authenticité de la lettre ne pouvant être mise en doute et le montant de 100 millions ayant été régulièrement inscrit aux recettes, la remise se fit sans difficulté. Le jour suivant, le chef de service demandait cependant, sous un prétexte quelconque, à voir la quittance remise en son temps au client par le caissier. C'est alors que l'on constata ce fait stupéfiant : malgré que les 100 millions figurassent dans les livres aux recettes, il n'en existait pas de quittance. Le caissier n'avait pas touché cette somme!

Le coupable avait laissé derrière lui deux traces : la lettre par laquelle le client fictif demandait la remise du montant à la Banque anglo-autrichienne, et la fausse inscription dans les livres. La police, avisée sur le champ, déclara la lettre sans valeur. La signature était fausse et la Banque anglo-autrichienne ne pouvait fournir aucun renseignement sur l'encaisseur de la somme. La recherche devait donc se porter sur la fausse inscription dans les livres. L'expert en écritures de la police constata que cette inscription était absolument conforme à l'écriture de l'employée chargée de tenir les livres. On soumit cette demoiselle, qui depuis des années jouissait de l'entière confiance des directeurs, à un interrogatoire serré, et, bien qu'elle jurât ne rien savoir, on l'arrêta illico.

A ce moment de l'enquête, les choses prirent soudain une tournure nouvelle. La direction de la Banque ne s'était pas contentée des recherches de la police. Elle avait adjoint aux détectives un petit employé de la Société d'assurances « Phœnix », un individu de type sémite, de petite taille et d'humble apparence, M. Raphaël Schermann, « l'homme aux yeux Rœntgen », engagé tout exprès par la direction. Cet employé examinait l'inscription dans le livre, quand soudain il invita l'agent de la police à suspendre son travail, déclarant avec assurance : « La demoiselle n'est pas coupable; la fausse inscription n'est pas de sa main, mais de quelqu'un qui a imité son écriture de façon ingénieuse. C'est ce faussaire qui est le principal coupable; l'autre, celui qui a écrit la lettre du client, n'est que son complice. Cet autre, comme je vois par son écriture, est un homme lourd, trapu. J'ignore sa profession, mais il doit s'occuper de quelque chose exigeant peu de mouvement et beaucoup d'attention, de précision. Il a pris part à la fraude, pour ainsi dire malgré lui. Il refusait d'abord, mais se trouvait sous l'empire de son complice, plus énergique. Notre devoir est donc de nous emparer du principal coupable avant qu'il ne prenne la fuite. Il va sans dire qu'il ne peut s'agir que d'un de vos employés. C'est un homme rusé, actif, qui a bien préparé son coup. Il doit être de bonne famille... je vois ses parents : les malheureux ont voulu se donner la mort quand ils ont appris le crime de leur fils... Il ne sera pas difficile de trouver cet individu, mais j'ai peur qu'il ne nie, à moins qu'on ne lui assure de ne pas le livrer à la justice en cas de remboursement. »

Le directeur fit appeler l'un après l'autre les employés de la Banque, qui devaient tous, en présence de M. Schermann, écrire la phrase suivante : « Je n'ai rien à faire avec les 100 millions », et y joindre leur signature. Soudain, M. Schermann saisit la main d'un jeune homme, nommé Ludwig B., qui signa du reste « Louis » au lieu de Ludwig, et lui dit : « C'est vous qui avez soustrait les 100 millions. A vos pauvres parents, cela a presque coûté la vie! Inutile de nier, je vois tout! Je vois même que vous êtes sur le point de vous sauver en

France; vous avez réussi à vous procurer un passeport portant Louis comme prénom. »

Le jeune homme, tremblant, tenta de nier, mais M. Schermann lui prouva, au cours d'un interrogatoire de neuf heures (de 10 heures du matin à 7 heures du soir) comment lui était venue l'idée de la fraude, de quelle façon il l'avait exécutée. Finalement le coupable, désarmé, avoua tout. Son complice, qui n'avait consenti à lui aider qu'après une longue persuasion, était en effet un homme lourd et trapu, le bijoutier et horloger F. *Z.*

Qu'on ne croie pas à un conte de Maurice Leblanc. « L'homme aux yeux Rœntgen » vit effectivement à Vienne, Untere Weissgarberstrasse, et chacun peut l'approcher. Son appartement est le lieu de pèlerinage de tous ceux qui ont été victimes d'un vol ou d'une perte, comme le fut la chambre imaginaire de Sherlock Holmes, à Baker Street, dans les histoires de Conan Doyle. La renommée de Schermann fut fondée par une affaire d'estimation de perte. Sa maison, la Société d'assurances « Phœnix », l'avait chargé d'évaluer la perte résultant d'une mystérieuse effraction commise dans un magasin de cuir. En entrant dans le magasin pillé, il y trouva, outre le chef et ses employés, les agents de police, qui restaient impuissants à trouver la moindre piste. Soudain, Schermann sentit un frisson, comme sous une suggestion magique. Il s'adressa au propriétaire du magasin et lui dit : « Je vois qui a commis l'effraction. C'est le jeune homme, là-bas, près de l'armoire à glace. Impossible d'en aviser la police, car il se peut qu'il nie et, ne pouvant pas fournir des preuves, je risquerais d'être poursuivi pour calomnie. Mais ayez la bonté de me procurer quelques lignes de son écriture et je verrai s'il est disposé à avouer ou non. »

Le propriétaire, très étonné, appela le jeune homme dans la chambre voisine et, sous prétexte de dresser un procès-verbal, lui fit écrire quelques lignes. M. Schermann regardait l'écriture derrière l'épaule du chef et, soudain, il interpella le jeune homme par les mots : « C'est vous qui avez commis l'effraction et je vois que vous l'avouerez sur-le-champ!... » L'homme laissa tomber la plume, balbutia et finit par avouer tout.

De cette façon, M. Schermann passa du rôle de commissaire-priseur à celui de détective privé. Certaines gens veulent trouver le secret de sa lucidité dans la graphologie. Ce n'est que partiellement exact. L'homme aux yeux Rœntgen est psycho-graphologue. Il commence son travail où la science du graphologue s'arrête. Il travaille avec un sixième sens que les autres hommes ne possèdent pas. L'écriture est pour lui un miroir qui reflète le passé et l'avenir. Il sent comme des radiations électriques le fluide des personnages qui ont écrit les lignes. Il le sent même sous une enveloppe cachetée ou les yeux clos. Même d'un papier blanc touché par quelqu'un il déduit l'histoire de l'homme qui l'a touché.

Des graphologues, des psychologues et les télépathes se sont occupés de ce problème, des médecins réputés ont témoigné pour lui, sans pouvoir comprendre la force qui réside en lui, force que d'ailleurs lui-même ne peut expliquer. Le Dr Benedikt, professeur ordinaire de l'Université de Vienne, a même publié un essai sur lui. On sait qu'en prenant pour base un bout de papier blanc ou un morceau de toile il est capable de décrire les personnages qui l'ont manié, bien qu'il ne les ait jamais vus. Il raconte leurs actes et précise les maladies dont ils sont atteints, maladies que les médecins n'ont parfois pas même pu diagnostiquer.

A mes questions sur sa manière de procéder et sur la force résidant dans ses yeux, il ne put pas répondre. « Tout ce que je sais, dit-il, est que ce don mystérieux est né avec moi. Déjà comme petit enfant, j'avais un curieux intérêt pour toute écriture. J'ai collectionné des enveloppes, ramassé d'anciennes lettres tirées des corbeilles à papier et je trouvais plaisir à regarder les écritures pendant de

longues heures et à chercher des relations mystiques entre les hommes et leur écriture. A neuf ans, j'avais un camarade de classe bossu et j'ai vu dans son écriture des signes que ne présentaient point les écritures des autres enfants. Un jour, un de nous avait caché dans la poche du maître un bout de papier portant les mots: « Le maître est un âne ». Comme on m'en accusait, je me suis mis à étudier l'écriture et j 'en découvris l'auteur. Plus tard, j'ai remarqué, à mon propre étonnement, qu'aussitôt que je regarde une écriture, je puis lire le sort et la vie de son auteur comme dans un livre. Je regarde la lettre écrite et je vois, comme sur la toile du cinéma, l'homme qui l'a écrite. Je le vois plus ou moins nettement; s'il est de bonne ou de mauvaise humeur; je sens ce qu'il fait et ce qu'il fera. Je me considère comme un être sur lequel une force étrangère a certaines intentions et qui pour cela a été pourvu d'un talent spécial qu'il a le devoir d'employer au service du bien. »

Vous direz que la population autrichienne, abattue par la guerre, la révolution et la misère de la plus épouvantable crise économique, a recours au mysticisme, qu'elle dirige son âme vers l'inconnu lointain, tout ce qui est près et connu étant désespérant. C'est possible, c'est une probabilité psychologique, mais elle ne résout pas du tout le problème de « l'homme aux yeux Rœntgen ». Celui-ci vous regarde en face, il étudie votre écriture, vous dit votre passé et prédit votre avenir. Il connaît vos secrets les plus cachés. Il voit des scènes précises jusque dans leurs plus menus détails, qui ne se passeront que dans un avenir lointain.

Il est une preuve vivante de ces choses inconnues se passant dans le ciel et sur la terre, auxquelles notre esprit borné ne songe pas.

Inscription Funéraire Spirite

Il existe, au Cimetière Monumental de Rouen, une tombe recouverte d'une simple pierre funéraire dressée en obélisque et sur laquelle sont gravées ces lignes :

Ci-gît l'enveloppe matérielle de

Louise Aimée LIEUTAUD, membre fondateur de la

Société Rouennaise des Etudes Spirites

Incarnée sur la Terre le 6 *octobre* 1796 *et retournée*

au monde des Esprits le 13 *avril* 1876.

Passant, prie pour elle, elle priera pour toi.

L.-A. LIEUTAUD

Au-dessous de cette inscription, on lit les vers suivants composés par Mme Lieutaud elle-même, pour être gravés sur sa tombe après les lignes ci-dessus :

A mes Amis,

Elle a sonné pour moi l'heure de délivrance
Où mon esprit captif a brisé ses liens.
Ne vous affligez pas, la mort n'est qu'une absence :
Pour notre avancement c'est le plus grand des biens.
Si ma tâche ici-bas pouvait être achevée,
Si je dois habiter un monde plus heureux,
Des terrestres soucis mon âme dégagée,
Joyeuse, volera vers l'objet de ses vœux.
Que cette sphère soit ou proche ou bien lointaine,
N'importe la distance, à vous je penserai,
Et si Dieu le permet, sur les bords de la Seine,
Près de mes chers amis, souvent je reviendrai.

L. A. LIEUTAUD.

Enfin, tout en bas de la pierre, se lit cette dernière inscription qui rappelle la date où l'époux spirite a rejoint son épouse dans l'Au-delà :

Ci-gît l'enveloppe matérielle de
Edouard-Auguste LIEUTAUD,
Président de la Société Spirite de Rouen,
Incarné sur la Terre le 9 *octobre* 1800,
Désincarné le 5 *mai* 1891.
Priez Dieu pour lui, il priera pour vous.

Nos revues

La Revue Spirite, fondée par Allan Kardec (66e année). Dir.: Jean Meyer.

Sommaire du N° de Février :

Les Phénomènes inexpliqués et inexplicables (Camille Flammarion).
Le Spiritisme et les forces radiantes (Léon Denis).
Un autre de vos voisins (Alfred Bénézech).
Le Spiritisme philosophique (Louis Gastin).
Quelques réflexions philosophiques (Général Abaut).
Télékinésie et matérialisation (Dr Karl Gruber).
Rêves et Réalités (Paul Gourmand).
Chronique étrangère (M. Cassiopée).
Revues et Journaux, Conférences, Bibliographie.

La Revue Scientifique et Morale du Spiritisme (26e année). Dir. fondateur : Gabriel Delanne. Sommaire du N° de Février :

Spiritisme et Métopsychique (G. Delanne).
Médiumnités perdues (L. Chevreuil).
Le petit médium toulousain (G. Bourniquel).
Ondes nerveuses et ondes électriques (Dr Viguier).
Un cas d'écriture médianimique (Gabriel Gobron).
Le psychisme et l'art cinématographique (Henri Regnault).
Correspondance à travers la tombe, La revanche des faits, etc.

La Tribune Psychique (31e année). Organe de la « Société Française d'Etudes des Phénomènes Psychiques ». Sommaire du N° de Février :

Informations générales et diverses. Actes de la Société. Communications diverses.

Les Annales du Spiritisme (3e année). Organe du Groupe Spirite « Allan Kardec » de Rochefort. Sommaire du N° de Février :

Communications médianimiques. Extraits de conférences. Informations.

Lumière et Vérité (3e année). Organe du « Cercle Caritas » de Paris. Sommaire du N° de Février :

La foi aveugle et la foi éclairée (F. Rémo).
Travaux du Cercle; Faits psychiques; communications d'Esprits.
Le Chevrière, conte (F. Rémo).

N.-B. — Nous prions nos amis de nous adresser directement les publications qu'ils font paraître (langue française), afin que nous les signalions dans cette chronique réservée aux « Revues spirites ou métapsychiques ».

BIBLIOGRAPHIE

Ce dernier ouvrage de M. Chevreuil doit être lu par tous nos adhérents; il porte l'empreinte d'une profonde érudition. La question primordiale, développée avec un luxe de précision est celle-ci: Il n'y a jamais eu de miracles il n'y en aura jamais. Les miracles attribués aux Saints sont susceptibles d'explications rationnelles et n'ont jamais dérogé aux lois de la nature. Dans un temps où nos connaissances étaient moins avancées les hommes ont cru au miracle toutes les fois que les forces psychiques se sont manifestées à eux produisant des effets qu'ils ne pouvaient pas comprendre.

Sans doute il y a eu dans tous les temps et dans tous les milieux, des hommes doués de pouvoirs étranges, il y a eu des phénomènes qui constituent l'histoire du merveilleux mais ce qui se produisait autrefois se produit encore aujourd'hui : apparitions à distance, lecture et pensée, voyance, écriture directe, médiumnité parlante et auditive.

Les phénomènes, que nous voyons rapportés dans l'histoire des Saints, relèvent des facultés psychiques; ceux qui se produisent après leur mort sont des manifestations spirites.

Les miracles que l'on nous donne comme tels, sont toujours des actions exercées sur la matière, des révélations reçues par la médiumnité visuelle, auditive, intuitive, etc., mais ce domaine qui appartenait exclusivement aux prêtres vient d'entrer dans le domaine de la science ; c'est la *métapsychie* avec sa branche la plus solide *le spiritisme* qui admet la survivance de l'âme, et la possibilité pour les âmes des défunts de communiquer avec les vivants.

Le spiritisme porte donc en lui la preuve de l'âme, de son indépendance et de sa survivance.

Oui, les Saints ont connu toutes les formes de la médiumnité. Ils ont été lucides, clairvoyants; ils ont vu à distance; ils se sont extériorisés, dédoublés, manifestés à distance ; ils ont fait des apports, traversé les murs, ouvert les portes fermées; ils ont donné le spectacle des lévitations, des transfigurations, des matérialisations; ils ont eu des visions prémonitoires, des apparitions avant et après la mort..... et tous ces phénomènes nous les retrouvons dans les expériences ou observations psychiques ou spirites.....

Nous sommes à la veille de découvrir un nouveau monde, le seul réel: le monde invisible. La matière n'est plus rien ; l'âme, substance impondérable, associée à un corps transcendant est tout. C'est le monde spirituel qui est le monde normal, originel, préexistant à toute forme organique et c'est de l'étude du spiritisme que nous tirons cette affirmation, savoir : Le monde corporel n'est que secondaire; il pourrait cesser d'exister ou n'avoir jamais existé sans altérer l'essence du monde spirituel.

RECTIFICATION

C'est par erreur que nous avons indiqué, sur la couverture du précédent « Bulletin », comme Secrétaire général de la *Fédération Spirite Lyonnaise,* M. Malosse. Notre ami nous fait observer qu'il n'est que Secrétaire de cet important groupement. Depuis la démission de M. Sausse, qui a quitté Lyon pour se fixer à Etoile (Drôme), c'est M. Brun qui remplit les fonctions de Secrétaire général intérimaire.

Souscription permanente pour le Bulletin mensuel de l'Union Spirite Française

ANNEE 1923. *Deuxième liste.*

	Francs
Mme ABIVEN	6
Mme AUPETIT	30
Mme BESSAGNET	5
BEZIERS : Foyer Spirite	50
Mme BOURGONNIER	4
Mme BURCKLE	5
Mme CHAMPAULT	20
M. L. Ch.	101
M. DESCHAMPS	10
DOUAI : Foyer de Spiritualisme	35
Mme DUCEL	50
M. FAURIE	20
M. FOUCARD-VAPEREAU	9
M. LAFFITE Xavier	50
Dr. B. LAUZE	20
M. LEFEVRE	10
M. MAGNAN	2
Mme NOYER	6
Mme PEREZ, Barcelone	15
M. RAJAOFERA	5
M. RAYNAUD Louis	25
Mme SPINNEWYN	10
M. VALETTE Léonce	10
M. VERNOIS	18
M. WALKENER SURINGAR	5

L. CLERCX, 4 bis, rue Nobel, Paris-18e. Tél. : Marc. 17-06.

3e Année. — Nos 21-22 Mars-Avril 1923

BULLETIN
DE
l'Union Spirite Française

L'Actualité Spirite

L'Assemblée générale de l'*Union Spirite Française* a été l'occasion d'un débat sur la nécessité de l'action individuelle en faveur de la cause commune. Les membres présents ont été unanimes à reconnaître que cette action doit être intensifiée et portée sur tous les domaines pour que soit vraiment efficace l'effort collectif de l'association.

En ce qui concerne l'*Union* proprement dite, c'est-à-dire la Fédération française des spirites isolés et des groupes et sociétés voués à l'étude des problèmes psychiques, il est indispensable que chaque membre prenne conscience de son rôle et de son devoir : rôle intérieur et rôle extérieur, devoir à l'égard des non-spirites et devoir à l'égard de la Société.

Le rôle intérieur des membres de l'*Union Spirite* est de soutenir l'œuvre en secondant l'Admistration Centrale dans l'accomplissement de sa lourde tâche, en renseignant le Secrétariat général sur toute manifestation ou sur tout fait susceptible de l'intéresser ou d'intéresser tous les autres membres, en assistant régulièrement aux assemblées générales qui sont comme des Congrès nationaux où peuvent et doivent être débattues les grandes questions intéressant le mouvement spirite.

Leur rôle extérieur consiste à répandre dans tous les milieus les documents édités à cet effet par l'*Union*, afin de mieux faire connaître le véritable Spiritisme et détruire l'effet pernicieux des calomnies répandues de tous côtés par nos adversaires.

Le devoir à l'égard des non-spirites est celui que la plupart de nos adhérents accomplissent le plus volontiers : il consiste à propager, sinon l'enseignement spirite, du moins les grands principes qui dominent cet enseignement, en dehors de toute doctrine concrète.

Ces principes sont d'ordre nettement scientifique et philosophique et leur connaissance conduit tout doucement à la compréhension des données plus profondes de la doctrine spirite elle-même.

Cependant, il convient d'agir avec discernement et nous croyons devoir rappeler les spirites à l'observation des préceptes de prudence que donnait le Maître dans son *Livre des Médiums :*

« Dans le Spiritisme, la question des Esprits est secondaire et consécutive; ce n'est pas le point de départ, et là précisément est l'erreur dans laquelle on tombe, et qui souvent fait échouer vis-à-vis de certaines personnes. Les Esprits n'étant autre chose que les âmes des hommes, le véritable point de départ est donc l'existence de l'âme...

« Tout enseignement méthodique doit procéder du connu à l'inconnu : pour le matérialiste, le connu c'est le matière; partez donc de la matière, et tâchez avant tout, en la lui faisant observer, de le convaincre qu'en lui il y a quelque chose qui échappe aux lois de la mtière; en un mot, *avant de le rendre* SPIRITE, *tachez de le rendre* SPIRITUALISTE... »

Nous ne saurions trop rappeler le souvenir de ces préceptes pleins de sagesse et empreints d'une grande psychologie et d'une connaissance vraiment scientifique de la question. Par eux nous devons comprendre la nécessité de détruire la barrière de pur formalisme que les partisans du « règne par la division » ont dressé entre les spirites proprement dits et les « psychistes » qui ne sont autre chose, au fond, que des « apprentis spirites » ou, si l'on veut, des « candidats à l'initiation spirite ».

Voilà pourquoi depuis plus d'un an nous préconisons la création de sociétés d'études psychiques au-dessus et à côté des groupes purement spirites : ces sociétés, grâce à leur dénomination et à leur programme étendu, sont ouvertes à tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de l'âme en tant que principe intelligent de l'être vivant d'abord.

Nous sommes persuadés, avec Allan Kardec, que ceux qui se refusent avec le plus d'acharnement à admettre la survivance et les communications posthumes parce qu'ils ne croient pas qu'il y ait en nous un principe indépendant — et parce qu'il ont pris pour guides la logique et la raison — nous suivront jusqu'aux extrêmes limites des conceptions spirites — en vertu de cette même logique et de cette raison — le jour où ils auront acquis la conviction de l'existence de l'âme indépendamment du corps matériel.

Or, cette conviction découle directement de la simple étude du psychisme et de l'animisme, voire de la psychologie ordinaire avec ses procédés expérimentaux et ses observations scientifiques. La télépathie chez les êtres vivants est le prélude logique de la télépathie entre les morts et les vivants, base des communications posthumes et l'on peut dire qu'en général les données transcendantales du Spiritisme ne sont que la suite naturelle et parfaitement rationnelle des

données les plus élémentaires de ce qu'on a appelé les sciences psychiques.

A ce point de vue, le psychisme est au spiritisme à peu près ce que la géométrie plane est à la géométrie dans l'espace: ce sont deux stades d'un programme qui se suivent, mais ne s'opposent pas.

S'il est admissible que certains spirites soient parvenus — par voie plutôt intuitive — à la compréhension des vérités spirites sans passer par l'école primaire du psychisme, il est tout aussi admissible, il est même indiscutable que beaucoup, surtout à notre époque de rationalisme outrancier, veulent passer par toute la filière des démonstrations qui conduisent à la théorie spirite.

Il ne faut pas exiger de ceux-ci un renoncement à leur méthode de logique rationnelle qui serait non seulement vain, mais encore contraire à l'esprit scientifique du spiritisme.

Avec eux, c'est la raison logique qu'il faut employer, en prenant pour base les observations et les expériences progressives de la psychologie ordinaire et du psychisme d'abord, puis de la métapsychique et du spiritisme. Ce processus qui aboutit à la conviction scientifique est beaucoup plus lent, d'une manière générale, et les hommes qui s'engagent dans cette voie exigent de marcher prudemment, pas à pas et sans emballement dans des chemins nouveaux et mal défrichés. Mais nous oserons dire que la conviction ainsi obtenue est la plus solide, la plus lucide, la plus importante à souligner pour l'exemple.

Ce qui fait la plus grande force de notre argumentation quand nous rappelons les conversions retentissantes des William Crookes, des Oliver Lodge, des Lombroso, etc., c'est que ces conversions n'ont pas été de brusques « illuminations » toujours susceptibles d'être interprétées comme une faiblesse passagère d'un esprit mystique, mais bien la lente évolution de pensées scientifiques, conduites — par des voies scientifiques et rationnelles — de la négation *a priori* jusqu'à la démonstration affirmative.

Dans l'accomplissement de leur devoir de propagation parmi les non-spirites, nos amis doivent s'inspirer de ces considérations, et éviter de se montrer intransigeants ou sectaires, de quelque manière que ce soit.

*
**

Il nous reste à examiner un autre devoir essentiel du spirite en ce qui concerne ses relations avec les groupements auxquels il appartient, et, notamment, avec l'*Union Spirite Française* dont l'action centralisatrice ne peut être efficace qu'avec l'appui de tous.

Il faut, d'abord, que tout membre d'une association se souvienne qu'aucune action n'est possible de nos jours sans l'aide de ce levier universel et plus que jamais tout-puissant qu'est l'argent.

Les spirites appartiennent aux diverses classes de la société.

Quelques-uns sont en situation d'aider financièrement l'œuvre bien au-delà de ce qu'exigent les statuts et leur devoir est de le faire aussi largement que possible, tant en s'inscrivant pour des cotisations élevées qu'en nous adressant des dons et souscriptions en diverses occasions. Beaucoup de nos amis, par contre, n'ont pas les moyens matériels de participer aux charges générales autrement que par le versement d'une cotisation modique. On peut toutefois affirmer qu'aucun spirite — sauf en des circonstances tout-à-fait exceptionnelles de chômage prolongé ou d'épreuves passagères — ne peut être réellement gêné par le prélèvement, sur le produit de son travail ou sur ses revenus, d'une contribution annuelle aussi faible que la cotisation minima des adhérents de l'*Union*.

Quant aux membres des groupes et sociétés qui cotisent déjà dans ces associations locales et qui ne peuvent supporter la charge supplémentaire d'une adhésion individuelle à l'*Union Spirite*, ils doivent demander, si la chose n'est pas encore faite, que le groupement auquel ils appartiennent s'affilie à notre organisme centralisateur. Ceci nous conduit à dire quelques mots de la situation actuelle des groupements adhérents : leur adhésion collective est régie par l'article 10 des status de l'*Union* qui leur impose un faible droit de capitation de un franc par membre et par an.

Le minimum de cotisation à payer par un groupe pour être considéré comme tel est de 10 francs par an, ce qui équivaut à une adhésion individuelle. En vertu d'un article additionnel du Règlement, voté par l'Assemblée générale de 1922, les groupes et sociétés adhérant à l'*Union* participent aux délibérations à raison d'une voix par dix membres inscrits et cotisant. Les avantages de l'adhésion collective des sociétés locales à notre association centrale fédérative, sont de divers ordres : ceux d'ordre moral sont résumés dans la nécessité d'unir toutes les forces spirites et psychiques de France et des Colonies pour constituer un faisceau puissant d'action contre le matérialisme et contre le sectarisme religieux ; ceux d'ordre matériel sont : d'établir un échange utile de vues entre les diverses sociétés des divers points du territoire ; de grouper une représentation imposante en face des grandes organisations étrangères et de jeter, par là, les bases d'une Fédération spirite vraiment internationale; de recevoir le concours des conférenciers de l'Union pour la propagande locale; d'offrir aux spirites et psychistes de passage à Paris l'accueil fraternel de notre organisation centrale.

A ce sujet, nous devons signaler que le programme des réalisations urgentes comporte, notamment, la création d'une bibliothèque au siège de l'*Union* et, peut-être même, la création d'un musée spirite. Si tous les spirites veulent apporter leur concours, l'*Union* pourra

réaliser bien davantage encore et aborder le délicat et si utile problème de la mise en pratique du Spritisme dans des œuvres de bienfaisance, d'entr'aide mutuelle et de solidarité.

***

Le Bulletin de l'Union Spirite Française est entré dans la troisième année de son existence : il constitue un lien puissant entre tous les spirites isolés, et entre les sociétés et groupes locaux, en même temps qu'il est l'organe officiel chargé de publier les communications et les comptes rendus de travaux du Bureau, du Comité et de l'*Union* elle-même.

Bien que le *Bulletin* ait pu, jusqu'ici, grâce à des dons et souscriptions bénévoles, couvrir les frais de sa publication et équilibrer son budget — lequel est statutairement indépendant de celui de l'*Union* — il convient de donner à ce budget des bases plus stables, et un échange de vues entre les assistants de la dernière Assemblée générale a donné lieu à diverses suggestions dans ce sens.

En attendant que le Comité statue sur ces divers points, il faut souligner ici que les premières ressources du *Bulletin* sont constituées par l'abonnement fixé à la bien modeste somme de 4 francs que tout membre de l'*Union* doit joindre à sa cotisation annuelle.

Une confusion s'est produite, à ce sujet, dans l'esprit de certains adhérents qui, ayant envoyé dix francs de contribution pour l'année, ont pensé que les 4 francs supplémentaires devaient être considérés comme une « souscription » ; cette comme représente strictement l'abonnement et, par conséquent, ne comporte pas d'insertion dans les listes de souscription que nous publions chaque mois.

Le service du *Bulletin* est fait aux groupements adhérents au prorata du nombre de leurs membres et, par conséquent, des versements qu'ils effectuent à la caisse de l'*Union* comme « droits de capitation». Les groupements affiliés reçoivent ainsi un exemplaire du *Bulletin* par dix membres considérés comme représentant une adhésion individuelle.

D'un autre côté, nous prions les dirigeants des groupes et sociétés de vouloir bien informer leurs adhérents que le service du *Bulletin* peut leur être fait à titre individuel, au prix réduit consenti aux membres de l'*Union*, soit quatre francs par an.

Nous nous excusons auprès de nos Lecteurs d'avoir sacrifié ce mois-ci à l'exposé de ces questions purement matérielles, notre chronique ordinaire sur l'Actualité Spirite. Cette chronique reprendra dès le prochain numéro. Qu'ils se persuadent cependant qu'il n'y a pas de problème plus actuel et plus urgent que de donner à l'Œuvre Idéale à laquelle nous sommes tous dévoués, une base inébranlable par la constitution de ressources fixes et sans cesse croissantes.

PARTIE OFFICIELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MARS 1923

L'Assemblée générale annuelle de l'*Union Spirite Française* s'est tenue le dimanche 18 mars, à 15 heures, dans l'amphithéâtre de l'Hôtel des Sociétés Savantes.

M. Jean Meyer, 1er vice-président, présidait en l'absence de M. Gabriel Delanne, empêché par son état de santé.

MM. Chevreuil, 2e vice-président; Barrau, trésorier; Grandjean, secrétaire adjoint ; Mme Ducel et M. Marty, membres du Comité, assistaient M. Meyer.

En vertu de pouvoirs réguliers, M. Jean Meyer représentait : M. Léon Denis, président d'honneur M. Gabriel Delanne, président, et, en son nom, Mme Brissonneau, MM. Maillard, Thomas, Dr Bécour, Bouvier, Mélusson, enfin, MM. .Dangé et Malosse.

Mme Ducel représentait M. Valette, secrétaire du Groupe de Narbonne.

M. Chevreuil représentait Mme Borderieux.

Mme Regnault représentait son mari et M. Sausse, tous deux membres du Comité, ainsi que la société « La Phalange ».

Les sociétés et groupes suivants étaient représentés par des délégués spéciaux : *Société Française d'Etudes des Phénomènes Psychiques ; Foyer Spirite de Béziers ; Foyer de Spiritualisme de Douai « Vers la Lumière » ; Société d'Etudes Psychiques de Brest.*

Divers membres étaient également présents à titre individuel, mais l'Assemblée a regretté que leur nombre en soit restreint.

La vérification des pouvoirs terminée, M. Jean Meyer ouvre la séance en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

La séance est ouverte.

Je suis heureux de vous souhaiter à tous une fraternelle bienvenue.

Je regrette que l'éloignement d'une partie de nos adhérents de province et la cherté actuelle des voyages, les aient empêché d'assister plus nombreux à cette importante réunion.

Laissez-moi, tout d'abord, adresser un souvenir ému à trois vétérans spirites disparus : MM. Puvis, Thureau et Dussard.

M. Puvis a été, pendant longtemps, président de l'*Association Spirite* et collaborateur à la *Revue Spirite.* C'était un spirite dans toute l'acception du mot ; malheureusement ses dernières années ont été attristées par une cécité complète.

M. Thureau, secrétaire honoraire des Services Civils de l'Indo-Chine, Chevalier de la Légion d'Honneur, fut, de longues années, secrétaire général de la *Société Française d'Etudes des Phénomènes Psychiques,* et, lorsque j'ai fondé l'*Union,* il a été un des premiers à accepter de me prêter son concours comme membre du Comité.

M. Dussard, interne des Hôpitaux de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur, a collaboré à la *Revue Scientifique et Morale du Spiritisme.* Nous lui devons une excellente traduction des travaux de la *Société Dialectique* de Londres.

Je prie les familles atteintes par ces deuils, de recevoir, au nom de l'*Union Spirite,* l'expression de notre sympathique condoléance.

Je regrette, d'autre part, que notre vénéré Président d'Honneur, M. Léon Denis ne puisse pas être parmi nous. Je crois traduire la pensée de tous en lui adressant l'expression de notre reconnaissance pour la puissante action qu'il a exercée et qu'il continue inlassablement à exercer par ses œuvres, sur la marche et les progrès du Spiritisme.

Nos pensées de gratitude vont aussi vers notre cher Président, M. Gabriel Delanne, retenu loin de nous par ses infirmités. Vous connaissez tous son dévouement à la cause, les efforts surhumains qu'il fait souvent pour dominer ses douleurs physiques et présider soit nos réunions, soit nos conférences. Une crise plus aiguë l'oblige aujourd'hui à rester chez lui, malgré son vif désir d'être au milieu de nous. Nous lui adressons l'expression de notre vive sympathie, avec nos vœux ardents pour l'amélioration de sa santé.

Malgré l'état de celle-ci, il travaille avec ardeur à un nouvel ouvrage qui aura pour titre : « La Réincarnation ». Ce livre, comme celui récent, de notre sympathique vice-président, M. Chevreuil, « Le Spiritisme dans l'Eglise », vient à son heure et contribuera largement à répandre la bonne semence.

Je ne vous parlerai pas de l'actualité spirite; un excellent article paru dans le *Bulletin* de Janvier, vous a mis au courant de la question. Je constate cependant avec plaisir qu'un revirement favorable à notre cause semble s'être produit, ces jours derniers, dans la presse. Il ne faut pas, du reste, trop nous plaindre de cette polémique; on nous fait connaître ainsi gratuitement; les attaques stimulent notre zèle. L'inspirateur du médium de M. Santoliquido, président de l'*Institut Métapsychique International*, disait, dans un de ses profonds messages publiés par la *Revue Métapsychique :* « Toutes les forces du bien et du mal serviront à ma victoire ». Sachons, nous aussi, profiter de ces attaques pour qu'elles tournent à notre avantage.

Pour cela, il faut être unis, disciplinés; viser tous le même but, bien que, parfois, pour y atteindre, nous prenions des voies quelque peu différentes dans les détails. L'*Union Spirite* doit être le centre de ralliement. Toutes les sociétés, tous les spirites doivent se serrer autour d'elle pour lui donner, par le nombre, cette force morale dont elle a besoin pour parler haut et ferme, et défendre partout les véritables intérêts du Spiritisme.

Votre Comité se propose d'envoyer des délégués au Congrès Spirite International de Liége, et aussi au Congrès Métapsychique International de Varsovie. Nous invitons les sociétés et groupes adhérents à faire parvenir en temps utile, à notre Président, les propositions ou suggestions qu'ils croient bon d'être présentées et défendues à ces Congrès.

Nous aurons, de notre côté, à envisager l'opportunité de la réunion à Paris, d'ici deux ans, d'un Congrès International Spirite dont le principe a été adopté au dernier Congrès de Genève.

En attendant, il faut nous employer à organiser et développer le Spiritisme en France et dans les Colonies. Un effort considérable a déjà été fait dans ce sens depuis la fondation de l'*Union*. Trente sociétés ou groupes sont aujourd'hui créés; presque tous adhèrent à l'*Union*. Nos efforts tendent à en établir partout en multipliant les conférences.

Je tiens, à cette occasion, à remercier nos zélés et dévoués propagateurs: MM. Gaillard, Gastin, Regnault, Malosse, Mélusson et Chattey, de leur précieux concours.

Notre installation à la Villa Montmorency devient insuffisante; j'espère pouvoir, sous peu, offrir à l'*Union Spirite* un logement dans un immeuble plus important, avec tout le confort nécessaire à l'extension que notre Société est appelée à prendre.

L'*Union Spirite*, loin de chercher à prendre la place d'anciennes ou de nouvelles sociétés spirites de Paris — comme certaines personnes en ont, à tort, manifesté la crainte — s'efforcera au contraire de les aider toutes dans la mesure du possible, et de favoriser la création de groupements toujours plus nombreux aussi bien dans la capitale qu'en province. Elle leur demande seulement de s'unir à elle, dans le but d'une action générale, dans l'intérêt supérieur du Spiritisme. L'union fait la force.

N'oublions pas, cependant, que pour réaliser un programme aussi vaste que le nôtre, aussi important pour la cause, il faut des appuis financiers. Je fais un pressant appel à tous les spirites sincères : que ceux qui le peuvent donnent largement; ils ne pourront employer leur argent à un but plus noble que celui d'aider à éclairer leurs frères auxquels un voile cache encore la vérité.

Vous apprendrez avec plaisir que la *Société Anglaise des Recherches Psychiques* de Londres vient d'élire, comme Président pour 1923, notre illustre ami Camille Flammarion. L'honneur de présider cette importante société, dont la réputation est mondiale, n'à jusqu'ici été accordé qu'à deux français: Charles

Richet en 1905 et Henry Bergson en 1913. L'*Union Spirite* est heureuse d'adresser ses félicitations à l'éminent psychiste, au grand philosophe qui a contribué si largement à éclairer le monde sur les sciences nouvelles.

L'allocution de M. Meyer a été longuement applaudie. La parole est ensuite donnée à M. Grandjean, pour la lecture du procès-verbal de la précédente assemblée, qui est approuvé à l'unanimité.

M. Barrau, trésorier, donne communication de son rapport sur la situation financière de l'année 1922. .Nous le reproduisons in-extenso:

Situation financière de l'*Union Spirite* au 31 Décembre 1922

Mesdames, Messieurs,

Au 1er janvier 1922, l'avoir net de l'*Union Spirite Française* s'élevait à la somme de Fr. 3.595,18, représentée par :

Dépôt en banque	2.086 08
Compte Chèques-postaux	496 60
Solde en caisse	1.012 50
Total	3.595 18

Les opérations de caisse pendant l'année 1922 se répartissent comme suit, pour chaque mois :

	Dépenses	Recettes
Janvier	727 20	1.931 »
Février	580 95	641 50
Mars	779 85	614 »
Avril	1.377 15	1.681 50
Mai	2.583 05	496 »
Juin	547 75	105 »
Juillet	460 »	291 »
Août	1.426 75	229 »
Septembre	591 65	116 »
Octobre	453 65	169 90
Novembre	649 85	733 05
Décembre	1.127 30	659 63
Totaux	11.305 15	7.667 58

Comme destination, les dépenses se répartissent ainsi qu'il suit :

Frais de conférences	4.257 80
Frais de personnel	4.382 »
Electricité, téléphone	940 90
Frais généraux (bureaux, fournitures, correspondance, etc.)	1.724 15
Total égal	11.305 15

Les recettes se répartissent comme suit :

Cotisations	7.288 88
Produit des Conférences	359 »
Remboursements divers	19 70
Total égal	7.667 58

La balance des opérations de caisse pour 1922 se résout par un excédent de dépenses de Fr. 3.637.77, soit :

Dépenses totales	11.305 15
Recettes totales	7.667 58
Excédent de dépenses	3.637 77

L'en-caisse du 1er janvier 1922 a été complètement absorbé par ces dépenses en excédent et la situation financière au 31 décembre 1922 est même déficitaire.

Excédent de dépenses pour 1922	3.637 77
Avoir au 1er janvier 1922	3.595 18
Déficit au 31 décembre 1922	**42 59**

Ce déficit s'explique surtout, Mesdames et Messieurs, par le peu d'empressement que beaucoup de membres ont mis à se mettre à jour de leurs cotisations pour l'année écoulée.

Nous avons en portefeuille exactement 418 quittances de cotisation non retirées.

Le secrétariat va se trouver dans l'obligation d'adresser aux retardataires un appel pressant et, le cas échéant, de proposer au Comité un certain nombre de radiations.

Les membres de l'*Union Spirite* — plus encore que les membres de toute autre société, — devraient avoir à cœur de soutenir l'œuvre idéale de rénovation morale et spirituelle que nous poursuivons; ils devraient se souvenir qu'à notre époque rien ne peut se faire sans argent et que le devoir de tout spirite est d'apporter non seulement son approbation morale, mais encore — dans toute la mesure possible — son concours matériel.

La cotisation minima exigée de tout membre de l'Union est tellement faible qu'il n'est pas possible d'admettre que l'on ne puisse, au cours d'une année, la payer. Cette cotisation de six francs par an, même portée à dix par le service obligatoire du *Bulletin*, ne représente pas vingt centimes par semaine!

Ceux qui ont assumé la lourde tâche, avec d'aussi faibles cotisations, de mener à bien la propagation de l'Idéal Spirite, ont le devoir de demander à tous les spirites la régularité des paiements.

Nous invitons donc instamment tous ceux qui n'ont pas encore envoyé leur cotisation pour 1922 à le faire au plus tôt, nous évitant ainsi des frais de correspondance et de recouvrement qui viennent diminuer d'autant la portée effective de leur collaboration financière.

Alors que le nombre des adhérents à l'Union ne cesse d'augmenter, il est peu admissible que le montant des cotisations perçues pour 1922 n'atteigne pas 7.300 frs, alors que les cotisations perçues au cours de l'année 1921 atteignaient près de 9.000 francs.

La même observation doit être faite en ce qui concerne les contributions des sociétés et groupes adhérents.

Il y a lieu d'inviter les comités de ces groupements à observer les prescriptions de l'article 10 de nos statuts qui prévoit une cotisation de un franc par membre et par an.

Si, dans l'état actuel de notre situation morale, tous les adhérents (particuliers ou collectifs) de l'Union payaient seulement ce qui leur est imposé par les statuts, nous pourrions couvrir nos dépenses et même étendre notre action et commencer la réalisation d'autres points du programme, pour le plus grand intérêt de la cause et pour le bénéfice moral de tous.

Nous souhaitons vivement que notre appel soit entendu.

L'ordre du jour appelle le rapport des Censeurs, dont l'un d'eux, M. Bodier, donne lecture :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la décision de la dernière Assemblée Générale, qui nous avait investis du mandat de censeurs, nous avons l'honneur de vous rendre compte de ce mandat.

La comptabilité nous a été présentée le 3 mars 1923. Elle est tenue à jour et d'une façon minutieuse par M. Barrau, trésorier, aidé par M. Grandjean, secrétaire.

Toutes les dépenses sont justifiées par des factures en règle.

Toutefois, il serait désirable que les Sociétés fédérées à l'*Union Spirite* prennent davantage l'initiative de propositions intéressantes, surtout quand elles sont susceptibles d'avoir une répercussion financière.

Sans nous étendre plus longuement à ce sujet, nous prions les délégués des sociétés représentées de retenir cette suggestion dont l'importance ne saurait leur échapper, car il est utile de faciliter la tâche du Comité de l'*Union Spirite.*

Nous proposons donc à l'Assemblée d'approuver sans réserve les comptes présentés par le trésorier, M. Barrau, et de le remercier, tout particulièrement, ainsi que M. Grandjean, secrétaire, pour le soin et le zèle qu'ils ont apporté dans leur gestion fidèle des deniers de la Société depuis sa fondation.

Les Censeurs : CHARDON, BODIER.

Les comptes du trésorier sont approuvés et applaudis.

L'assemblée procède à l'élection des membres du Comité composant le deuxième tiers soumis à la réélection et de deux membres nouveaux complémentaires. Sont ainsi désignés à l'unanimité : MM. Thomas, Bénézech, Dr Bécour, Maillard, Bouvier, Gastin, secrétaire-général de la *Revue Spirite,* et Bertin, trésorier de la *Société d'Etudes Psychiques du Havre,* ces deux derniers présentés par le bureau pour compléter le Comité. Mme Borderieux, comprise dans le tiers sortant, avait envoyé une lettre déclinant le renouvellement de son mandat.

Mme Dumont et le Dr Sentourens sont désignés comme censeurs pour l'année 1923.

Le Président expose que, pour se conformer au vœu de l'Assemblée générale de 1922, le Comité a pris la décision de revenir à la périodicité mensuelle du *Bulletin.* Il demande l'approbation de cette mesure. — Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, on aborde les questions diverses.

Tout d'abord, M. Marty se fait l'interprète de toute l'Assemblée pour remercier chaleureusement M. Jean Meyer des bienfaits dont il n'a cessé de combler l'*Union Spirite* et du projet exprimé, dans son discours, d'offrir à l'*Union* un local plus spacieux et approprié aux besoins actuels et futurs. Par ses applaudissements unanimes et prolongés, l'Assemblée témoigne que M. Marty a bien traduit la pensée de tous.

M. Bodier demande la parole pour exposer la nécessité de créer une œuvre de secours aux spirites nécessiteux. Il signale l'article paru dans le dernier *Bulletin* et demande qu'on étudie sérieusement la réalisation de ce projet. Une commission spéciale est immédiatement nommée pour s'occuper de la question. Elle se compose de MM. Bodier et Marty, Mmes de Charrin et Doche.

Le Dr Sentourens expose ensuite qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la rentrée régulière des cotisations. Il demande si l'on ne devrait pas, en cas de non-paiement dans les premiers mois de l'année, procéder au recouvrement par la poste.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Marty, Gastin, Richard, etc., et au cours de laquelle il est demandé de procéder avec prudence et discrétion, M. Meyer demande qu'il soit fait confiance au Bureau pour l'application de mesures dont la douceur n'excluera pas la fermeté à l'égard des retardataires. Il ressort de cette discussion que, dans tous les cas, le devoir de tous les adhérents est de payer régulièrement et spontanément leurs cotisations, dès les premiers mois de l'année et d'éviter à l'*Union* des frais de recouvrement qu'en cas d'obligation on se verrait dans la nécessité de faire supporter aux retardataires en augmentant d'autant leur quittance.

Pour les quittances de 1922 en retard, il sera procédé à un appel par la voie du *Bulletin,* puis à l'envoi d'une circulaire, enfin, à un recouvrement par la poste pour les derniers réfractaires.

Le Dr Sentourens demande, d'autre part, que le Comité soit plus fréquemment réuni et que les membres soient régulièrement présents aux séances.

M. Meyer observe qu'il n'y a pas de sanction prévue par les statuts contre les membres du Comité qui ne se dérangent pas pour assister aux réunions. D'une manière générale, d'ailleurs, les statuts et règle-

ments élaborés au début de l'*Union*, à l'époque où l'on ne prévoyait pas le développement actuel, ne répondent plus à la situation présente. Il y a lieu de les reviser profondément et l'Assemblée charge le Bureau d'étudier un projet de révision à présenter à une Assemblée générale extraordinaire qui serait spécialement réunie en octobre prochain. — Adopté.

Revenant sur la proposition du Dr Sentourens, M. Gastin déclare que les réunions du Comité sont rendues difficiles par l'éloignement des membres de province. La proposition étant faite de se contenter de ceux qui habitent Paris, M. Meyer et Mme Ducel font observer qu'alors la province est littéralement annulée et que toute la direction passe aux parisiens.

Diverses solutions sont proposées et notamment celle de M. Gastin consistant à étendre les pouvoirs du Bureau et à consulter les membres du Comité, par voie de réferendum écrit, sur des questions déjà étudiées par le Bureau. Cette proposition est adoptée sous réserve que toutes les décisions continueront à être soumises à la ratification de l'Assemblée générale la plus prochaine.

Le Dr Sentourens propose encore, pour assurer des ressources supplementaires pour le *Bulletin*, d'y accueillir de la publicité. M. Gastin, tout en adhérant au principe de cette proposition, met en garde l'Assemblée contre l'espoir trop grand que, selon lui, on attache au rendement de cette publicité. Celle-ci rendra uniquement dans la mesure où pourront intervenir les relations personnelles. Il faut donc, si l'on admet le projet, que tous les spirites agissent autour d'eux ou par eux-mêmes pour assurer au *Bulletin* une publicité qui, malgré tout, demeurera toujours soumise au veto du Bureau pour conserver un caractère moral indispensable.

Après la discussion à laquelle participent Mmes Ducel et Regnault, MM. Richard, Marty, Bodier, etc., M. Meyer demande qu'on ne prenne pas une décision trop rapide et que la question soit étudiée par le Bureau qui agira au mieux des intérêts généraux.

La proposition du Dr Sentourens est adoptée sous cette réserve.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

RÉUNION DU COMITÉ DE L'UNION SPIRITE

Le Comité de l'*Union Spirite Française* s'est réuni le 24 mars, à 15 heures au siège social, sous la présidence de M. Gabriel Delanne, président.

Etaient présents : MM. Jean Meyer, vice-président; Barrau, trésorier; Grandjean, secrétaire; Mme Ducel, MM. Gastin et Malosse, membres.

S'étaient excusés par lettre, en envoyant leur mandat régulier : MM. Bénézech, Bouvier, Dr Breton, Chevreuil, Dangé, Maillard, Marty, Mélusson, Regnault, Roché et Thomas.

Absents : MM. Dr Bécour, Gervois, Philippe et Sausse.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté, M. Jean Meyer, au nom du Comité, souhaite la bienvenue aux nouveaux élus, MM. Bertin et Gastin.

Il est ensuite procédé à l'élection du Bureau pour 1923.

Les bulletins de vote des absents représentés sont remis sous pli cacheté au bureau, et les membres présents votent.

Le nombre des votants est de 17 et l'unanimité des votes se porte sur les noms suivants :

Président...........................	M. Gabriel DELANNE
1er Vice-Président	M. Jean MEYER
2e Vice-Président	M. Louis CHEVREUIL
Secrétaire général	M. Louis GASTIN
Trésorier...........................	M. BARRAU
Secrétaire adjoint	M. GRANDJEAN

Il est donné lecture d'une lettre de M. Bénézech offrant sa démission de membre du Comité en raison de son grand âge et de son éloignement. A l'unanimité, le Comité décide de demander à M. Bénézech le retrait de sa démission, sa présence dans le Comité de l'*Union* étant un honneur et une joie pour tous.

L'ordre du jour appelle l'examen des décisions prises par la dernière Assemblée générale.

Nomination de Commissions

Ces décisions entraînant la nomination d'un certain nombre de commissions d'étude ou administratives, le Comité décide que, d'une manière générale, elles seront constituées par :

1° — Le Bureau de l'Union qui peut seul, par la connaissance qu'il a de l'ensemble des affaires de la Société, assurer la coordination des efforts;

2° — des membres désignés spécialement par l'Assemblée générale ou choisis par le Comité en raison de leurs compétences techniques spéciales.

En conséquence, les commissions motivées par les décisions de l'Assemblée sont désignées comme suit :

Commission de Révision des Statuts et Règlements: Le Bureau et MM. Mahieu et Maillard, avocats.

Commission Administrative du Bulletin: Le Bureau et MM. Pagnat et Regnault, publicistes.

Commission de la Caisse de Bienfaisance: Le Bureau, plus les membres désignés spécialement par l'Assemblée, savoir : Mmes de Charrin et Doche; MM. Paul Bodier et Dr Sentourens.

Caisse de Bienfaisance

En ce qui concerne le travail de cette dernière commission, M. Meyer expose qu'il consistera à étudier et mettre au point un projet d'organisation d'une section spéciale tendant à réaliser la mise en pratique du spiritisme moral. Il faut créer une Caisse de Bienfaisance et un Foyer de Solidarité spirite dont les ressources seront constituées par des souscriptions, des dons bénévoles, des quêtes aux conférences, etc.

L'une des formes les plus intéressantes de la bienfaisance et de l'aide spirite étant le traitement des maladies, la Commission étudiera la création d'une clinique où, sous la direction de docteurs favorables, le traitement des maladies sera effectué par les guérisseurs d'une manière entièrement gratuite.

La Commission étudiera, d'une manière générale, toute question se rattachant à son programme. Les membres de l'Union qui ont des propositions à faire dans cet ordre d'idées, sont instamment priés de les adresser au Secrétariat général.

Administration Centrale

L'Assemblée générale ayant décidé d'accorder au Bureau des pouvoirs plus étendus et notamment la faculté de prendre des décisions d'urgence, ceci pour répondre au vœu général d'une activité toujours plus grande, le Comité vote à l'unanimité la décision suivante :

Le Bureau se réunira régulièrement deux fois par mois, et, extraordinairement toutes les fois qu'il le faudra. Il étudiera les questions en première instance et les mettra au point; puis il demandera, par écrit, l'avis des membres du Comité en accompagnant cette demande d'un rapport sur chaque question. Si le referendum est favorable à la décision, elle sera acquise, sous réserve de la ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Conférences de l'Union à Paris

M. Meyer fait part au Comité des conversations qu'il a engagées avec les gérants de l'immeuble théosophique du square Rapp, en vue de la location de sa grande salle de 700 places pour des conférences mensuelles.

Après examen des conditions, et discussion, le Comité décide que deux conférences seront données avant les vacances: fin avril et fin mai. Un droit d'entrée sera établi à un taux réduit et on étudiera pour l'année prochaine un système d'abonnement. Des quêtes pourront être faites en faveur de la Caisse de Bienfaisance.

Un programme sera établi de manière à constituer une suite coordonnée de conférences bien que les orateurs puissent être diversement choisis.

Il y aura aussi lieu d'étudier l'intervention de projections fixes ou cinématographiques pour illustrer les conférences.

Congrès Internationaux

Le Comité décide de faire représenter l'*Union Spirite Française* aux deux Congrès internationaux qui auront lieu cette année, l'un à Liège, l'autre à Varsovie.

Mme Ducel et MM. Gastin et Regnault sont désignés pour le Congrès de Liège, avec mission de demander que le privilège d'organiser un Bureau International Spirite soit réservé à l'*Union Spirite Française* comme il avait été décidé au Congrès de Genève en 1913.

Ce privilège est justifié, non seulement par cette décision, mais aussi par le rôle très important que notre pays a joué en la personne d'Allan Kardec, dans la constitution même du Spiritisme comme doctrine scientifique et philosophique.

Nos délégués devront également demander que le prochain Congrès International Spirite ait lieu à Paris en 1925.

A ce propos, et pour marquer sa volonté de constituer un organisme centralisateur du spiritisme mondial, en conformité de la décision de Genève, un Comité d'étude est désigné.

M. Mélusson ayant accepté de représenter l'*Union Spirite Française* à Varsovie, est désigné comme délégué.

Le Bureau étudiera un projet de rapport à défendre devant ce Congrès.

Commission Technique d'Etude et de Contrôle

M. Gastin propose la création d'une Commission technique d'étude et de contrôle des phénomènes psychiques, qui serait composée uniquement de membres de l'*Union*, normalement qualifiés par leur culture générale ou leurs connaissances spéciales en psychisme, notamment les médecins, ingénieurs, chimistes, physiciens, professeurs de sciences et de philosophie, spécialistes des questions psychiques, etc. Elle comporterait des membres actifs habitant Paris ou la région, et des membres correspondants nationaux et étrangers. Ces correspondants se tiendraient en liaison directe avec la Commission, lui signalant les faits psychiques dont ils auraient pu contrôler la valeur dans le rayon de leur action personnelle, et recevraient d'elle mission de vérifier et contrôler tout fait qui aurait été signalé par ailleurs dans leur région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et il est entendu qu'elle entraîne la dissolution du Groupe de Recherches Psychiques fondé précédemment par MM. Gastin et Grandjean, et qui ferait double emploi avec cette organisation nouvelle.

Le règlement spécial fixant le fonctionnement de cette Commission sera incessamment élaboré et publié dans le *Bulletin de l'Union.*

En attendant, les personnes qui répondent aux conditions précitées pour faire partie de la Commission Technique, soit à Paris, soit comme correspondants nationaux ou étrangers, sont priées de vouloir adresser leur demande d'admission au Secrétariat général, qui les transmettra, pour examen et décision, au Comité spécial.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nos amis du Foyer Spirite de Douai avaient récemment émis le vœu que « les Assemblées générales de l'Union Spirite aient lieu plus fréquemment de manière à rapprocher davantage les différents spirites de Paris et de province, et d'établir entre eux une large et fraternelle union ».

Cette intéressante proposition coïncide avec le désir exprimé par l'assistance de la dernière assemblée, que tous les spirites prêtent un concours de plus en plus actif à la propagation de l'idée et à la défense de l'œuvre.

Il y a évidemment une difficulté matérielle très grande à réunir fréquemment les assemblées générales et la preuve en est que la dernière réunion n'a pas été très suivie. Toutefois, le Bureau va étudier un programme d'action générale qui comportera l'organisation de réunions aussi fréquentes que possibles.

En attendant, nous rappelons à tous nos amis que la prochaine Assemblée générale aura lieu courant d'Octobre, et nous les prions de vouloir bien prendre leurs dispositions pour assister en plus grand nombre possible à cette réunion au cours de laquelle seront discutées de très importantes questions touchant la vitalité de l'organisation spirite : révision des statuts de l'Union, etc.

AVIS IMPORTANT

Le Comité prie instamment les membres de l'Union Spirite en retard de leurs cotisations pour 1922 et 1923 de vouloir bien s'en acquitter le plus rapidement possible en nous adressant le montant de ces cotisations en un chèque postal au Compte No 27-199, ce qui réduit au minimum les frais d'envoi.

Nous rappelons à ce sujet, qu'il est impossible à une organisation comme la nôtre, même soutenue par de bonnes volontés individuelles très grandes mais trop rares, de subvenir aux besoins toujours grandissants de la propagande et de l'action, si tous les adhérents n'apportent leur appui personnel, si modeste soit-il, sous la forme d'une cotisation régulièrement versée.

Les retards qui portent sur 1922 feront, à partir du 10 avril prochain, sauf rentrée d'ici cette date, l'objet d'une présentation à domicile des quittances de cotisation augmentée des frais de recouvrement.

En ce qui concerne les cotisations de 1923, nous rappelons que toute contribution annuelle aux charges d'une Société doit être versée dans les premières semaines de l'année; un trimestre s'étant déjà écoulé sans que la majorité de nos adhérents aient envoyé leur cotisation, nous leur adressons ici un appel pressant en leur rappelant que l'envoi direct d'une somme par eux est beaucoup moins onéreux que la perception par nos soins. Les frais de recouvrement sont élevés et nos cotisations sont trop modestes pour que nous assumions la charge de ces frais.

Informations & Documents

GROUPES & SOCIÉTÉS

Groupes d'Etudes de l'Union

Mme Doche, directrice des Groupes, nous communique le cas suivant :

Mlle X..., après huit mois de travail persévérant sans résultat, est devenue un excellent interprète des Entités-guides de nos séances, et obtient fréquemment des communications par l'écriture.

En mai dernier, nous reçûmes, en groupe privé, une communication en vers d'un Esprit qui signa « Simplice », ceci d'une manière absolument mécanique et pendant que le médium Paul St-C. recevait de son côté une communication à l'oui-ja d'une Entité se disant italienne.

La communication en vers reçue par Mlle X... coupait court à un certain endroit et restait suspendue au milieu d'une phrase.

Etaient présent à cette séance : Mme X..., Mme et M. St-C...., Mlle G. St-C..., M. P. St-C..., le Dr S..., Mme Doche et le médium, Mlle X....

Or, le 25 décembre dernier, Mme et Mlle X..., Mme et M. St-C... et Mme Doche étaient réunis dans une loge, salle Gaveau, pour voir la danseuse endormie Caro Campbell, lorsque, pendant le spectacle et la salle étant dans une demie-obscurité, Mlle X... ressentit autour d'elle un courant d'air dont elle se plaignit; nous ne ressentions, quant à nous, aucune fraîcheur et la salle était, au contraire, surchauffée. Nous constatâmes, d'ailleurs, que tout était bien hermétiquement clos.

Tout à coup, le bras de Mlle X... fut pris d'un tremblement très caractéristique, propre aux médiums écrivains lorsqu'une manifestation va se produire. Mlle X... résista, car le spectacle l'intéressait et elle n'en voulait rien perdre. Elle nous dit entre haut et bas: « Ils veulent que j'écrive: ah: non, pas ici ». Cependant, elle continuait à être agitée de plus en plus énergiquement.

« Mais, dit-elle enfin, je n'ai ni papier, ni crayon ». Et, comme le tremblement continuait, nous cherchâmes si nous avions ce qu'il fallait. Mme St-C... trouva un crayon et nous lui passâmes les feuilles de nos programmes; un manchon servit de table et dans cette demi-obscurité, elle se mit à écrire.

Nous dûmes attendre l'entr'acte pour pouvoir déchiffrer, si possible, ce qui devait être écrit, et nous constatâmes que c'était la suite, en vers, de la communication reçue sept mois auparavant, et à laquelle nous ne songions plus.

Le raccord de la phrase laissée en suspens était parfait et tout semble indiquer une suite normale dans cette communication en deux parties reçues à plusieurs mois de distance et dans des conditions si différentes.

CONFÉRENCES

M. Henri Regnault à l'Etranger. — Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Regnault a fait une tournée de conférences en Belgique, sur « La Mort n'existe pas ! » le 5 février, à Liège; le 8, à Anvers; le 11, à Mons.

Ces conférences contradictoires étaient données sous les auspices de l'*Union Spirite Belge* et ont eu un grand succès.

La tournée de notre ami s'est terminée par une conférence à Genève, sous les auspices de la *Société d'Etudes Psychiques* de cette ville, et sur « Le Spiritisme et ses détracteurs ».

PARIS. — Les débats spirites du « Club du Faubourg ». — Notre ami M. Louis Gastin, secrétaire général de la *Revue Spirite* et de l'*Union Spirite Française* a pris, ces temps derniers, la parole dans les débats spirites du « Faubourg », notamment :

le jeudi 22 février, sur la question: « L'homme peut-il se dédoubler ? »
le 12 mars, sur l'Envoûtement et les Sorciers;
le 22 mars, sur la Réincarnation.

— M. Louis Gastin a fait également une conférence sur le Spiritisme le 1er mars, à la « Jeunesse Républicaine du 2e arrondissement.

— M. Henri Regnault a fait, le 10 mars, à « La Phalange », une conférence à propos du dernier livre de M. Chevreuil : « Le Spiritisme dans l'Eglise ».

LILLE. — Le Dr Bécour a fait, le 11 mars, une conférence sur « Jeanne d'Arc Médium ». Cette conférence a eu un plein succès.

Région Lyonnaise. — Nous apprenons que M. Malosse a fait, ces temps derniers, une conférence, le 21 février, à Rive-de-Giers, et une autre, le 24, à Saint-Chamond. Comme toujours, notre ami a été écouté avec un grand intérêt. Il a distribué des brochures de propagande, « Le Spiritisme à sa plus simple expression ».

Conférences de l'*Union Spirite*

On apprendra avec plaisir que les conférences de l'*Union Spirite* vont devenir mensuelles. Un premier essai sera fait avant les vacances et, à partir de la rentrée d'octobre, ce service fonctionnera régulièrement.

En attendant, enregistrons le succès de la conférence donnée dimanche 25 mars, dans la grande salle des Sociétés Savantes, par M. Louis Gastin, sur « La Réincarnation. Ses bases scientifiques ».

C'est M. Barrau, entouré de plusieurs membres du Comité, qui a présidé la réunion.

M. Gastin a commencé par démontrer que les théories dites scientifiques comprennent toujours, à côté d'une petite portion de certitudes, une quantité plus ou moins grandes de « suppositions ».

Ce qui est accessible à notre constat direct, soit par les sens, soit par leur prolongement que constituent les instruments, est insignifiant à côté de ce qui est inaccessible et à propos de quoi nous ne pouvons formuler que des hypothèses plus ou moins ingénieuses, plus ou moins logiques, plus ou moins sûres.

D'une manière générale, ce que nous *savons* — en toute certitude — est très peu de chose; ce que nous *supposons* est immense en comparaison.

Par exemple, la science et les savants *savent* que le feu chauffe et brûle; ils *supposent* que le soleil est une masse incandescente qui... dont... etc.

La science et les savants *savent* que l'être vivant est doué de sensibilité; ils *supposent* que le corps brut est privé de conscience.

La science et les savants *savent* que l'unité de l'être corporel est détruite à la mort; ils *supposent* que l'unité de la conscience volitive disparaît en même temps.

En réalité, la science ne peut nier que la négation même de ses constats, lesquels sont, au fond, très peu nombreux. Toute hypothèse non contradictoire à un constat de la science est recevable, pourvu qu'elle soit logique.

D'un autre côté, la méthode scientifique n'est pas faite que d'expérience; beaucoup de théories scientifiques sont édifiées uniquement sur des observations suivies du raisonnement (induction et déduction).

La Réincarnation s'oppose-t-elle à des constats positifs de la science? Non. Elle est donc *possible*.

Sur quoi repose la théorie des vies successives? sur des observations qui ne sont pas isolées, mais ont été notées maintes fois, dans les divers pays et aux diverses époques de la vie de l'humanité.

L'un des cas typique de Réincarnation est celui d'Alexandrine Samona, qui comporte : l'annonce formelle, précise et détaillée, d'une grossesse gémellaire chez une femme réputée incapable d'avoir à nouveau des enfants; l'identité non seulement physique, mais psychique et morale de l'une des deux jumelles avec l'enfant disparue; des faits précis de souvenirs.

Un grand nombre de cas ne comportent que tel ou tel de ces éléments ici réunis avec une précision impressionnante et entourée de toutes les garanties de contrôle.

Considérés isolément, ces faits pourraient peut-être trouver des explications diverses, sauf peut-être les faits de souvenirs précis.

La Réincarnation trouve encore des bases logiques par la nécessité d'expliquer l'inégalité parfois considérable des esprits au moment de leur incarnation: ceci uniquement pour répondre aux critiques des spiritualistes non réincarnationnistes puisqu'on pose en principe l'existence de l'esprit indépendant. Il y a de telles différences entre un sauvage et un homme de génie et entre tous les hommes en général; il y a d'autre part, une telle inégalité de traitement dans les conditions physiques de la naissance des êtres, que, pris entre la théorie des vies successives et celle d'une seule existence, l'homme logique doit forcément opter pour la première, car elle explique les inégalités de naissance par le fait que l'esprit a « un passé » ; elle est de plus logique en ce qu'elle rend possible l'évolution vers la perfection qui serait, au contraire, un miracle inadmissible si elle pouvait être accomplie au cours d'une seule existence variant entre une heure et un siècle.

En conclusion, la Réincarnation ne s'opposant à aucun fait *scientifiquement connu*, expliquant logiquement et simplement l'évolution spirituelle et les conditions de la vie des êtres, est une hypothèse valable au point de vue strictement scientifique.

M. Gastin ajoute qu'il tient à répondre aux objections souvent formulées contre la Réincarnation. Deux de ces objections sont d'ordre purement moral et n'ont aucune valeur en science; la troisième seule a un caractère positif.

Les deux premières consistent dans la révolte que nous pouvons éprouver à la pensée d'être contraint à des renaissances et dans le fait que ces renaissances peuvent séparer des êtres chers qui espéraient au contraire se retrouver dans l'au-delà après l'existence unique. M. Gastin répond magistralement à cette double objection, d'abord en précisant qu'il importe peu qu'une loi naturelle nous révolte : si elle est vraie nous devons la subir. Ensuite, en ce qui concerne le point de vue des amitiés et de la famille, M. Gastin donne des arguments précis qui sont reproduits dans son article de la *Revue Spirite* d'avril, actuellement sous presse.

Nous dirons seulement ici que par delà notre famille humaine existe une famille spirituelle avec laquelle elle peut *ou non* se confondre. D'autre part, la télépathie unit tous les esprits au-delà du monde corporel, que les esprits soient ou non incarnés.

L'objection d'ordre scientifique consiste à invoquer l'absence du souvenir des précédentes existences. Outre que cette absence comporte des exceptions multiples, on peut dire que, pour la généralité des cas, il est *normal et logique* que nous ne nous souvenions pas, car la mémoire étant la mesure de fixation et de reproduction des images enregistrées par notre cerveau, les mémoires ne sont pas toutes également puissantes même en ce qui concerne les faits d'une seule existence. De plus, les expériences et observations psychiques ont révélé qu'il y avait possibilité de plusieurs états de conscience s'ignorant les uns les autres et possédant leur mémoire respective. Il est indéniable que deux existences différentes doivent être considérées comme deux états de conscience » très distincts. Il est donc normal que leurs mémoires soient distinctes aussi et ne se connaissent pas l'une l'autre. L'exception, l'anormal, c'est bien alors que, très rarement, nous nous souvenions.

La conférence de M. Gastin a été coupée de fréquents applaudissements et, malgré l'appel à la contradiction, n'a soulevé aucune controverse.

Un hommage anglais à Camille FLAMMARION

Le Conseil d'administration de la « Société Anglaise des Recherches Psychiques » de Londres, dont on connaît le rôle important dans l'évolution des sciences psychologiques, et la réputation mondiale, vient d'élire comme président pour l'année 1923, en remplacement de M. William Mc Dougall, notre illustre compatriote et ami M. Camille Flammarion.

Nous sommes heureux d'enregistrer cette nouvelle et de féliciter l'éminent auteur de « La Mort et son Mystère » de ce nouveau témoignage qu'il vient de recevoir de l'universelle admiration qu'inspire son labeur soutenu dans la recherche de la Vérité.

Pour mesurer l'importance de ce témoignage, il convient de rappeler que l'honneur de présider pour une année aux destinées de la *Society for Psychical Research* n'a été accordé, jusqu'ici qu'à deux français, d'ailleurs célèbres par leurs travaux, tant en France qu'à l'étranger : M. Charles Richet en 1905, M. Henri Bergson en 1913.

Nous félicitons et remercions la S. P. R. de son geste par lequel elle reconnait les éminents services rendus au progrès des sciences psychiques par le grand astronome français.

Réponse des Spirites à M. Dicksonn

Nous sommes heureux de reproduire ci-après in-extenso, *une réponse magistrale aux calomnies fantaisistes et intéressées du prestidigitateur Dicksonn.*

On sait que, dans un but avoué de commerce, ce bateleur se donne des airs ridicules de défenseur de la science et de la foi. M. Dicksonn est libre d'exercer sa profession comme il l'entend et ce ne sont pas ses attaques charlatanesques qui diminueront le moins du monde la confiance des spirites en la réalité de phénomènes dûment constatés par des savants universellement connus et respectés.

La malheur est, cependant, qu'un public complètement ignorant des questions psychologiques, se laisse abuser pas les tours de passe-passe que le prestidigitateur Dicksonn présente faussement comme une reconstitution des faits spirites.

Nous ignorons l'auteur de la circulaire ci-après qui est fort intelligemment distribuée à Paris à l'entrée des séances de M. Dicksonn (on sait qu'il n'a jamais toléré la moindre contradiction et a, le cas échéant demandé l'intervention de la police pour empêcher les protestations de spectateurs indignés par sa mauvaise foi). Quel qu'il soit, cet auteur bien inspiré s'est très sérieusement documenté et sa circulaire ne contient que des citations rigoureusement exactes dont nos amis peuvent faire éventuellement usage.

De tous temps la vérité a eu pour adversaires le mensonge et l'erreur. De tous temps elle a subi les attaques de la calomnie. Le spiritisme, défendu par **Victor Hugo, Lacordaire, William Crookes, Oliver Lodge, Camille Flammarion** et nombre d'hommes éminents, ne s'étonne donc pas d'avoir pour adversaire un prestidigitateur, M. Dicksonn.

— Exploitation de la crédulité publique, s'écrie avec une indignation feinte l'émule de Robert Houdin.

— Eh, brave homme! le droit d'aller vous entendre coûte 3, 5 et 6 fr. — Les conférences spirites étaient gratuites avant la guerre; aujourd'hui, quand d'aventure elles ne le sont pas, une modeste participation de 1 ou 2 fr., pour payer les frais de la salle, permet de les écouter. De quel côté est donc l'exploitation du public.

— Religion nouvelle, répond le prestidigitateur. Prétendre communiquer avec les morts, prétendre qu'ils doivent renaître est formellement contraire à la Foi.

Et si l'on en croit M. Dicksonn et son prospectus, certain abbé B.-B. l'a félicité de sa croisade contre le Spiritisme.

Eh bien! qu'on nous permette d'opposer quelques *autorités ecclésiastiques hautement connues* à celle — un peu ignorée jusqu'ici — du jeune abbé B.-B.

I. — Dans son traité *De Cura pro mortuis*, **Saint-Augustin, le plus illustre des Pères de l'Eglise,** et qui à lui tout seul valait probablement — du moins c'est vraisemblable — M. Dicksonn et l'abbé B.-B. réunis, Saint-Augustin écrit : «Pourquoi ne pas attribuer ces opérations aux *Esprits des défunts* et ne pas croire que la divine Providence fait un bon usage de tout pour instruire les hommes, les consoler ou les épouvanter ? »

Nous serions curieux de savoir comment les âmes pieuses doivent interpréter ce passage !

— Saint-Augustin s'est trompé, va répondre le pieux M. Dicksonn.

Soit, Continuons :

II. — Le cardinal romain *Bona* (1609-1674), auteur du *Res Liturges* qui fait autorité pour le service de la messe, dit, dans son traité du *Discernement des Esprits* : « On a sujet de s'étonner qu'il se soit trouvé des hommes de bon sens qui aient osé nier complètement les apparitions et *les communications des âmes avec les vivants,* ou les attribuer à une imagination trompée ou bien à l'art des démons ».

— Ah! si le cordinal Bona m'avait connu!... c'est si vieux, le cardinal Bona! va s'exclamer M. Dicksonn.

III. — « Montrez à l'homme qu'il est immortel, écrit à Allan Kardec **l'abbé** Marouzeau. Rien ne peut mieux vous seconder dans cette noble tâche que la constatation des Esprits d'outre-tombe et leur manifestation... Par là seulement vous viendrez en aide à la religion en combattant à ses côtés les combats de Dieu ».

— Mais je ne connais pas l'abbé Marouzeau, va s'écrier M. Dicksonn. Je ne connais que l'abbé B.-B.!

IV. — Tout de même vous n'ignorez pas, je suppose, l'admirable écrivain que fut le **Père Lacordaire** ; il ne date pas du XVII[e] siècle. Or, dans une lettre du 20 juin 1853, à Mme Swetchine, Lacordaire écrit :

« Avez-vous vu tourner et entendu parler des tables? J'ai dédaigné de les voir tourner, comme une chose trop simple, mais j'en ai entendu et fait parler. Elles m'ont dit des choses assez remarquables sur le passé et sur le présent. Quelque extraordinaire que cela soit, c'est pour un chrétien qui croit aux Esprits, un phénomène très vulgaire et très pauvre. De tous temps il y a eu des modes plus ou moins bizarres pour communiquer avec les Esprits; seulement, autrefois, on faisait mystère de ces procédés, comme on faisait mystère de la chimie; la justice, par des exécutions terribles, refoulait dans l'ombre ces étranges pratiques. Aujourd'hui, grâce à la liberté des cultes et à la publicité universelle, ce qui était un secret est devenu une formule populaire. *Peut-être aussi, par cette divulgation, Dieu veut-il proportionner le développement des forces spirituelles au développement des forces matérielles,* afin que l'homme n'oublie pas, en présence des merveilles de la mécanique, qu'il y a deux mondes inclus l'un dans l'autre : *le monde des Corps et le monde des Esprits* ».

Assurément les tables parlantes de Lacordaire — qui révélaient le passé — étaient un peu plus savantes que celles de M. Dicksonn, que deux compères font tourner sur place.

Et le R.P. **de Ravignan** qui succèda à Lacordaire dans la chaire de Notre-Dame, ajoutait en parlant des phénomènes spirites : « Ce qui m'étonne, c'est que l'on s'en étonne ».

— Eh bien soit! l'Eglise admet que l'on peut communiquer avec les morts, mais ce qu'elle nie de la façon la plus formelle, c'est l'hérésie de la pluralité des existences, nous dira ce pauvre M. Dicksonn.

— Alors vous n'avez jamais lu ni **Saint-Clément d'Alexandrie,** *ni* **Saint-Jérôme,** *ni* **Saint-Grégoire de Nysse,** dont les ouvrages renferment l'exposition philosophique la plus complète des dogmes du christianisme qui ait été donnée avant Saint-Augustin : « Il y a, dit Saint-Grégoire, nécessité pour l'âme immortelle d'être guérie et purifiée, et si sa vie terrestre ne l'a pas rénovée, la guérison s'opèrera *par les vies futures* ».

Allez, M. Dickson, retournez à l'abbé B.-B. et ne vous posez plus en défenseur d'une Foi qui n'est aucunement menacée.

Au reste, la plupart des religions (chez les Egyptiens, Chaldéens, Hindous, Gaulois, etc.) et des philosophes de l'Antiquité (avec Jamblique, Cicéron, Platon, Pythagore, etc.) ont également, sous la pression des faits, accepté l'idée et des vies futures et de la possibilité des communications entre les vivants et les morts.

Ainsi que l'a dit l'illustre savant William Crookes : « Rejeter l'évidence des manifestations spirites équivaut à réjeter tout témoignage humain quel qu'il soit, car il n'est pas de fait, ni dans l'histoire profane ni dans l'histoire sacrée, qui s'appuie sur des preuves plus certaines ».

Le Fantôme du Bois d'Esnes

Nous empruntons à la Tribune de St-Etienne *du* 17 *février dernier, l'intéressant article qu'on va lire, paru sous la signature bien connue d'Henry Decharbogne.*

Le héros de cette histoire — héros dans la plus noble acception du terme — était un humble réparateur de lignes téléphoniques, pendant la guerre.

On a très peu parlé de ces poilus sans peur, et la raison de ce silence est bien simple : ils étaient toujours isolés lorsque les occasions se présentaient de manifester leur courage.

Ils travaillaient de jour et de nuit, par tous les temps, sans souci des « marmitages », à la réparation des lignes téléphoniques reliant entre eux les observatoires, les postes d'écoute et les postes de commandement.

Ils couvraient un nombre incroyable de kilomètres pendant une journée, uniquement préoccupés de la direction de leur fil, tantôt rampant au ras du sol, tantôt accrochés dans les arbres.....

Ils avaient une telle accoutumance au danger qu'ils ne songeaient même plus à effectuer des « plat-ventre » sauveurs en entendant le ronflement caractéristique du projectile qui allait éclater dans leur voisinage.

Et souvent, on les retrouvait, à plat-ventre, cette fois — trop tard, hélas! — sur le faîte d'une crête non défilée aux vues de l'ennemi..... Ils tenaient encore entre leurs doigts crispés la pince à épissures, preuve qu'ils avaient été surpris en plein travail..... On les enterrait là où ils étaient tombés, et on envoyait un autre finir la besogne interrompue.....

***

A la grande attaque de Verdun, en février 1916, quatre officiers et cinq soldats téléphonistes et réparateurs de lignes, vivaient en troglodytes dans le même trou, en avant du bois d'Esnes, à quelques centaines de mètres des Boches. J'étais un des habitants de cet abri précaire. Notre meilleur réparateur était un petit gars du Nord, nommé Razelin, infatigable et doué d'un incroyable sang-froid.

J'en avais eu la preuve dans ces circonstances :

Un jour, il partit pour réparer « sa » ligne, lorsqu'un marmitage effrayant s'abattit sur les environs de notre abri.

— Razelin vient d'être tué! s'écria l'un de nos hommes qui n'avait pu résister à la curiosité de voir tomber la mitraille.

Un projectile de 240 avait éclaté à quelques pas du réparateur qui fut littéralement enfoui sous les projections de terre, de branches d'arbres et de cailloux.

Mais on vit l' homme se relever, se secouer pour se débarrasser de la terre qui le couvrait, se tâter les membres pour s'assurer qu'ils étaient intacts... et continuer sa route, sans même tourner la tête vers notre abri...

A son retour, il ne parla pas de son aventure. Comme un de ses camarades lui disait : « Eh bien ! Ils t'ont épousseté, les Boches ! » Razelin secoua les épaules, exprimant par là que ce n'était pas la première fois que pareil fait s'était produit.

***

Or, le 2 mars, Razelin, l'homme sans peur et sans nerfs, vint me trouver et me dit sans aucune émotion apparente :

— Voici mon portefeuille, mon porte-monnaie, quelques lettres de « chez moi » et trois médailles qui viennent de ma mère. Si par hasard je ne revenais pas, je voudrais que vous fissiez parvenir le tout à ma famille...

— Mais vous reviendrez certainement, Razelin! lui répondis-je... Dans une heure ou deux vous rirez vous-même de cette appréhension qui n'est pas dans votre manière.....

— C'est bien possible, répondit-il avec calme... Cependant, si dans trois heures vous ne me voyez pas rentrer, envoyez deux hommes au carrefour des Quatre-Sapins... avec un brancard. Et puis... ajouta-t-il avec une gravité impressionnante, parlez à l'abbé Roidel, il vous expliquera ce qui me sera arrivé...

***

Razelin ne revint pas.

Il avait quitté le poste à midi. A cinq heures, je me décidai à envoyer deux hommes au carrefour des sapins. Ils rentrèrent bientôt après, portant le corps de leur camarade qui avait été tué d'un seul petit éclat d'obus, en plein cœur.

L'abbé Roidel exerçait son ministère de prêtre bénévolement, dans notre groupe, mais sa fonction régulière était celle de sous-officier, chef de l'équipe des réparateurs.

— Razelin, lui dis-je, m'a parlé ce matin d'un entretien qu'il aurait eu avec vous, entretien relatif à sa mort possible...

— Oui, répondit l'abbé. Depuis quatre jours, le pauvre petit gars avait des pressentiments d'une nature spéciale. Le 26 février dernier, au retour de l'une de ses expéditions à travers brousse, il me demanda :

— Monsieur l'abbé, croyez-vous qu'il y ait des fantômes ?

— Comment! lui répondis-je, c'est vous, Razelin, qui me posez une pareille question ! Mais certainement non! il n'y a pas de fantômes, surtout pour ceux qui, comme vous, n'ont rien à se reprocher....

— Monsieur l'abbé, tout à l'heure, en passant aux « quatre-sapins », j'ai vu une grande forme blanche qui me faisait des signes. Je me suis approché, la forme refit son geste et me montra de la main le pied du troisième sapin. Je croyais que c'était un des Arabes engagés pour travailler sur les routes et dans les bois. Mais, lorsque je fus à deux pas d'elle, l'espèce de forme blanche disparut.

J'affirmai à Razelin qu'il avait été victime d'une hallucination provoquée par la fatigue, et le surmenage physique et moral. Mais, le lendemain, le petit poilu, au retour d'une randonnée de nuit dans le ravin de la Buante, vint me trouver à nouveau. Il était pâle et de légers frisonnements agitaient son corps.

— Je l'ai revu, me dit-il...

Et tous les jours, il me fit la même déclaration. Ce matin, avant de partir sur sa ligne et après avoir parlé, il me demanda de l'entendre en confession.

— C'est pour aujourd'hui, m'affirma-t-il... Le fantôme blanc m'a fait des signes jusqu'à ce que je me fusse approché de l'endroit où il s'agitait... Lorsque je fus à deux pas, il s'étendit sur le sol, au pied du troisième sapin, pour me montrer l'endroit où moi aussi, bientôt, je serai étendu.....

« Je proposai à Razelin, continua l'abbé, de le faire remplacer pour son service de la journée. Mais il repoussa cette suggestion avec une incroyable énergie.

— Alors, vous croyez que j'ai peur ? me dit-il avec une sorte d'indignation... Je sais que je dois mourir aujourd'hui, et c'est tout... C'est une faveur qui m'est faite, il y en a tant qui meurent foudroyés, sans s'y attendre, comme s'ils étaient assassinés. Moi, c'est comme si je mourais d'une longue maladie : je suis prévenu et je peux prendre mes dispositions... Surtout, monsieur l'abbé, n'oubliez pas ce que je vous ai dit pour ma mère.

Henry DECHARBOGNE.

BIBLIOGRAPHIE

ERRATUM. — Une erreur de mise en page nous a fait publier dans notre dernier numéro, le compte rendu du dernier ouvrage de notre vénérable ami, M. Chevreuil, sans le titre. Nous réparons cet oubli en signalant qu'il s'agit de : *Le Spiritisme dans l'Eglise.* Un vol. in-16 à 6 frs. chez Jouve.

D'un autre côté, on nous signale la parution du livre de MM. Gabriel Delanne et Bourniquel : *Ecoutons les Morts* dont nous parlerons dans notre prochain numéro.

LES CONFÉRENCES DU MOIS

PARIS. — Le 19 avril, à 20 h. 30, sous les auspices de « l'Association Philomathique », M. Louis Gastin fera, dans une salle de la mairie du IV[e], une conférence d'ordre général sur le psychisme et le spiritisme.

— Le 20 avril, à 20 h. 30, salle de Géographie, 184, boulevard Saint-Germain, M. Henri Regnault présentera et commentera le film « Nos chers Disparus », où le spiritisme joue un rôle important. Prix d'entrée : 5, 3 et 2 francs. Location: 25 c. en plus.

— Le 22 avril, à 13 h. 30, Salle de Géographie, assemblée générale de « La Phalange », suivie, à 15 heures, d'une conférence de M. André Bourgeois : « Le but de la Vie ». Le dernier cours de la saison sera fait par M. Henri Regnault sur : « L'Homme qui ressuscite », feuilleton publié dans le *Matin.* Un concert séparera les deux conférences. Entrée: 3 fr. (1 fr. pour les Phalangistes).

— Le 25 avril, à 20 h. 30, l'*Union Spirite Française* commencera la série de ses conférences mensuelles, 4, square Rapp. C'est M. Gastin qui, pour cette première réunion, sera chargé de traiter la question d'actualité : « La Connaissance supra-normale et le Spiritisme ».

— On annonce, pour le 26 avril, une nouvelle controverse sur le Spiritisme, au « Club du Faubourg », et l'on affirme que M. Paul Heuzé a fini par se décider à affronter ses contradicteurs... ses victimes, allions-nous dire, en débat public. Espérons qu'il en sera ainsi.

— Le dimanche 13 mai, dans la salle F de l'Hôtel des Sociétés Savantes, M. Louis Gastin fera, sous les auspices du « Cercle Caritas », une conférence publique et contradictoire sur « Psychisme, Métapsychisme et Spiritisme ».

LYON. — Sous les auspices de la *Fédération Spirite Lyonnaise,* M. Louis Gastin, secrétaire général de *l'Union Spirite Française* fera, le 8 avril, à 14 h. (salle Rameau) une conférence publique et contradictoire sur « La Réincarnation et ses bases scientifiques ».

BESANÇON. — Sous les auspices du *Groupe d'Etudes Psychiques* en formation dans notre ville sera donné le 15 avril, à 15 h., dans la salle de la Société d'Horticulture, par M. Louis Gastin, une conférence sur « l'état actuel des Sciences Psychiques et leur Avenir ».

METZ. — Sous les auspices de la *Société d'Etudes Psychiques* de notre ville, M. Louis Gastin fera, le dimanche 22 avril, une conférence sur « l'Etat actuel des Sciences Psychiques ».

REIMS. — M. Gastin parlera également à Reims, le dimanche 29 avril, sous les auspices de la *Sociétés d'Etudes Psychiques* en formation.

LE MANS. — L'importante *Société d'Etudes Psychiques* constituée l'année dernière dans notre ville, donnera, le 5 mai prochain, à 20 h. 30, une conférence publique et contradictoire sur « La Réincarnation » avec le concours de M. Louis Gastin.

NOUVELLES EN QUELQUES LIGNES

FRANCE

— Le Film Métapsychique « Les Mystères de la Vie et de la Mort » est en ce moment projeté à Paris, au Kinérama, 37, boulevard St-Martin. Après cette consécration coutumière des grands boulevards, qui prendra fin le 29 mars, ce film documentaire et éducateur qui résume merveilleusement les phénomènes les plus remarquables du Spiritisme sera donné, en banlieue, en province et à l'étranger, toujours en exclusivité.

ÉTRANGER

— Au Brésil, on projette actuellement un film de fabrication locale, entièrement spirite : « Le Monde Marche ! »

— Une Fédération Spirite Espagnole est en voie d'organisation et ne tardera pas à centraliser les efforts de nos amis de la Péninsule.

— On parle également de créer, dans diverses villes d'Espagne et Portugal, des « Instituts Métapsychiques ».

— Le Centre d'Etudes Psychologiques de Madrid a récemment inauguré ses nouveaux locaux, où il sera fait une place importante à l'étude des phénomènes psychiques.

Souscription permanente pour le Bulletin mensuel de l'Union Spirite Française

ANNEE 1923 — *Troisième Liste*

	Francs		Francs
M. Barbier	2	M. L'Azou	5
M. Burnichon	5	M. Marty	52
M. Deflers	5	Mme Pontardaut	20
Mme Demimuid	2	M. Tho	50
Mme Gioferri	5		

AVIS IMPORTANT

Un grand nombre de membres de l'*Union Spirite,* en nous envoyant leur cotisation spécifient qu'une partie de celle-ci est destinée à la « Souscription pour le Bulletin ».

Ils pourraient s'étonner de ne pas voir figurer leur nom sur nos listes ici publiées, et nous croyons devoir leur préciser que sur toute somme *annuellement* versée par nos adhérents, nous devons *tout d'abord* prélever: 1° la cotisation statutaire à l'*Union Spirite;* 2° si cette cotisation représente le minimum de 6 fr., une somme de 4 fr. représentant *non pas une souscription,* mais le simple abonnement au *Bulletin.* Enfin, s'il y a un reliquat, c'est ce reliquat seul qui peut être considéré comme *souscription* et figurer sur les listes publiées chaque mois. Toute autre manière de procéder serait irrégulière et, au surplus, créerait des troubles et des confusions dans les comptes de trésorerie.

Nous prions nos amis de prendre note de cette procédure obligatoire pour nous.

Caisse de Bienfaisance

(Souscription permanente)

En attendant que la Commission désignée pour l'étude et la mise au point de la *Caisse de Bienfaisance de l'Union Spirite* ait effectué son travail, nous devons souligner que notre appel a déjà été entendu et que quelques dons nous ont été adressés à destination de l'œuvre de solidarité spirite dont nous avons demandé la création.

Voici l'état des sommes reçues à ce jour :

	France		Francs
Mme Bourgonnier	13	M. D.	5
Mme Briouze	3	M. Dupen	15
M. Burnichon	5	M. Tho	50

ENTR'AIDE SPIRITE. — Nous signalons à nos amis que M. Riff demande une place de garde de propriété; il pourrait s'occuper de jardinage et entretien; il est aussi ajusteur-mécanicien. Demander l'adresse au secrétariat de l'*Union.*

Le Gérant : M. GRANDJEAN L. CLERCX, 4 bis, rue Nobel, Paris-18e.

3e Année. — Nos 23-24 Mai-Juin 1923

BULLETIN

DE

l'Union Spirite Française

L'Actualité Spirite

De tous côtés s'intensifie notre action de propagande, grâce à quelques concours dévoués dont la qualité est indiscutable, mais dont la quantité mériterait de s'accroître sans cesse.

Il faut noter, tout d'abord, les inlassables sacrifices que s'impose pour une propagation toujours plus large de l'idée spirite, l'énergique fondateur de l'*Institut Métapsychique International* et de l'*Union Spirite Française,* M. Jean Meyer. Tous nos amis savent combien l'œuvre spirite en France doit à ce généreux ami dont le désintéressement et l'absolu dévouement à l'Idéal sont, parce que trop rares, dignes d'être signalés, dût sa modestie naturelle bien connue en être quelque peu froissée.

Grâce à M. Jean Meyer, l'*Union Spirite Française* va posséder incessamment un local digne d'elle, dans un immeuble spécialement affecté à l'Œuvre Spirite. Là, tous les services pourront être centralisés ; une belle salle de conférences, une bibliothèque, des salles de réunions pour les groupes d'études et les sociétés affiliées, en un mot tout ce qu'il faut, à l'heure actuelle, pour assurer la vitalité d'une œuvre considérable se trouvera réuni dans cette « Maison des Spirites » qui ne tardera pas à devenir le centre d'action de tout le mouvement spiritualiste et psychique.

Toute chose vient à son heure et l'influence providentielle de l'Invisible se manifeste quand il faut. A l'heure où nous voyons l'Idée spirite et psychique faire des progrès immenses dans l'esprit public, nous constatons, parallèlement, sans en être, d'ailleurs, le moins du monde étonnés, que le succès légitime de l'Idée a éveillé l'appétit de ceux qui cherchent toujours à la monétiser.

Des commerçants, plus ou moins bien camouflés en chercheurs ou en professeurs, tentent de tirer profit de ce mouvement dont l'ampleur les attire et leur fait espérer une moisson fructueuse. Que des hommes, voués à la propagation d'une Idée, soient, par elle, dégagés

des soucis matériels, nul ne saurait contredire à une pareille situation, inévitable dans le monde matériel qui est le nôtre. *Pourvu que l'Idée demeure souveraine et n'en soit pas lésée.*

Or, quand on voit de soi-disant défenseurs de psychisme et de l'occulte, flatter les passions humaines en vendant indifféremment les bons et les mauvais livres, en trafiquant des amulettes, talismans, etc., dont ils savent, au fond, la parfaite inanité, on ne peut s'empêcher d'être indignés et l'on évoque la pensée de Jésus chassant à coups de fouet les vendeurs du Temple.

Quand on voit des mercantis se présenter comme « initiés » et prétendre enseigner un « ésotérisme sacré » contre espèces sonnantes et trébuchantes, on ne peut retenir un cri de protestation et jeter l'alarme, car nombreux sont ceux qui, par ignorance ou imprudence, se laissent prendre au piège. Ne voyons-nous pas certains de nos amis — et non des moindres — couvrir de leur autorité imprudemment indulgente ou négligente, les opérations purement commerciales de telle officine qui a le triste honneur d'avoir introduit dans le monde des lettres et de la pensée un sentiment de la concurrence commerciale incompatible avec la défense des idées.

On reconnaîtra aisément le caractère vrai d'une action quelconque aux signes suivants : l'effort idéal vers la vérité ne s'accompagne d'aucun esprit personnel et égoïste ; il recherche le concours de tous et souhaite l'émulation des tentatives loyales et sincères. Au contraire, l'effort mercantile est nettement orienté vers le bénéfice personnel et il est soucieux de lutter contre toute concurrence qu'il considère nuisible à cet intérêt individuel.

Telle revue qui ne signale, exclusivement, que les publications de la firme dont elle émane, n'est plus — quelles que soient les apparences dont elle se couvre en utilisant des noms connus et parfois respectés — qu'un catalogue de commerçant vantant sa marchandise et mêlant, dans cette marchandise, le vrai au faux, le bon au mauvais, l'utile au nuisible, la science au charlatanisme.

Au contraire, une publication mise au service uniquement du progrès et de la vérité idéale, se place au-dessus des contingences matérielles égoïstes, et signale à ses lecteurs *tout ce qui peut et doit être connu,* sans préoccupation d'intérêt commercial.

Que nos lecteurs appliquent ce criterium toutes les fois qu'ils reçoivent les documents de propagande d'une œuvre, sans s'attacher uniquement au titre dont elle se pare : ils verront que certaines, vivant sur une réputation périmée et abusant des noms qui l'ont jadis honorée ou qui n'ont pas encore la conscience du péril, constituent, sous des dehors factices, un véritable danger pour l'Idée, parce qu'elles sont devenues de véritables officines d'exploitation publique.

Il faudra bien arriver un jour à stigmatiser publiquement et nommément ces trafiquants de la science et de l'idéal, ne serait-ce que pour protéger ceux qui, dans la masse, ne pouvant discerner entre les bons et les mauvais produits du psychisme et du spiritisme, risquent d'être empoisonnés là où ils comptaient se vivifier.

En attendant, surgissent de tous côtés des propagandistes zélés. Des sociétés d'études psychiques *nettement autonomes et qu'il ne faut pas confondre avec les « succursales » que s'efforce de créer partout, pour drainer les bonnes volontés trompées, telle de ces officines commerciales susvisées,* des sociétés qui se constituent avec des éléments uniquement préoccupés du progrès des sciences spiritualistes et psychiques, sont créées dans un grand nombre de villes et reçoivent du public le plus bienveillant accueil.

C'est ainsi que nous avons eu le plaisir d'enregistrer, dans ces derniers mois, la création des « Sociétés d'Etudes Psychiques » de Besançon, Mulhouse, Reims et Metz. Les trois premières ont vu le jour à la suite d'une conférence du Secrétaire général de l'*Union Spirite Française,* M. Louis Gastin, et ce concours uniquement dicté par le souci de propagande des idées qui anime notre œuvre, n'a pas constitué pour ces organismes naissants une obligation d'affiliation que nous ne voulons tenir — quand ils la décideront — que de leur bonne volonté, de leur désir de communier avec nous pour le grand effort centralisateur.

M. Gastin a également apporté son concours, comme conférencier, à la Société de Metz, nouvellement créée, ainsi qu'à la Société du Mans qui se constituait, il y a quinze mois, à l'issue d'une de ses conférences, et qui compte, actuellement, plus de cent-vingt adhérents.

La Société d'Etudes Psychiques de Reims, dernière en date parmi les fondations issues de la propagande de l'*Union Spirite Française,* groupe déjà cent vingts adhérents, parmi lesquels des médecins, des esprits scientifiques ou philosophiques éminents, des chercheurs psychistes, et aussi les anciens membres de l'Union Spirite Rémoise qui fonctionnait avant la guerre avec un plein succès.

Partout où les spirites ont accepté de collaborer largement avec les psychistes et, en général, les représentants des diverses tendances spiritualistes — collaboration qui ne signifie jamais confusion, ni même fusion — les résultats ont été très bons. C'est là un fait significatif.

Il va de soi qu'avant de discuter entre eux de la supériorité de telle ou telle doctrine, théorie ou simple hypothèse, tous les psychistes et tous les spiritualistes doivent d'abord faire front unique contre les adversaires (sectaires religieux ou sectaires matérialistes) qui repoussent et nient jusques à la réalité objective des faits.

Quand la victoire des faits sera accomplie, quand leur réalité sera démontrée, alors il sera temps d'opposer les unes aux autres les théories explicatives, en souhaitant uniquement que ce soit *la meilleure* qui triomphe.

M. Jules Gaillard a, une fois encore, admirable de courage dans sa verte vieillesse, franchi la Méditerranée pour porter la bonne parole en Algérie. Un succès au moins égal au précédent accueille partout le conférencier de l'*Union Spirite Française* et prouve que, dans cette France de l'Afrique du Nord, le mouvement spirite se dessine aussi puissant, aussi vigoureux et plein de promesses que dans la métropole.

Partout nos conférenciers : Malosse, Chattey, Regnault, etc., connaissent ainsi la joie de parler devant un public attentif et bienveillant.

La presse nous accueille aussi avec moins de froideur et si la balance penche encore souvent contre nous dans beaucoup de salles de rédaction, du moins devons-nous reconnaître le louable effort de certains journaux pour témoigner de cette impartialité dont nous nous contentons largement et qui peut bien être considérée comme le moins que nous puissions demander.

Il est, en effet, risible de constater que — comme pour pallier l'effet d'une communication favorable à la métapsychique et suivie de trente-quatre signatures de savants et de lettrés — un grand journal comme *Le Matin* a pu se croire obligé d'insérer une lettre grotesque de l'inénarrable M. Dicksonn, signant imperturbablement « Professeur Dicksonn » comme pour mettre sa ridicule notoriété d'illusionniste en parallèle avec la haute autorité des professeurs de Faculté — professeurs véritables et non de fantaisie, ceux-là — qui, comme MM. Ch. Richet, Leclainche, Cunéo, Santoliquido, Vallée, ont constaté et attesté les faits métapsychiques. .

Le professeur (!) Dicksonn — qui a décidément oublié que le ridicule tue — ose opposer sa négation d'ignorant qui n'a pas vu, aux affirmations des savants qui ont vu, et il soupçonne carrément ces savants de s'être laissé duper. Lui seul est imbattable, et quand M. Dicksonn sera convaincu, alors, mais alors seulement, la science pourra s'engager tranquillement dans les voies nouvelles. Ce serait grotesque si ce n'était profondément navrant : dire qu'en plein vingtième siècle, il se trouve dans ce pays réputé spirituel qu'est la France, un grand organe de publicité pour répandre ce factum stupide et donner à un saltimbanque inconsistant les allures d'un défenseur de la vérité !

Mais ce sont peut-être là les derniers soubresauts de la bête : l'obscurantisme religieux et matérialiste, frappé à mort, bave ses dernières réserves de venin. Seulement, il ne fait déjà plus peur ; il finit dans le ridicule et fait simplement rire.

PARTIE OFFICIELLE

RÉUNION DU COMITÉ DU 25 MAI 1923

Le 25 mai dernier, au siège de l'*Union Spirite Française*, a eu lieu la réunion du Comité, sous la présidence de M. Gabriel Delanne, président.

Etaient aussi présents :

MM. Jean Meyer et Chevreuil, vice-présidents ; M. Louis Gastin, secrétaire général ; M. Barrau, trésorier ; M. Grandjean, secrétaire-adjoint ; MM. Bertin (Le Havre), Marty et Henri Regnault.

S'étaient fait représenter :

Par M. Gabriel Delanne, MM. Bouvier (Lyon), Dr Breton (Nice), Maillard (Blois), et Thomas (Nancy) ;

Par M. Jean Meyer, MM. Dangé (Toulouse), Léon Denis (Tours), Malosse (Lyon) et Mme Ducel (Béziers) ;

Par M. Henri Regnault, M. Henri Sausse (Etoile).

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et approuvé.

M. Louis Gastin présente ensuite le rapport suivant sur l'activité de l'*Union* :

Rapport du Secrétaire général

Depuis la dernière réunion du Comité, nos efforts ont tendu vers la réalisation du vaste programme, tracé par l'Assemblée générale de mars.

Toutefois, ces efforts sont singulièrement diminués comme portée effective par suite de la rareté des collaborations.

Des commissions ont été nommées, mais seule la Commission Technique a régulièrement fonctionné et nous présente un rapport sur ses travaux en même temps qu'un projet de règlement intérieur à homologuer.

La Commission de la Caisse de Bienfaisance s'est réunie une seule fois : elle a abordé l'examen préalable des moyens d'action, mais n'a pris aucune délibération.

Il paraît indispensable que le Bureau intervienne dans le fonctionnement des Commissions, comme il a été prévu dans la dernière réunion du Comité. Il faut qu'il donne aux Commissions des directives qui empêchent que la discussion ne s'égare dans des domaines étrangers ou inaccessibles.

En ce qui concerne la Commission de Bienfaisance, son rôle est de mettre sur pied, très rapidement, un projet de « Caisse de Solidarité Spirite » qui puisse être adopté par le Comité et mis immédiatement en pratique.

Un avant-projet de ce genre va vous être soumis pour être ensuite transmis à la Commission afin qu'elle en discute.

L'action de l'*Union Spirite* en province s'est manifestée par des conférences et la création de deux nouvelles sociétés.

Le 15 avril, j'ai eu le plaisr de créer la Société d'Etudes Psychiques de Besançon, dont le Président, M. Hertig, de passage hier à Paris, nous a donné les meilleures nouvelles. Il nous a annoncé l'adhésion de sa Société à l'*Union Spirite* et nous enverra incessamment le montant des cotisations.

Le 22 avril, j'ai répondu à une demande de conférence adressée par la Société d'Etudes Psychiques de Metz, en formation. C'était la première manifestation publique de ce groupement. Le succès a été faible en raison surtout de la formidable emprise du cléricalisme sur le pays messin. Néanmoins, nous espérons que la Société continuera à progresser. Des considérations locales, et surtout la nécessité de placer les questions psychiques très en dehors de toute controverse religieuse, empêchent nos amis de Metz d'adhérer collectivement à l'*Union*.

Le 29 avril, à Reims, j'ai fait une conférence dont l'objet était également la création d'une Société. Là, un succès considérable a couronné les efforts de l'initiateur du mouvement, l'excellent et dévoué spirite qu'est M. Paul Barré. M. Barré a tout organisé seul et il a eu le rare mérite de grouper des personnalités de grande valeur scientifique à côté de simples chercheurs sans prétentions. Nous devons aussi reconnaître et saluer le geste des anciens membres de l'Union Spirite Rémoise qui ont apporté leur adhésion collective à la société naissante et constituent ainsi le noyau de la « section spirite ». Le Dr Franquet a pris la direction de la société, avec la collaboration de MM. Barré, Pringuet, Masson, etc.

Comprenant l'importance que devrait prendre la Société de Reims, et en raison de la proximité de cette ville, je me suis rendu à la convocation qui me fut adressée pour la première assemblée générale et j'ai ainsi contribué avec plaisir à donner l'élan définitif dont les résultats m'ont été, depuis, confirmés bons et durables. La Société d'Etudes Psychiques de Reims compte, en effet, à cette heure, plus de soixante-dix membres, après un mois à peine d'existence. Elle s'annonce comme devant devenir l'une des plus puissantes sociétés de province.

Elle prendra ainsi rang avec les sociétés du Havre et du Mans, constituées l'année dernière, après ou avec notre intervention, et qui groupent actuellement chacune, plus de cent membres.

J'ai eu le plaisir d'aller faire une conférence au Mans, le 5 mai courant, et je me suis rendu compte que, sous la direction sympathique et active de nos amis, MM. Delalin, Valteau, etc., la société de cette ville travaille bien et progresse, malgré la tentative de concurrence faite par une douzaine de personnes sur les instigations intéressées d'une officine trop connue d'exploitation des sciences psychiques et occultes.

On a beaucoup regretté le départ du Mans de l'ancien secrétaire, M. Lefebvre, qui fut un des premiers organisateurs de la Société.

A Paris, l'action de l'*Union Spirite* s'est manifestée par des conférences qui n'ont pas eu le succès attendu, du moins en ce qui concerne celles organisées sous les auspices directs de l'*Union*, car, au contraire, lorsque je suis allé dans d'autres milieux, parler, au nom de l'*Union Spirite Française*, de psychisme et de spiritisme, j'ai eu le plaisir d'enregistrer de véritables succès, notamment le 19 avril, à la mairie du IVe, sous les auspices de l'Association Philomatique ; le 13 mai, au Cercle Caritas ; en diverses séances de « La Controverse » où nous nous sommes rencontrés avec MM. Henri Regnault et Valabrègue ; enfin, au Club du Faubourg.

Le « procès du matérialisme » que j'ai engagé et soutenu à cette tribune libre, a marqué la carance complète des postulats matérialistes reconnus, même par nos adversaires présents, comme insoutenables du point de vue scientifique et contraires à la véritable expression d'une libre recherche de la vérité.

Nous ignorons ce que donnera la conférence de dimanche prochain (1), mais il apparaît d'ores et déjà que la salle Adyar n'est pas très bien désignée pour nous servir de centre d'action et que nous devons nous en tenir à l'essai tenté ces deux mois-ci, sans le renouveler.

Avant de terminer, il me reste à demander qu'un concours actif soit apporté par tous les membres du Comité pour faciliter la lourde tâche du Bureau et collaborer avec lui, selon les directives générales présentées ou publiées, tant à Paris qu'en province. Les travaux des Commissions doivent être également facilités dans ce sens.

L'ordre du jour appelle l'examen des travaux des Commissions.

Caisse de Bienfaisance

M. Marty rapporte le débat qui a eu lieu à la réunion précédente de cette Commission, dont il est membre. Il déclare que, sans prendre de délibération, la Commission a, tout de même, examiné et discuté

---

(1) Cette conférence, dont nous parlons d'autre part, a eu, cependant, un grand succès.

certains points de vue et se trouve en mesure de présenter un rapport qui, de son avis, termine sa mission.

Une discussion s'engage, au cours de laquelle MM. Jean Meyer et Gastin exposent que la Commission de la Caisse de Bienfaisance doit fonctionner, non seulement pour la mise au point d'un programme complet et d'un règlement, mais encore pour les premières réalisations effectives de ce programme, en attendant la nomination d'une Commission administrative définitivement constituée par la prochaine assemblée générale.

M. Gastin donne lecture d'un avant-projet de règlement qui est discuté et dont on décide le renvoi à la Commission avec fixation de la date du 2 juin pour la prochaine réunion de celle-ci.

Bureau International

Un échange de vues a lieu sur l'état actuel des questions internationales spirites.

M. Barrau donne lecture d'une lettre de M. Le Clément de Saint-Marcq, reçue par M. Delanne comme président de la « Société Française d'Etudes des Phénomènes Psychiques », demandant la révision de la décision du Congrès de Genève qui condamnait son livre « L'Eucharistie » pour ses prétentions à engager le Spiritisme dans une conception personnelle de M. Le Clément de Saint-Marcq, insoutenable au double point de vue de la morale et de la doctrine.

M. Gabriel Delanne rappelle les incidents du Congrès de Genève de 1913 qui considéra, à juste titre, que si M. Le Clément était libre, au point de vue personnel, de soutenir telle thèse philosophico-religieuse qui lui convenait, il ne pouvait le faire au titre de président de l'Union Spirite Belge (fonctions qu'il occupait à cette époque). M. Le Clément fut contraint de démissionner et il dut également s'engager à abandonner le secrétariat du Bureau International dont les archives et le siège devaient être transportés à Paris.

Malgré cette décision formelle, M. Le Clément continua de gérer le Bureau International et conserva les archives.

Il faut aujourd'hui que la décision du Congrès de Genève reçoive sa complète exécution et que le Bureau International soit transféré à Paris, M. Le Clément n'ayant aucun titre à représenter le Spiritisme Universel qui a unanimement réprouvé son attitude.

Il reste à envisager la préparation d'un Congrès International à Paris pour 1925.

M. Gastin donne lecture d'un projet de statuts communiqué par M. Lepez, pour une Ligue Internationale Spirite à fonder à Londres. Le Comité, après échange de vues, considère que cette Ligue serait constituée sans mandat régulier des organisations spirites internationales et décide de ne pas en approuver la création.

Enfin, pour mettre à l'étude sérieuse l'organisation du Bureau International du Spiritisme et pour que soient sérieusement examinées toutes les questions relatives aux affaires internationales, le Comité confirme la constitution précédemment votée d'une Commission spéciale qui sera composée du Bureau et d'un certain nombre de Commissaires parmi lesquels figurent, d'ores et déjà, MM. Pascal Forthuny, Givierge et Regnault.

Enfin, le principe est adopté que l'*Union Spirite Française* et les journaux spirites qui y sont rattachés feront cause commune avec les spirites belges qui ont engagé la lutte contre l'œuvre néfaste de M. Le Clément de Saint-Marcq.

Conférences mensuelles

Il est décidé, en ce qui concerne les conférences mensuelles, qu'elles reprendront en octobre dans les nouveaux locaux de l'*Union Spirite* dûs à la généreuse initiative de M. Jean Meyer.

Revision des Statuts

M. Meyer rappelle que l'Assemblée générale de mars dernier, qu'il présidait, a voté le principe de la revision des Statuts dont la composition remonte à la fondation de l'*Union,* c'est-à-dire à un moment où l'on ne pouvait soupçonner le grand essor que devait prendre la Fédération des Spirites français.

Une Commission a été nommée, qui sera composée du Bureau et de deux avocats, MM. Mahieu et Maillard.

Le Comité charge son Bureau de poursuivre activement l'étude de cette revision. Le projet adopté par la Commission sera publié dans le *Bulletin,* afin que tous les membres en prennent connaissance et puissent présenter leurs observations avant l'Assemblée générale chargée de statuer sur ces modifications.

Commission Technique d'Etude et de Contrôle

M. Louis Gastin, président de cette Commission, donne lecture du Rapport succinct sur les premiers travaux qu'elle a effectués, rapport adopté à la dernière séance et transmis au Comité.

Le Comité approuve le rapport dont on trouvera la reproduction d'autre part.

M. Gastin communique ensuite le projet de Règlement intérieur adopté par la Commission Technique et que le Comité doit homologuer.

Cette homologation est accordée. Le Règlement est également reproduit plus loin.

M. Meyer fait observer que cette Commission, de composition et de programme nettement scientifiques, servira de trait d'union avec les sociétés dont la composition hétérogène ne permet pas leur directe affiliation à l'*Union Spirite,* mais qui pourront indirectement entrer en relations, comme correspondantes, par exemple, par l'entremise de la Commission Technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

CONVOCATION SPECIALE DU COMITE

Les membres du Comité de l'*Union Spirite* sont invités à assister à la réunion spéciale qui aura lieu le samedi 28 juillet, à 14 h. 30, au siège, en vue d'étudier l'avant-projet de modification des satuts, à soumettre à la prochaine Assemblée générale.

Commission Technique d'Etude & de Contrôle des Phénomènes Psychiques

Il a été rendu compte, dans un numéro précédent du *Bulletin*, de la création, au sein de l'*Union Spirite Française*, d'une *Commission Technique d'Etude et de Contrôle des Phénomènes psychiques*.

Cette commission a pour but de réunir des matériaux sur lesquels puissent s'appuyer, par exemple, des articles de propagande ou des travaux techniques de longue haleine destinés à la diffusion de la connaissance des phénomènes, et, au besoin, à leur interprétation.

Certaines grandes associations, en France et à l'étranger, ont ainsi accumulé dans leurs archives les procès-verbaux d'observations et d'expériences faites par leurs membres ou vérifiées par eux, parfois après de minutieuses enquêtes; et ces procès-verbaux peuvent être opposés, grâce à la notoriété et la loyauté indispensable de leurs signataires, à la négation systématique qui sert de refuge aux détracteurs acharnés de tous les faits supra-normaux.

L'*Union* se devait à elle-même d'établir une organisation de cette nature, ouverte à tous ses membres pour leurs recherches. Elle a composé la commission de personnes qui, par leurs études scientifiques, médicales, bibliographiques, etc., offrent une surface sociale assez grande pour pouvoir opposer leur témoignage à des adversaires qui nient, au nom de « la science », la réalité ou l'honnêteté des observations, et dont les titres scientifiques ne sont pas supérieurs à ceux des membres de la commission.

Mais il appartient aussi à tous les groupes de l'*Union* de favoriser les travaux de cette Commission Technique en lui apportant des éléments d'étude. Beaucoup de groupes affiliés obtiennent des résultats qui, soit seuls, soit par recoupement avec les résultats obtenus dans d'autres groupes, seraient d'un puissant intérêt pour la propagande et l'instruction de tous, alors qu'ils ne servent qu'à l'édification des quelques membres d'un groupe. Ce n'est pas là le but de l'*Union :* chacun doit travailler dans l'intérêt de l'œuvre commune, pour le développement d'une vérité plus haute et la diffusion large des connaissances nouvelles.

Il serait désirable, par conséquent, que lorsque des phénomènes intéressants se produisent dans un Groupe, celui-ci en informe la *Commission Technique de l'Union,* afin de multiplier dans ses archives les renseignements sur les phénomènes classés, et permettre à des chercheurs d'y puiser pour découvrir les lois et les causes.

La simple affirmation du Directeur du Groupe peut servir dans certains cas; pour d'autres, il peut être nécessaire, dans l'état actuel des controverses sur le Spiritisme, d'être en mesure d'affirmer que les circonstances dans lesquelles tel fait a été observé éliminent tout soupçon de fraude. La Commission Technique est compétente pour donner aux Groupes tous conseils sur les vérifications à faire et les précautions à prendre. Au besoin, sur la demande des Groupes, elle peut déléguer un de ses membres à l'effet d'assister aux séances soit sans intervenir dans la vérification directe, soit en donnant des con-

seils pour le contrôle, soit en procédant eux-mêmes à la vérification par des mesures appropriées.

La correspondance échangée, les rapports dressés et adoptés par la Commission Technique, les résultats obtenus feront l'objet d'insertions dans le *Bulletin de l'Union Spirite* pour aider efficacement les groupes dans leur action locale et donner aux médiums la confiance en eux dont certains manquent parfois en présence des phénomènes qui se produisent par leur intermédiaire. Certains cas bien étudiés et présentant un réel intérêt de propagande pourront être également l'objet d'une publication à part, largement répandue partout dans l'intérêt général.

On voit l'intérêt que présente la Commission Technique créée par et dans l'*Union Spirite Française.* Nous faisons appel à tous les groupes affiliés et aux médiums isolés pour qu'ils apportent leur documentation et leur collaboration.

Ajoutons que, parmi les membres de la Commission Technique, nous avons le plaisir de relever les noms connus de notre vénérable président, M. Gabriel Delanne, du Dr Sentourens, de MM. Albert Jounet, Louis Le Leu, Leloup de Sainville, Abensour, Pagnat qui collaborent assidument aux travaux de la Commission, présidée par M. Louis Gastin, avec, comme secrétaire-rapporteur, le colonel G..., et, comme secrétaire, M. Grandjean.

Le rapport succinct que nous présentons ci-après a été lu et approuvé par le Comité de l'Union, dans sa séance du 25 mai ; il résume les travaux de la Commission depuis sa constitution en groupe. Le compte-rendu analytique détaillé est à la disposition des membres de l'Union en attendant que les documents les plus importants puissent en être publiés.

Rapport succinct sur les Premiers Travaux de la Commission Techniques d'Etude et de Contrôle des Phénomènes Psychiques.

Le 4 Décembre 1922, M. Gastin a fait adresser à diverses personnalités qui, par une culture générale, ou une connaissance approfondie des problèmes du psychisme, étaient susceptibles de collaborer efficacement à l'élucidation de ces problèmes, une lettre circulaire pour les convier à créer un groupe d'études psychiques. Ce groupe devait travailler selon une formule nettement scientifique, c'est-à-dire dans un sens positif, expérimental, méthodiquement rationnel.

Après deux séances préparatoires, les 7 et 14 Décembre, le groupe adopta un règlement et un programme de travaux. Ce dernier, concernant l'étude méthodique des faits biologiques, psychiques, métapsychiques, et l'enregistrement des phénomènes spontanés, tendait à fournir les moyens de codifier la science psychologique et le spiritisme scientifique, et à en déterminer les possibilités expérimentales.

Les réunions du groupe ont été absolument régulières, et suivies régulièrement par une dizaine de membres, dont les opinions sur l'occulte sont assez nettement tranchées; l'école purement spirite y a des adhérents, les tendances occultistes sont représentées, et les discussions nombreuses, toujours courtoises, sur le rôle des Esprits, des forces inconnues et du subconscient, montrent qu'au point de vue de l'expérimentation et de l'appréciation des phénomènes, il n'est pas à craindre que le groupe se laisse entraîner par le désir d'apporter *a priori* des arguments à une doctrine préconçue.

Les premières études du groupe ont porté sur la clairvoyance et la psychométrie. Divers sujets, dont les récits d'expériences personnelles ne furent pas appuyés par des attestations ou des preuves données devant le Groupe, furent successivement écartés. Plusieurs séances, par contre, furent consacrées à l'examen successif de deux sujets dont les facultés furent tout d'abord reconnues, puis sur qui l'on essaya d'abord la recherche des conditions dans lesquelles se manifestaient ces facultés et quelles étaient les limites. Toutefois, ces sujets, assez peu développés, ne permirent pas de pousser très loin les expériences et, après des conseils pour leur développement, on remit à plus tard la suite de leur examen. On avait du moins vérifié l'existence de la psychométrie et l'exactitude d'un certain nombre de renseignements donnés par les sujets.

Un communication du Commandant Darget donna lieu à la résolution de prendre, quand on le pourrait, l'examen des photographies d'effluves. Mais forcé de se soumettre jusqu'à un certain point à la difficulté de trouver des personnes présentant des facultés dignes d'étude, le Groupe commençait ensuite une série d'expériences sur un médium à l'ouija dans le but d'examiner la part du subconscient dans les communications dudit médium, communications d'ordre souvent fort élevé et portant sur les points les plus divers. Cette étude fut interrompue par deux séances faites avec un médium venu de Lyon, séance dont les résultats furent négatifs.

C'est à ce moment, à la fin de Mars 1923, que M. Gastin ayant été nommé secrétaire général de l'*Union Spirite*, le groupe fut amené à modifier sa dénomination et, jusqu'à un certain point, la nature de son programme. Il fut rattaché directement à l'*Union Spirite* sous la nouvelle dénomination de *Commission Technique d'Etude et de Contrôle des Phénomènes Psychiques*.

Cette Commission a plus particulièrement pour mission de vérifier l'exactitude des phénomènes présentés comme spirites. L'objet de cet examen sera de retenir les faits qui, appuyés sur des preuves pouvant influencer le public, sont susceptibles, par leur publication, de servir la cause du spiritisme et de faire avancer la science; d'écarter ceux qui semblent nettement controuvés; de classer à part ceux qui, dans l'état d'ignorance où l'on est encore des facultés cachées de la personnalité humaine, pourront servir, ne serait-ce que comme éléments de statistique, à des recherches pour élucider, par exemple, la part du subconscient individuel ou collectif. Sans doute cette mission n'est pas exclusive : les études sur les phénomènes spirites étant intimement liées à toutes les recherches sur les forces inconnues et les activités naturelles dénommées, jusqu'à présent, supranormales, l'objet des études de la Commission est sensiblement le même que celui de l'ancien Groupe de Recherches Psychiques. C'est pour mieux sauvegarder l'indépendance des recherches, et affirmer à tous qu'elles se poursuivent sans idées préconçues, que le président de la Commission Technique a tenu à faire entrer dans celle-ci les membres de l'ancien Groupe qui n'ont pas adhéré à la doctrine spirite. Après une séance d'organisation, où M. Gastin a particulièrement fait ressortir les principes absolument scientifiques suivant lesquels la Commission doit poursuivre ses travaux, et dans laquelle il a été décidé de faire appel aux organisations dépendantes de l'Union pour multiplier les éléments de recherches et d'authenticité des phénomènes, la Commission a repris ses séances d'études.

Elle a eu à examiner plusieurs personnes présentant des phénomènes de médiumnité. Malheureusement, une de ces personnes ne semble pas encore à même de produire des phénomènes intéressants. Quant à l'autre, médium dit à incarnations, son cas a permis à M. Gastin, secondé par quelques-uns des membres de la Commission qualifiés par leurs études médicales ou psychiques, de présenter une étude extrêmement intéressante sur le rôle du subconscient et des connaissances antérieurement acquises, dans certains phénomènes de pseudo-médiumnité, et de soutenir une argumentation brillante sur les conditions où il est bon de faire certaines expériences, et sur le rôle que doit jouer le directeur de la séance.

C'est là qu'en sont parvenus actuellement les travaux. Il est désirable que des rapports plus intimes s'établissent entre la Commission Technique et les Groupes spirites rattachés à l'Union, en vue d'offrir à celle-là des éléments d'études, et à ceux-ci des conseils pour la direction des recherches et pour la reconnaissance de l'authenticité des phénomènes, ainsi que pour l'emploi scientifique de faits qui restent trop souvent ignorés des chercheurs capables d'en faire usage utile.

RÈGLEMENT de la COMMISSION TECHNIQUE

Article premier. — La *Commission Technique d'Etude et de Contrôle des Phénomènes Psychiques*, constituée en vertu d'une décision du Comité de l'*Union Spirite Française*, a pour but la vérification et l'étude, tant expérimentale que rationnelle, des faits dits « psychiques » et de tous les phénomènes biologiques ou psychologiques mal définis qui s'y rattachent.

Elle exerce toutes investigations utiles dans le domaine para ou métapsychique et contrôle, selon la méthode scientifique, les facultés des sujets et des médiums qui se présentent ou sont présentés à elle à cette fin.

Art. 2. — La *Commission Technique* se compose de membres actifs et de membres correspondants.

Les membres actifs sont ceux qui, domiciliés à Paris ou dans la région parisienne, peuvent participer effectivement aux travaux de la Commission et assurer leur collaboration régulière à ces travaux.

Les membres correspondants sont ceux qui, domiciliés en province ou à l'étranger, se tiennent en liaison avec la Commission, tant pour lui signaler avec rapports circonstanciés, les faits dont ils auraient connaissance, que pour assurer, par délégation, l'étude, la vérification et le contrôle des faits qui se seraient produits dans leur région et dont la Commission aurait été saisie.

En principe, tout membre de la *Commission Technique* doit être adhérent à l'*Union Spirite Française* ou à un groupement affilié.

Toutefois, la Commission peut décider de s'adjoindre, à titre temporaire ou même permanent, en qualité de « membre libre », toute personnalité qui, sans faire partie de l'*Union* ou de ses filiales, présenterait, par sa compétence technique propre, un intérêt indéniable en faveur des travaux du programme.

Art. 3. — La *Commission Technique* peut, d'autre part, recevoir l'adhésion collective des *Sociétés d'Etudes Psychiques* de province ou de l'étranger, au titre de « groupements correspondants ».

Si la société adhérente n'est pas affiliée à l'*Union Spirite Française*, elle doit s'abonner au *Bulletin de l'Union* qui publie les compte-rendus des travaux de la Commission.

Il n'y a pas d'autres charges, ni cotisations.

Art. 4. — Pour être admis comme membre actif ou correspondant de la *Commission Technique*, il faut :

1. Etre qualifié par une culture scientifique générale ou spécialisée tant dans le domaine propre des questions psychiques et métapsychiques, que dans l'un quelconque des autres domaines de la science : médecin, sciences physiques, chimiques et naturelles, professions techniques, etc.

2. Adresser au Président de la Commission une demande par écrit spécifiant les titres que l'on possède à l'admission et les services que l'on croit pouvoir rendre dans l'application du programme.

L'admission des membres est soumise au vote de la Commission qui décide, au scrutin secret et à la majorité des quatre cinquièmes des votants, après toute enquête utile.

Art. 5. — Tout membre qui, par son attitude ou ses actes, aura gêné ou tenté de détourner de leur but scientifique, les travaux de la Commission, pourra être exclu temporairement des séances ou même définitivement radié. L'exclusion de la séance est prononcée par le Président ; la radiation est votée par la Commission à la majorité des suffrages exprimés.

Il en sera de même pour tout membre qui aurait, à un titre quelconque, porté préjudice moral ou matériel à la Commission ou à l'un de ses membres. La Commission est souveraine pour prononcer l'exclusion temporaire ou la radiation.

Art. 6. — Les travaux de la Commission, conformément au but tracé par l'article premier, se composent de :

1. L'étude méthodique des faits et lois mal connus et mal définis de la Biologie et de la Psychologie, tant normales que supranormales, et, conséquemment, l'étude des phénomènes spirites, ceci en dehors de toute hypothèse pré-

conçue, mais en complète indépendance à l'égard des théories de la science officielle.

2. L'enregistrement des phénomènes spontanés signalés de divers côtés, et leur vérification; la révision des faits de cet ordre cités par divers auteurs anciens et modernes, en vue de la constitution d'une espèce d'encyclopédie phénoménale du psychisme et du spiritisme ; l'examen des hypothèses explicatives des faits.

L'ensemble des travaux tend à codifier la science de l'âme et à déterminer les possibilités expérimentales du psychisme et du spiritisme.

La Commission est souveraine pour la fixation de tout programme de contrôle ; elle doit s'inspirer, néanmoins, autant des caractères particuliers et des exigences propres des faits à étudier, que des nécessités de la méthode scientifique, celle-ci devant toujours être adaptée à la nature de ceux-là.

Les travaux de la Commission feront l'objet de rapports précis, signés de tous les membres présents : ils seront publiés, dans la mesure du possible, dans le *Bulletin de l'Union*. Dans des circonstances exceptionnelles et intéressantes, ils pourront faire l'objet d'une publication spéciale.

Art. 7. — Les travaux de la Commission sont dirigés par un Président, désigné chaque année par la majorité des membres actifs et agréé par le Comité de l'*Union Spirite Française*.

La Commission désigne également, parmi ses membres actifs, un Secrétaire-rapporteur chargé de la centralisation des rapports et de leur présentation, en ce qui concerne les communications des correspondants, et, d'autre part, de la rédaction des procès-verbaux des séances de la Commission.

Le Président peut être suppléé, en cas d'absence, par un président de séance désigné parmi les membres présents.

Le Secrétaire-rapporteur est secondé dans ses fonctions par un secrétaire-adjoint permanent.

Le Bureau de l'*Union Spirite Française* faisant, de droit, partie de toutes les Commissions, ses membres peuvent assister aux travaux de la *Commission Technique* et, d'une manière générale, celles-ci demeure soumise au contrôle administratif du Comité de l'*Union*, sans que ce contrôle puisse devenir limitatif de la souveraineté de la Commission en matière scientifique.

Toute modification au présent Règlement devra être, comme lui, homologuée par le Comité de l'Union.

Informations et Documents

Groupes Spirites de l'Union

Les groupes d'études spirites dirigés par Mme Doche et qui se réunissent chaque jour à la Villa Montmorency, attirent un public fervent et enregistrent des communications intéressantes dont nous regrettons de ne pouvoir rendre compte en détail.

Mme Doche nous prie d'informer les membres de l'*Union* et les habitués que ses séances seront suspendues pendant le mois d'août prochain.

Crèche Spirite de Lyon

Tous les spirites connaissent la belle œuvre de solidarité créée à Lyon par Mmes Stephen et Dayt pour les enfants en bas âge.

Cette Œuvre qui progresse et fait un bien considérable, était dirigée, depuis 1913, par Mlle Monin, dont nous avons eu le regret d'enregistrer récemment la désincarnation.

Pendant les dix années de gestion de Mlle Monin, les Membres de la « Société Spirite pour l'Œuvre de la Crèche » purent apprécier son attachement à l'Œuvre et lui accorder leurs sympathies.

Conformément aux statuts, Mlle Monin avait désigné pour la remplacer en cas de décès, Mme Veuve C. Allemand, sous-directrice. Ce choix avait été ratifié par l'Assemblée générale de juin 1922.

Mme Allemand collabore bénévolement à l'Œuvre depuis 1918. Ses capacités pour les soins à donner aux enfants furent remarqués dès son entrée dans la Société. Son assiduité et sa méthode de travail n'échappèrent ni aux Sociétaires, ni aux Membres du Bureau de la Crèche. C'est pourquoi Mme Allemand fut désignée pour assurer dans l'avenir la direction de cette Œuvre.

Nous lui souhaitons longue vie et formons les meilleurs vœux pour que la Crèche Spirite de Lyon prospère et continue à donner le bel exemple de charité que, depuis vingt ans, elle offre à tous.

Les funérailles de Mlle Monin ont eu lieu, le dimanche 29 avril dernier, en présence d'une grande affluence. Une prière fut dite à la levée du corps par M. Achard.

Le deuil était conduit par les Membres du Bureau de la Société, auxquels s'étaient joints les représentants de la *Fédération Spirite Lyonnaise,* notamment M. Brun, Secrétaire général.

Au cimetière, M. Malosse, Trésorier de la Société, prononça l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

C'est le cœur plein d'émotion que je viens, au seuil de cette tombe, saluer non pas la dépouille mortelle de notre sœur Monin, mais son Esprit immortel, au moment de son entrée dans le vaste monde des Esprits, monde rempli d'énigmes et de mystères dans le passé, aujourd'hui rendu pénétrable et accessible à tous grâce à la Science spirite.

Les mystères, les légendes préhistoriques et tout l'artifice sous lequel on présentait le monde invisible se sont évanouis sous le souffle puissant de la Science de l'Ame ; science ouvrant à l'esprit humain les merveilleux horizons de l'âme à travers les mondes et la vie infinie.

Notre sœur Monin a tenu à ce que le dernier acte de sa vie matérielle soit consacré à la manifestation de son ardente foi en l'existence de l'âme et en ses manifestations après la mort. Elle a voulu qu'en ce moment solennel, une voix de la terre, une voix amie fasse entendre pour elle son cri de libération à ses frères terrestres, sa satisfaction de rentrer dans la Patrie spirituelle... Elle a voulu que l'on connaisse son appel aux guides de l'Au-delà, à la foule invisible, mais présente, des parents et amis, venus pour l'accueillir parmi eux..

... En ce lieu où tout parle de la mort, où tout rappelle à l'homme sa fragilité, où tombe tant d'illusions ; l'homme, en face de la tombe, pour un instant, se prosterne, se recueille et médite sur le grave problème de la vie et de la mort. Il ignore que ce problème troublant est résolu par la Science du spirite. L'humanité de demain pourra venir s'abreuver aux sources vives de cette science ! Elle trouvera en elle, le remède à ses maux, les consolations et les espérances qu'elle cherche en vain en dehors d'elle.

... Nous conduisons aujourd'hui, au seuil de l'autre monde, une amie sincère et dévouée, dont la vie, comme celle des fondatrices de la Crèche : Mesdames Stephen et Dayt, fut une suite d'épreuves et de dévouement.

Il faut avoir pénétré dans l'intimité de la direction de la Crèche, pour se rendre compte de la somme d'efforts à accomplir et du degré d'abnégation de ses directrices.

Je disais un jour que les existences de ce genre étaient, en quelque sorte, l'abandon complet des satisfactions de la vie courante, tel qu'on les conçoit généralement. Rien n'est plus exact... Nous admirons ces âmes, remplies de jeunesse

et de vie, qui, sans hésitation, sans restriction, offrent leurs existences à de telles œuvres. Qu'elles soient pour nous, un exemple et une leçon ! ! !

Il faut le dire loyalement, ces âmes sont trop méconnues parmi nous. De telles existences sont bien au-dessus de la portée des foules.

... Et cependant !! *C'est parce qu'il reste encore, de par le monde, un peu d'âmes nobles et généreuses, remplies d'amour et de sacrifice pour l'humanité ; c'est parce qu'on en rencontre encore un peu dans tous les ordres sociaux, qu'il est permis de vivre et permis d'espérer ! qu'il fait encore bon de vivre ! et d'avoir confiance, malgré tout, en la dignité humaine ! de posséder encore et toujours, une immense foi en l'avenir et en l'amélioration de l'humanité ! ! !*

C'est parce que ces âmes portent en elles la Puissance invincible de s'élever au-dessus des critiques et parfois des calomnies indignes, qu'elles peuvent poursuivre ici-bàs leur route sans détour, accomplir leur rôle et atteindre leur but, en gardant au fond de leur cœur, une immense pitié pour ceux que l'orgueil porte à jalouser et à ternir tout ce qui grandit et s'élève en dehors d'eux.

... Nous ne chercherons donc pas en ce monde la récompense du bien accompli. *L'acte de bien ne se vend pas.* Il constitue le trésor moral, le capital indestructible de celui qui le détient et l'accomplit. Sa récompense se trouve dans un monde trop peu connu des humains ; dans ce vaste domaine du Monde Invisible, où les génies célestes savent soutenir et vivifier ceux qui cherchent, non pas à diviser les hommes, mais à les unir, à les aimer, à calmer leurs maux et à les transformer !!!

... Si l'Œuvre de la Crèche grandit et se perpétue, c'est parce que ses fondatrices, *Mesdames Stephen et Dayt* en avaient assuré l'avenir, bien longtemps avant sa fondation, en posant d'abord ses assises, sur la plus grande Puissance du monde ! Sur l'Amour ! ! ! L'Amour triomphant de tous les obstacles et de toutes les vanités du monde, l'Amour vainqueur de la mort, de la jalousie et de la haine... C'est parce que cette Œuvre sème l'amour qu'elle a rallié autour d'elle tant de sociétaires et d'amis lui apportant généreusement leur concours, leur affection, leur esprit et leur cœur.

Du sein de l'Espace où les fondatrices de la Crèche Spirite suivent le développement de leur Œuvre, elles disent à tous : Merci !! Elles adressent aux bienfaiteurs de la Société leurs profondes sympathies et le témoignage de leur affection émue.

...Notre sœur Monin, dans l'Au-delà, suivra sans doute la marche et les progrès croissants de l'Œuvre. Nous espérons qu'elle pourra joindre ses efforts à ceux des fondatrices qui l'ont précédée dans le Monde des Esprits.

La mort a maintenant libéré son esprit, lui donnant une plus grande liberté d'action, une existence plus vaste et plus intense.

La Science Spirite nous révèle cette existence d'outre tombe.

C'est toute l'Epopée de l'âme humaine se déroulant à ses regards, avec ses grandeurs et ses misères ! Ses chutes et ses relèvements, sa marche triomphale à la conquête des mondes et des humanités supérieures ! là, où les civilisations ne connaissent plus les divisions et la barbarie ; mais connaissent la paix, la grandeur et la majesté sublime de l'âme au sein de l'Univers.

Voilà ce que la Science Spirite nous enseigne...

Voilà ce que l'Astronomie a confirmé, en ce qui concerne les mondes. .Le Spiritisme et l'Astronomie se confondent et se complètent... L'âme en vertu de sa nature et de son origine, fait partie des puissances universelles. Elle les contient et les renferme toutes à l'état de germe. C'est ce qui explique ses immenses ressources intellectuelles et morales, ses magnifiques horizons et la grandeur de sa destinée. L'astronomie nous a ouvert quelques feuillets du Grand Livre Universel. La science de l'âme nous a ouvert un Livre non moins immense, non moins imposant ; celui de l'âme humaine, celui du Principe même de la vie et de l'Intelligence universelles...

A l'aide de cette science, l'homme se sent guidé, soutenu dans sa prison terrestre... Il sait qu'il peut faire appel aux grandes intelligences de l'Au-delà... Il sait qu'elles lui répondront et rempliront son âme d'une vie intense et d'une immense espérance !!!

Et voilà pourquoi nous ne voyons, en cette circonstance, ni prêtre, ni pasteur, car le spiritisme nous apprend à être nous-mêmes, notre propre pasteur en nous indiquant pour religion : celle de la conscience, pour culte : l'amour de Dieu et des hommes, pour temple : l'Univers.

Nous ne disons donc pas un dernier adieu à notre sœur Monin ; mais simplement au revoir et à bientôt ! Nous sommes convaincus que nous aurons avec elle des entretiens, comme nous en avons avec ceux de nos parents et amis qui nous ont précédés dans l'Au-delà.

Au nom de la Société de la Crèche et de la Fédération Spirite de Lyon, recevez ici, l'hommage de nos vives sympathies. Que Dieu vous soutienne, et que vos guides vous accompagnent au sein de votre évolution ! ! !

Foyer de Spiritualisme de Douai

Le Foyer de Spiritualisme de Douai s'est réuni le dimanche 6 mai. Le Président, M. Lamendin ouvre la séance et, après avoir constaté, avec plaisir, le grand nombre des membres présents (30 sur 32), donne la parole à M. Richard, Secrétaire général.

Celui-ci présente un rapport sur certains des phénomènes médiumniques obtenus au Foyer depuis sa fondation. Nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, reproduire ce rapport qui donne un compte-rendu précis et détaillé de plusieurs séances médiumniques absolument remarquables, surtout dans le domaine des faits intellectuels de monitions.

Il est ensuite rendu compte de l'Assemblée générale de l'*Union Spirite*. Après avoir entendu les explications de MM. Lamendin et Richard, qui les représentaient à cette assemblée, les Membres du Foyer prennent les décisions suivantes :

1. Le montant des dons reçus au cours des précédentes réunions (95 fr.), sera adressé au Comité de l'*Union Spirite* pour en faire tel usage qu'il lui plaira ;
2. Est émis le vœu que le Bureau de l'*Union Spirite* établisse, le jour de l'Assemblée générale d'octobre, une conférence ou une exposition de documents spirites : dessins, photographies, moulages, etc;
3. Il sera répondu à un appel de Mme Brissonneau en faveur d'une personne souffrante et dans le besoin, par une collecte (celle-ci a produit la somme de 98 fr. 30).

Le Spiritisme en Grèce

Notre correspondant à Athènes, l'actif et sympathique M. Georges Balinow de Villerosse, poursuit une propagande incessante en faveur des idées spirites.

Il est, naturellement, en butte à l'hostilité des adversaires du Spiritisme et de la Métapsychique et nous avons pu constater, par des coupures de presse, que les procédés de polémique employés contre nous en Grèce sont exactement les mêmes qu'en France : calomnies, mensonges, utilisation de documents faux ou déformés, etc.

Un M. Louis Roussel, docteur ès-lettres, professeur à l'Institut Supérieur annexé à l'Ecole d'Athènes (école française), a recueilli tous les potins débordant du baquet d'immondices des Dicksonn et autres prestidigitateurs. Il est assez peu soucieux de la vérité des faits pour oser écrire, par exemple, que « Flammarion a reconnu sur le tard qu'on l'avait mis dedans ». Or, jamais l'éminent astronome français n'a été plus près de nous qu'après la récente publication de sa remarquable trilogie « La Mort et son Mystère » et, hier encore, après la publication (dans le *Matin* et d'autres journaux français et étrangers) d'un rapport sur les expériences de l'Institut

Métapsychique International, au bas duquel la signature de Camille Flammarion figure, approbativement, au milieu de trente-quatre signatures de savants et de lettrés !

Décidément, les procédés de nos adversaires ne varient pas, sous quelque latitude que ce soit : toujours le mensonge et la mauvaise foi.

Quoi qu'il en soit, M. Roussel ayant attaqué le spiritisme d'une façon grossière et inadmissible, une polémique s'est engagée entre lui et M. de Villerosse, dans les colonnes du quotidien français « L'Echo d'Orient ».

Le Spiritisme et l'Art

Notre ami l'excellent peintre Leloup de Sainville, qui est un spirite convaincu, vient de faire une exposition particulière, rue de la Boétie, de certaines de ses œuvres.

Certaines sont des tableaux d'inspiration spirite dont le principal représente une entité de l'astral, partiellement matérialisée et se mettant en relation magnétique, par les effluves sortant des doigts, des yeux et du front, avec un sujet, jeune femme étendue sur un divan, qui se soulève à l'apparition de l'Esprit lumineux.

M. Leloup de Sainville souhaite que se forme un groupe d'artistes spiritualistes réunissant les œuvres d'inspiration et réalisant une exposition périodique de ces œuvres. Cette idée est belle et bonne et nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir de la voir réaliser par quelques artistes de bonne volonté.

Un Medium Peintre

MARJAN GRUZEWSKI

Dans ces derniers temps se trouvait à Paris un médium polonais jouissant de facultés remarquables : sans rien connaître de l'art pictural et même incapable de faire un dessin acceptable à l'état de veille, M. Marjan Gruzewski produit, en état de trance médiumnique, de véritables œuvres d'art, dont quelques-unes ont été exposées et dont plusieurs ont été achetées par des amateurs.

Avant son départ de Paris, M. Marjan Gruzewski a bien voulu accepter de donner une séance devant la « Commission Technique d'Etude et de Contrôle des Phénomènes Psychiques » de l'*Union Spirite Française.*

Voici le procès-verbal de cette séance à laquelle assistaient : MM. L. Gastin, président de la Commission, secrétaire général de l'*Union ;* Gabriel Delanne, président de l'*Union Spirite* et Jean Meyer, vice-président ; Abensour, Le Leu, Magnan, De Sainville, Dr Sentourens, membres de la Commission ; Barrau, trésorier de l'*Union* et Grandjean, secrétaire. Le comte Potocki avait bien voulu accepter de servir d'interprète, le médium parlant et comprenant mal le français.

Les membres de la Commission s'étant réunis le jeudi 7 juin à 15 heures, pour examiner le médium Marjan Gruzewski, deux feuilles de papier à dessin ont été couvertes des signatures des personnes présentes et le médium a été ensuite placé en face d'une table sur laquelle étaient disposés lesdites feuilles et des pastels de diverses couleurs.

L'obscurité a été faite aussitôt l'entrée en trance du médium. Cette trance est caractérisée tout d'abord par le passage rapide du sujet à travers les états classiques de l'hypnose ; la respiration devient ensuite et se maintiendra très difficile et saccadée.

Après un court moment, on a entendu le frottement des pastels sur le papier et les personnes les plus proches du médium ont pu le voir opérer avec une rapidité fébrile.

Le premier dessin a été fait en cinq minutes ; il a été rejeté par le médium qui est retombé à ce moment en catalepsie.

Après une légère interruption, le médium se jette violemment sur la deuxième feuille et fait un nouveau dessin en une période de temps qui n'a pas dépassé trois minutes.

La séance étant terminée, la lumière est donnée, le médium éveillé par des passes de dégagement, revient à son état normal. Il demande aussitôt une cigarette, ce qu'il fait, paraît-il, toujours, pour activer la disparition de tous vestiges de l'état médium.

Les dessins sont alors examinés. Ils sont bien tracés sur les feuilles préparées à l'avance et recouvertes des signatures. Le deuxième dessin a même été effectué du côté où celles-ci furent apposées.

Le premier dessin, effectué en deux couleurs (bistre et blanc), très frotté à la main pour obtenir des demi-teintes et un effet d'assouplissement général, représente une tête d'homme au crâne élevé, avec une bouche très vivante et d'expression un peu sardonique.

Le deuxième dessin, exécuté en noir et blanc, est d'une tout autre facture, beaucoup plus énergique et sans aucun frottis pour produire le modelé ; l'effet est très exactement donné par quelques touches nettes de blanc juste aux endroits voulus. La teinte grise du papier forme la demi-teinte. Nous avons alors une tête d'homme très énergique, avec une forte moustache noire.

Il résulte de l'interrogatoire du médium et des explications qui ont été échangées entre les membres, immédiatement après la séance :

1. Qu'en entrant en France et avant de procéder à l'opération, le médium étend les mains sur la table dans un mouvement de natation avec gestes circulaires, en se rapprochant du papier et des pastels qu'il saisit alors fébrilement ;

2. Que, pendant l'exécution du premier dessin, un des assistants s'étant levé et approché du médium, en face duquel il était placé, celui-ci a paru souffrir et l'a repoussé de la main sans avoir été touché. Le Comte Potocki déclare que le médium lui a dit, avant la séance : « Il y a quelques jours, quelqu'un s'est approché de moi pendant la trance et j'ai eu l'impression d'être transpercé comme avec des couteaux. »

3. Le médium a vingt-cinq ans. Il s'est aperçu, en 1918, qu'il produisait quelques phénomènes involontaires ; quelques mois après, il a fait partie d'un groupe de spirites et occultistes qui ont commencé à entraîner sa médiumnité. Il a été au lycée jusqu'à 14 ans et en a été ensuite retiré à la suite de troubles cardiaques ; au lycée, il est arrivé fréquemment que, lorsque le professeur faisait une dictée, le jeune Marjan écrivait tout autre chose : sa main se raidissait jusqu'au coude et se glaçait. Le médecin ne trouvait d'autre explication qu'un trouble nerveux. A Varsovie, on l'engagea à suivre les cours de l'Ecole des Beaux-Arts. Il présenta des dessins de nudité qu'il avait faits chez lui en état de trance. On le félicita pour son talent et l'on affirma qu'il ferait un élève merveilleux ; ensuite, on le mit en face d'un modèle : il fut incapable de réaliser quoi que ce soit, de sorte qu'on l'accusa aussitôt d'avoir apporté des dessins qui n'étaient pas de lui. Malgré ses protestations, on le déclara incapable de réaliser quelque dessin que ce soit. Sa sœur et son frère ont également quelques facultés médiumniques.

La séance ci-dessus décrite a été suivie peu après d'une autre trance au cours de laquelle Marjan Gruzewski a parlé au nom d'une entité qui serait celle du philosophe occultiste polonais Towianski, lequel fut persécuté par l'Eglise, en Pologne et même en France, et mourut vers 1850.

Le réveil consécutif à cette deuxième séance a été très pénible. Le médium est entrée en contracture générale ; il avait les extrémités froides et le D[r] Sentourens constata l'absence de pouls. Sous les passes très énergiques de dégagement, et petit à petit, il est revenu à son état normal, la lumière étant donnée progressivement.

Le Comte Potocki attribue cette violence du réveil à l'arrêt brusque qu"il a volontairement imposé au phénomène pour éviter qu'il ne se prolonge au détriment de la santé du sujet, estimant qu'il pouvait y avoir danger pour celui-ci, et même danger grave.

Les membres de la *Commission Technique d'Etude et de Contrôle* déclarent les phénomènes de dessin médiumnique auxquels ils ont assisté avec Marjan Gruzewski, absolument positifs et inexplicables par les données ordinaires, étant établi que les dessins, d'un fini, d'un modelé et d'une exactitude remarquables, ont été effectués devant eux, dans l'obscurité, en un temps de 3 ou 5 minutes, nettement inférieur à celui qu'il aurait fallu à un dessinateur pour opérer en pleine lumière.

En ce qui concerne le deuxième phénomène, dit « d'incarnation », les contrôleurs font toutes réserves utiles quant à la réalité d'une communication spirituelle étrangère au médium, les circonstances de la communication n'ayant permis aucun contrôle dans ce sens. Ils ont cependant constaté que le médium, à ce moment, n'était pas en état normal de veille.

Il convient d'ajouter que les membres de la *Commission Technique* ont pu examiner divers dessins exécutés par le médium hors de leur présence et antérieurement. Ils ont même pu admirer une peinture qui, aux dires de M. Gruzewski, a été effectuée en trois séances d'une heure.

Cette peinture à l'huile, faite au pinceau d'une excellente facture, à la manière des peintres du début du dix-neuvième siècle, est d'un grand fini et d'un modelé très expressif. Elle pourrait figurer honorablement dans un musée au dire de M. Le Loup de Sainville, membre de la Commission et peintre lui-même. Tant en ce qui concerne le dessin que le coloris, il s'agit véritablement d'une œuvre d'art.

Des explications fournies, il résulte que, pour effectuer ces sortes de tableaux, nécessitant plusieurs séances, Marjan Gruzewski ne tombe pas dans un état de trance semblable à celui décrit plus haut ; il agit en pleine lumière et dans un état très analogue à l'état somnambulique. Il ignore ce qu'il fait, mais il en obtient généralement l'explication ultérieure dans un état médiumnique analogue à l'incarnation ou bien par l'écriture.

Ses productions picturales et ses dessins varient beaucoup comme style, genre et facture, absolument comme s'ils étaient inspirés par des artistes très divers.

Ont signé : *Les Membres de la Commission Technique et les Membres présents du Bureau de l'Union.*

Pour copie conforme :

Le Président de la Commission,

Louis GASTIN.

PROCÈS VERBAL

DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉTUDES DES PHÉNOMÈNES PSYCHIQUES

(10 Juin 1923)

PRESIDENCE DE M. DELANNE

1. Le Comité de la Société Française d'Etudes des Phénomènes Psychiques, en réponse à la lettre du 20 mai 1923 qui lui a été adressée par les Sincéristes belges, et après délibération et examen réitéré de la brochure « L'Eucharistie », refuse à l'unanimité, étant donné le caractère profondément immoral de ladite brochure, d'intervenir auprès des signataires de la protestation du Congrès de Genève et des Spirites belges.

2. Il apparaît au Comité qu'il n'y a aucun rapport entre la brochure « L'Eucharistie » et le Spiritisme.

3. Le Comité considère le Spiritisme comme une science purement expérimentale et déclare s'en tenir à cette seule interprétation qui n'a rien de commun avec la divulgation de prétendus mystères religieux et du mysticisme en général.

4. Le Comité constate que le Spiritisme, depuis son origine, s'est toujours inspiré des indices de l'esprit de vérité adoptés par le Congrès Spirite universel de Bruxelles (mai 1910).

5. La Science Spirite qui a pour objet de démontrer la survie de l'âme humaine et la possibilité de ses communications avec les vivants, est en désaccord absolu avec la théorie nouménale de M. le Chevalier Le Clément de Saint-Marcq. Celui-ci, s'il était logique, ne devrait pas prendre la dénomination de spirite.

Pour toutes ces raisons, le Comité de la Société Française d'Etudes des Phénomènes Psychiques estime ne pas devoir donner suite à la demande formulée dans la lettre datée du 20 mai 1923 et envoyée par le groupement des spirites Sincéristes belges sous les signatures de M. Louis Lejeune et M. le Chevalier Le Clément de Saint-Marcq.

Pour le Comité,

Le Secrétaire général,

CHADEFAUX.

A l'Institut Métapsychique International

Les expériences du médium Jean Guzik

L'Institut Métapsychique International qui, sous la direction éclairée du Dr Gustave Geley, travaille dans le calme du laboratoire à la démonstration et à l'étude des phénomènes médiumniques, a été souvent attaqué par des personnages divers, sans autorité pour la plupart, et dont la malveillance évidente cachait mal les buts personnels et intéressés.

L'Institut Métapsychique n'a jamais répondu à ces attaques grossières, autrement qu'en confirmant, par la voix autorisée des professeurs Richet et Santoliquido et du comte de Gramont, la valeur objective et l'authenticité de ses recherches.

Comme le fait s'est produit, il y a peu de temps, en Allemagne — où le Dr de Schrenck-Notzing a soumis à la vérification et au contrôle d'une centaine de personnalités scientifiques les phénomènes de son médium Willy — et en Italie — où le Dr Mackenzie en a fait autant pour son médium Erto devant une vingtaine de savants, — on a eu, tout récemment, à Paris, grâce aux efforts de l'I. M. I., un contrôle effectif exercé par un grand nombre de personnages connus dans les mondes scientifique et littéraire, sur les phénomènes présentés par le médium Guzik.

Le Matin du 7 juin a publié, sous le titre « Les Mystères de la Métapsychique », le procès-verbal de ces expériences, signé par trente-quatre personnalités parisiennes qui « affirment avoir été témoins de phénomènes inexplicables, mais *indiscutables.* »

Il n'est pas sans intérêt de souligner que le grand journal parisien a cru prudent, en la circonstance, de signaler que le concours ouvert l'année dernière par lui et doté de trois prix de 50.000 francs, était fermé — ce qu'il s'était abstenu de dire jusqu'ici. Dans le « chapeau » qui précède le rapport publié, notre grand confrère parle, en effet, pour la première fois, de la « clôture » du fameux concours : nous serions curieux de savoir quand cette clôture a été officiellement promulguée ?

Sans doute *Le Matin* ne se soucie-t-il guère de voir gagner ces prix qu'il a institués à un moment et dans des circonstances où les phénomènes métapsychiques ne se présentaient pas avec toute la puissance démonstrative qu'ils acquièrent aujourd'hui et chaque jour davantage.

Voici maintenant le texte du procès-verbal officiel et les signatures qui l'authentifient. Ce procès-verbal constitue un document à la fois très modéré et très net, par lequel des hommes, dont l'esprit critique est certain, enregistrent des observations de nature à établir qu'il se produit des phénomènes « inexpliquables dans l'état actuel de nos connaissances scientifiques ».

Après avoir participé à une série d'expériences métapsychiques faites avec le médium Jean Guzik, soit à l'Institut métapsychique international, soit chez l'un de nous, nous croyons devoir résumer notre impression :

1. — CONTROLE DU MEDIUM

Le médium était déshabillé en présence d'au moins deux de nous, avant d'entrer dans la salle des séances et revêtu d'un pyjama sans poche. Pendant les séances, il était tenu par les deux mains, le petit doigt de chaque main passé en crochet au petit doigt de la main correspondante de chacun des deux contrôleurs. De plus, un ruban très court (longueur juste suffisante) doublement plombé (balle de plomb écrasée par une pince portant les initiales de l'I.M.I.) unissait le poignet droit et le poignet gauche du médium aux poignets gauche et droit des contrôleurs. Cette ligature était inviolable (il fallait nécessairement couper le ruban pour libérer les mains du médium) et lui rendait impossible l'usage de ses mains, alors même qu'elles n'ussent pas été tenues. Les contrôleurs assuraient le contact étroit et permanent de leur corps, spécialement de leur pied et de leur jambe, avec le corps, les jambes et les pieds du médium.

Nous avons tous constaté que, pendant toute la durée des séances, le médium restait absolument passif. Quand il se produisait un phénomène important, son corps et ses mains frissonnaient ; mais jamais il n'esquissait de mouvement, même de faible amplitude. Par exception, il lui arrivait de temps en temps, de porter en arrière, aussi loin que possible de lui, la main de l'un ou l'autre contrôleur pour lui permettre de constater certains phénomènes décrits plus loin.

2. — CONTROLE DES EXPERIMENTATEURS

Tous les expérimentateurs se tenaient par la main et étaient joints, poignets à poignets, par des chaînettes cadenassées, aussi courtes que possible.

3. — CONTROLE DE LA SALLE

Les portes des salles où ont eu lieu les séances étaient fermées à clef, en dedans, et scellées par des bandes collées signées de l'un de nous.

Le tablier de la cheminée était également scellé au parquet. Quelques expérimentateurs ont même collé les fenêtres.

Il n'y avait, dans ces pièces, aucun meuble ou placard susceptible de cacher un compère éventuel. L'hypothèse de trappes, placards dérobés, panneaux tournants, etc., ne peut être mise en avant pour les raisons suivantes :

a) Un rapport très complet de M. Legros, architecte diplômé, 262 *bis*, avenue Daumesnil, qui a visité à fond les locaux de l'I.M.I., déclare formellement que les murs, le plancher et le plafond sont tout à fait normaux.

b) A plusieurs reprises, le plancher a été, avant la séance, entièrement recouvert de sciure de bois, de sorte que le soulèvement d'une trappe eût été dévoilé inévitablement. Il est à noter que, dans ces conditions, nous n'avons pas observé de traces de pas humains.

c) Des séances positives ont eu lieu dans l'appartement privé de quatre d'entre nous (professeur Richet, professeur Cunéo, docteur Bord, docteur Bour).

Dans ces conditions, en dépit de l'obscurité, le contrôle matériel était absolu, et le contrôle de Guzik, d'une extrême simplicité, donnait une entière satisfaction.

PHÉNOMÈNES

Nous avons observé un certain nombre de phénomènes inexplicables dans l'état actuel de nos connaissances scientifiques.

Parmi ces phénomènes, il en est qui ne se sont pas reproduits à toutes les séances positives, tels que les empreintes sur la terre glaise et les manifestations lumineuses. Ces dernières étaient accompagnées de sensations d'attouchements et de bruits articulés concomitants.

Ces faits n'ayant pu être observés par tous les expérimentateurs, nous les réserverons, malgré leur importance ; et nous nous bornerons à affirmer la réalité de deux catégories de phénomènes :

1° Des déplacements, parfois très étendus, d'objets divers, sans aucun contact du médium et d'ailleurs hors de sa portée (jusqu'à 1 m. 50).

Pour nous mettre à l'abri de toute illusion d'observation et de toute erreur de mémoire, ces objets avaient été minutieusement repérés et très souvent collés au sol ou à la table qui les supportait par du papier gommé.

2° Des contacts et attouchements, très fréquents et très divers comme sensations, perçus sur les bras, le dos, la tête des contrôleurs.

Parfois, à la fin des séances, le médium encore en transe, guidait la main de l'un ou de l'autre de ses contrôleurs en arrière et en haut, aussi loin que possible de lui. Dans ces conditions, la face dorsale de la main ou du bras du contrôleur a perçu, à diverses reprises, des contacts matériels.

Nous ne pouvons, pour le moment, préciser davantage.

Nous affirmons simplement notre conviction que les phénomènes obtenus avec Jean Guzik ne sont explicables ni par des illusions ou hallucinations individuelles ou collectives, ni par une supercherie quelconque.

Ont signé : MM. Joseph Ageorges, homme de lettres ; Bayle, licencié ès-sciences, chef de service de l'identité judiciaire à la Préfecture de police ; Dr Benjamin Bord, ancien interne des hôpitaux de Paris ; Dr Bour, Directeur de la Maison de Santé de la Malmaison ; Dr Bourbon ; Dr Stephen Chauvet, ancien interne, lauréat (médaille d'or) des hôpitaux de Paris ; Dr Cunéo, Professeur à la Faculté de Médecine, Chirurgien des hôpitaux ; Capitaine Desprès, ancien Elève de l'Ecole Polytechnique ; Camille Flammarion, Fondateur et premier Président de la Société Astronomique de France, Directeur de l'Observatoire de Juvisy ; Dr Fontoymont, ancien interne des hôpitaux de Paris, directeur de l'Ecole de Médecine de Madagascar; Dr Gustave Geley, ancien interne des hôpitaux de Lyon, lauréat (premier prix de thèse) de la Faculté de Médecine ; Comte A. de Gramont, docteur ès-sciences, membre de l'Institut de France ; Paul Ginisty, homme de lettres ; Georges, licencié ès-sciences, ingénieur E.S.E.; Jacques Haverna, chef du service photographique et du chiffre au ministère de l'Intérieur ; Dr Héricourt ; Huc, Directeur de la *Dépêche de Toulouse* ; Dr Humbert, chef de la Section d'Hygiène de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ; Commandant Keller, de l'Etat-major du Maréchal Fayolle ; Dr Laemmer ; Dr Lassablière, chef de laboratoire à la Faculté de Médecine ; Professeur Leclainche, membre de l'Institut de France, inspecteur général, chef des services sanitaires au ministère de l'Agriculture ; Sir Oliver Lodge, membre de la Société Royale d'Angleterre ; Mestre, professeur à la Faculté de Droit ; Michaux, inspecteur général des Ponts et Chaussées, ancien Conseiller d'Etat et Directeur des Chemins de fer ; Dr Moutier, ancien interne des hôpitaux de Paris ; Dr Osty ; Marcel Prévost, membre de l'Académie française ; Professeur Ch. Richet, membre de l'Académie de Médecine et de l'Institut de France ; Dr Pierre-Louis Rehm, rédacteur scientifique au *Matin* ; Dr Jean-Charles Roux, ancien interne des hôpitaux de Paris ; René Sudre, homme de lettres; Professeur Santoliquido, représentant de la Ligue des Croix-Rouges près la Société des Nations ; Professeur Vallée, directeur du Laboratoire National de Recherches Scientifiques.

APPEL FRATERNEL

Le Cercle spirite Allan Kardec, de Rochefort, nous prie d'insérer l'appel suivant :

En faveur d'un frère tuberculeux dont la situation précaire ne permet pas l'admission dans un sanatorium, nous faisons un appel pressant à toutes les personnes charitables qui voudraient bien joindre leur don à ceux des membres du Cercle spirite de Rochefort dans le but de pourvoir aux frais de pension dans un sanatorium.

Prière d'adresser les dons à Mme BRISSONNEAU, 34, rue Guesdon, à Rochefort-sur-Mer.

Notices Bibliographiques

Ecoutons les Morts !

Un des maîtres respectés de la Science Spirite, M. Gabriel Delanne, Président de l'*Union Spirite Française,* a publié, récemment, en collaboration avec M. G. Bourniquel, un très important ouvrage documentaire sous le titre « Ecoutons les Morts ! »

C'est une suite de récits sur les visions et les incarnations médiumniques, l'identification des Esprits, avec une étude critique des faits et l'exposé des preuves expérimentales de la survie.

Il faut signaler le chapitre consacré à l'étude sur la mémoire subconsciente et la suite des chapitres qui, par des faits précis classés et différenciés, conduit insensiblement des manifestations erronées ou douteuses, à travers les manifestations subconscientes, jusqu'aux manifestations purement et indubitablement spirites.

La conclusion de ce livre est formelle : « Non seulement la survivance est certaine, mais on peut la démontrer expérimentalement, comme nous l'avons fait, à l'aide de la médiumnité subjective ; en dehors de l'hypothèse spirite, toute autre explication que l'on pourrait tenter à propos de ces phénomènes est psychologiquement, philosophiquement, scientifiquement inadmissible, du moins jusqu'à présent ».

Nadie

Fragments de lettres

Madame Eugénie Contard, qui dirige un des principaux groupes spirites de Marseille, a écrit là une œuvre de haute portée morale et de tenue littéraire impeccable.

Ce sont les lettres de l'amant idéal à l'amie sublime, lettres de sentiment et de haute pensée qui permettent l'enseignement philosophique dans la souriante attraction d'un roman vécu.

On sent que celle qui a écrit ces pages a extériorisé son être intime, a épanché son âme dans ces lignes souvent troublantes et l'on ne peut s'empêcher de songer, en les lisant, que, véritablement, l'idéal seul, dans la vie, mérite d'être vécu.

Dans les pages finales, montrant qu'à travers la poignante douleur de la séparation par la mort, la certitude de la survie peut être un puissant secours contre le désespoir, Mme Contard atteint aux sommets de l'émotion et du sublime.

Souscription permanente pour le Bulletin mensuel de l'Union spirite Française

ANNÉE 1923. *Quatrième liste*

	Francs
M. Bertran	4
M. Cohnhoff	10
M. Delalin	4
Mme Derebergue	6
M. Dub	10
Mme Dubois	4
M. Dunesme	15
Mme Etienne	4
Mme Fons-Godail	10
Mme Galand	5
M. Gard	10
M. Civierge	4
Mme Haas	10
Mme Hardy	4
M. Hoeuer	5
M. Lafargue	5

	Francs
Dr Bertrand Lauze	20
Mme Lefrère	6
Mme Lovera	5
M. Maumège	4
Mme Parnaud	120
M. Samson	10
Mme Tavolara	20
M. Thomas	40
Un Spirite	50
Mme la Baronne de Watteville.	100
M. Weiss	14
Carcassonne. Soc. d'Et. Psych.	4
Douai. Foyer du Spiritual	95
Le Mans. Soc. d'Et. Psychiq.	10
Toulouse. Société d'Et. Psychiq.	90

CAISSE DE BIENFAISANCE

(Souscription permanente)

(Deuxième liste)

	Francs
Mme Aupetit	40
Dr. B. L.	20
M. Barrau	5
Mme Bourgonnier	10
Mme de Charrin	20
M. Dunem	5
M. Gacon	70
M. Haas	10
M. Haignèré	5
M. Hans	10
A reporter	195

	Francs
Report	195
M. P. G.	4
Quête à la conférence du 25 avril	43 60
Quête à la conférence du 27 mai	98 10
Mme Doche (quête aux séances - écoles)	115 75
Total de la 2e liste	456 45
Total de la 1re liste	91
Total général	547 45

NECROLOGIE

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort, à l'âge de 76 ans, du commandant Louis Darget, spirite convaincu, auteur d'intéressants travaux sur la photographie transcendantale.

Nous saluons respectueusement cette désincarnation et prions Mme veuve Darget et sa famille de trouver ici l'hommage fraternel des condoléances de l'*Union Spirite Française et de ses membres.*

Le Gérant : M. GRANDJEAN L. CLERCX, 4 bis, rue Nobel, Paris-18e.

3e Année. — N° 25 Juillet 1923

BULLETIN

DE

l'Union Spirite Française

L'Actualité Spirite

Les journaux ont publié, récemment, une information selon laquelle l'administration française des P. T. T. se dispose à créer un service public — d'abord restreint — de « téléautographie ».

Les messages *téléautographiques* sont ceux qui reproduisent l'écriture autographe des expéditeurs. Les télégrammes écrits à la main seront reçus par les destinataires sous la forme d'une « photographie de l'original ». Les documents à transmettre (documents de trait seulement, c'est-à-dire tous tracés en noir sur blanc), pourront évidemment être quelconques et les messages téléautographiques pourront être soit des textes, soit des dessins, croquis, plans, etc.

Grâce à ce perfectionnement, plus besoin de confirmer par lettre les termes d'un télégramme, puisque l'on transmettra directement un document autographe avec la signature de l'auteur. On pourra expédier, à la vitesse d'un télégramme ordinaire, des dessins, des schemas, utiles aux ingénieurs, des reproductions de modèles et d'échantillons pour le commerce. (*Matin.*)

D'un autre côté, des savants américains viennent de mettre au point la *téléphotographie* qui est la transmission des images photographiques. De sorte que l'on peut dire qu'à l'heure actuelle le problème de la « vision » à distance est pratiquement résolu après celui de l'audition que réalise la « phonie sans fil » d'utilisation désormais courante.

Il n'est pas sans importance pour les théories spirites de souligner le rapport analogue qui existe entre ces dernières conquêtes de la science physique et les affirmations antérieures des psychistes et des spirites touchant la possibilité de transmettre à distance des images parfois très précises et vivantes par *télépathie.*

Si l'on accepte l'hypothèse spirite de l'existence d'une énergie psychique soumise à la pensée créatrice et directrice, on ne trouvera plus extraordinaire et inadmissible qu'un instrument créé pour l'utilisation de la force psychique spécialisée (l'instrument cérébral *vivant*) transmette à distance et reçoive — avec ou sans conducteur matériel— des images idéographiques et même de véritables scènes vécues. Ce n'est pas plus impossible que le fait, pour un instrument mécanique créé en vue de l'utilisation de l'énergie physique spécialisée (appareil télégraphique ou de T. S. F., *mécanique*), de transmettre et recevoir à distance (avec ou sans conducteur matériel), non seulement des signes idéographiques, mais des sons nettement modulés, et non seulement des sons, mais des images photographiques.

Les phénomènes désignés, selon les auteurs, sous les noms barbares de cryptesthésie, euthyperceptivité, métagnomie, etc..., groupés par le Dr Osty sous le nom général de « connaissance supra-normale » et, par le professeur Richet, sous celui de « métapsychique subjective », plus connus de nos lecteurs sous les vocables de télépathie, vision ou audition à distance, sans le secours des sens normaux, etc...; ces phénomènes s'apparentent directement, dans l'ordre psychique, aux faits, d'ordre physique, de télégraphie ou phonie avec ou sans fil. Ils s'expliquent suffisamment par un analogue processus, au moins en ce qui concerne les perceptions du présent — réserve faite, par conséquent, des perceptions intéressant le passé ou l'avenir, qui nécessiteront l'intervention *complémentaire* d'une autre hypothèse explicative.

Si nos théories sont justes, nous pouvons nous attendre — et ceci à bref délai — à ce que la science télégraphique aille jusqu'à la transmission des images vivantes qui seraient alors projetées à distance en même temps qu'elles se dérouleraient en scènes vécues et enregistrées, de la même manière que la téléphonie sans fil est allée jusqu'à la transmission à distance des émissions sonores (vocales ou instrumentales) enregistrées au moment même de leur production.

Seulement, il ne faudra pas oublier que ce sont les psychistes et les spirites qui ont, les premiers, affirmé — en face des négations officielles généralisées — la possibilité (quoique par d'autres procédés et au moyen d'une autre modalité de l'énergie) de la transmission à distance sans conducteur matériel. Et il ne faut pas croire que la téléautographie ou la téléphotographie, pas davantage que la « phonie sans fil » puissent absorber et anéantir la télépathie aux multiples formes.

Les mêmes effets peuvent être obtenus par des causes différentes.



Il y a, évidemment, une fâcheuse tendance, dans les milieux officiels, à croire que la science mécaniste, par la connaissance chaque jour plus approfondie des lois physico-chimiques, est appelée à dépouiller le spiritualisme de toutes ses découvertes en leur donnant un sens purement matériel.

La méconnaissance totale, professée dans le monde savant, à l'égard des mystérieuses influences de « l'énergie psychique », les pousse à croire que tout peut être ramené à l'*énergie physique* comme, il y a moins d'un demi-siècle, tout devait être ramené aux « échanges chimiques ».

Depuis qu'il a été démontré, par la science physique elle-même, que la matière n'avait pas d'existence en soi et n'était qu'un état particulier de l'énergie, le matérialisme scientifique a changé de forme sans modifier son incurable et néfaste tendance à la négation de l'inconnu. Le matérialisme a été remplacé par l'énergétisme et, à cette heure, le dieu de la science dite « positive », après avoir été l'entité « matière » est devenu l'entité « énergie ».

Un jour viendra — il ne faut désespérer de rien — où les savants reconnaîtront que matière et énergie sont des « représentations » sans fondement réel, et qu'elles masquent la seule réalité universelle : l'Esprit.

En attendant, voici un exemple de l'aberration dans laquelle peut tomber un chercheur scientifique limité, par les postulats matérialistes, dans la recherche des hypothèses explicatives, à celles-là seulement qui ne contreviennent pas auxdits postulats. Il s'agit des travaux du Dr Farigoule (alias Jules Romains), à propos desquels M. Lucien Chassaigne a écrit, dans le *Journal* du 18 avril, une « Chronique scientifique » intitulée : « Faut-il des yeux pour voir ? »

Depuis longtemps la « vue sans le secours des yeux » — comme aussi l'audition sans l'ouïe, le toucher sans contact, etc... — a été affirmée par les spirites, les magnétiseurs, les psychistes, et la documentation est abondante dans notre littérature et nos archives, qui témoigne de la réalité de ces perceptions extra-normales.

Le Dr Farigoule, ayant fait des expériences précises au cours desquelles des sujets soumis à une occlusion totale des yeux, accusent une faculté de perception visuelle susceptible de progrès par l'entraînement, a construit une théorie de « vision extra-rétinienne » qui a des apparences très scientifiques, qui est au moins originale, mais dont les principes ne paraissent pas avoir été sérieusement étudiés par leur auteur en vue de les dégager rigoureusement de toute cause d'erreur.

Se basant sur les travaux du professeur Ranvier — lequel a découvert que la peau contient des milliers de terminaisons nerveuses

présentant quelques millièmes de millimètres de surface, auxquelles il a donné le nom *d'oscelles* et dans lesquelles il a vu les organes principaux de la sensibilité tactile — le Dr Farigoule croit pouvoir affirmer que ces oscelles constituent un véritable, quoique infime, organe visuel, avec une cellule réfringente formant cristallin, se prolongeant par une fibre nerveuse, véritable nerf optique (! ! !)

Il attribue ainsi à la peau une faculté latente de percevoir les images et de les transmettre au cerveau ; il en fait l'organe d'un véritable « sens paroptique ».

Or, en examinant les conditions dans lesquelles expérimente le Dr Farigoule, on ne peut s'empêcher d'être frappé par certaines observations troublantes, comme celle-ci, par exemple :

« J'ai dit qu'il fallait réveiller le « sens paroptique » endormi chez l'homme normal. Il (le Dr Farigoule) y parvient soit par de courtes *séances de suggestion hypnotique*, soit, si le sujet en est intellectuellement capable, par une *énergique concentration de volonté* ».

Or, *ce sont là, très exactement et strictement, les deux moyens par lesquels on peut développer la faculté « cryptesthésique »*, ou métagnomie, ou euthyperceptivité (Dr Binet-Sanglé), et par lesquels on aboutit au premier stade de la « connaissance supra-normale » affirmée depuis cent ans par les magnétiseurs, les psychistes et les spirites (pour ne parler que des modernes).

Toutes les études de ces chercheurs d'avant-garde, bafoués et méconnus, ont abouti à démontrer *expérimentalement* la réalité des « monitions » sans le secours des sens normaux. *Et ce n'est pas seulement la vue qui peut être ainsi suppléée : les cinq sens peuvent être ainsi remplacés par une perception en quelque sorte « synthétique », à laquelle on a donné le nom de « sixième sens ».*

On a également donné à l'ensemble de ces phénomènes, le nom générique de « psychométrie » : les « psychomètres » (lucides, métagnomes, euthypercipents, etc.) se classent en « visuels », « auditifs », « tactiles », selon que la perception éveille en eux telles ou telles images cérébralement spécialisées.

Si le Dr Farigoule, après avoir essayé le « sens paroptique », faisait de nouveaux essais dans d'autres directions, il découvrirait successivement le « sens parauditif », le « sens paratactile », etc... Et, comme l'affirment psychistes et spirites, ce serait toujours le même « sixième sens », sens synthétique et « cryptesthésique ».

La manière de procéder du Dr Farigoule dans ses expériences, et les constatations qu'il a faites tendent à montrer que notre explication est juste.

***

Nous tirerons tout de même une morale de cette histoire : les phénomènes psychiques existent ; ce sont des faits largement cons-

tatés par un nombre chaque jour plus considérable de savants. La réalité de l'énergie psychique s'affirme de plus en plus, avec des analogies et des différences précises entre cette forme transcendante de l'énergie et celle que la science a connue jusqu'ici.

Il n'est pas permis à un savant qui veut aller dans la voie d'un progrès fécond, d'ignorer cette branche presque infinie, et dans tous les cas non encore exploitée, de ressources scientifiques magnifiques.

Si M. Farigoule, docteur en médecine, agrégé de philosophie, avait été, de plus, seulement « étudiant en psychisme », il eût immédiatement compris, en face des faits étranges observés consciencieusement par lui et en présence d'autres savants, quelle pouvait être la meilleure hypothèse explicative.

Si le Dr Farigoule avait connu le spiritisme, ainsi que le magnétisme et les autres branches actuelles du psychisme, il eût eu connaissance, par là, d'une énorme documentation, tirée de l'observation millénaire et même de l'expérimentation, qui prouve l'existence d'un sens synthétique, d'une faculté cryptesthésique totalement étrangère aux sens normaux et même douée de pouvoirs qu'il ne souçonne pas et dont il n'ose pas doter son « sens paroptique ». Celui-ci, en définitive, lui aurait immédiatement apparu comme une explication insuffisante et erronée : que disons-nous ? il ne l'aurait même pas imaginée.

Le Dr Farigoule est une des innombrables victimes scientifiques des postulats matérialistes qui mettent une œillère aux esprits les plus éminents et, par là, constituent un danger pour l'évolution des sciences et leur totale réalisation.

Evidemment, nul, parmi les savants, n'ose plus soutenir la valeur scientifique de ces postulats : tous les considèrent comme périmés et dépassés, et le récent « Procès du Matérialisme » soutenu par M. Gastin, au « Club du Faubourg », a nettement marqué la carence de ses défenseurs. Gageons que la presse, si prompte à signaler la carence des médiums, en généralisant outre mesure et exagérant la portée de quelques échecs, ne dira rien de la carence du matérialisme affirmée à l'une des tribunes publiques le plus largement ouverte de la capitale.

Aucun savant n'ose plus dire que les postulats matérialistes sont d'ordre scientifique, mais l'influence a été telle que, même mort, le Matérialisme continue à les dominer inconsciemment, et qu'ils ne peuvent se libérer de la pensée restrictive de tout progrès que « hors du connu ou du connaissable par les sens, il ne peut rien y avoir ».

Les faits, de plus en plus nombreux, ont beau démontrer l'erreur de cette pétition de principe, essence du matérialisme, l'idée est tenace dans le subconscient des savants.

PARTIE OFFICIELLE

Union Spirite Française

Nouveau Projet de Statuts

TITRE I. — *Titre. Siège et But.*

Article premier. — Il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, sous le titre d'*Union Spirite Française*, aux termes de la loi du 1e juillet 1901, une association ayant pour but :

1° L'union, dans un lien fraternel, de toutes les personnes, isolées ou organisées en groupements, tant en France que dans les Colonies françaises, qui s'intéressent aux problèmes de l'âme et à l'étude de ses manifestations pendant la vie et après la mort ;

2° L'étude en commun, au triple point de vue scientifique, philosophique et moral, du Spiritisme et des sciences qui s'y rattachent ;

3° La propagation de ces idées et la diffusion des faits relatifs aux sciences psychiques, l'enseignement mutuel et la pratique de la solidarité, qui est la base morale du spiritisme.

Le siège de l'*Union Spirite Française* est fixé à Paris, 8, rue Copernic (16e).

Art. 2. — Un sérieux désir de s'instruire doit guider les personnes qui demandent à être admises dans l'*Union Spirite Française*, tous ses membres devant, en toutes circonstances, s'inspirer du bien et de l'intérêt général, dans l'ordre moral, et, dans l'ordre intellectuel, de la recherche libre et désintéressée de la Vérité.

Bien que le Spiritisme possède déjà une philosophie désormais classique, et des données scientifiques précises, il est et demeure essentiellement évolutif et progressif, et, de ce fait, il laisse à chaque étudiant son entière liberté de penser et d'exprimer sa pensée.

Dès lors, l'*Union Spirite Française* ne présente pas — et impose encore moins — à ses membres, une doctrine immuable et dogmatique, mais considère le Spiritisme doctrinal comme une base d'étude qui a fait ses preuves et une méthode d'investigation dont les résultats ont été, jusqu'ici, très féconds.

TITRE II. — *Composition.*

Art. 3. — L'*Union Spirite Française* se compose de membres titulaires, membres bienfaiteurs et membres d'honneur.

Pour être membre titulaire, il faut :

1° Etre présenté par deux membres de l'association et adresser, sous leurs auspices, une demande au président ;

2° Payer une cotisation annuelle fixée à dix francs, cette cotisation pouvant être rachetée par le versement anticipé et global d'une somme de *deux cent cinquante francs.*

Pour être membre bienfaiteur, il suffit d'être agréé comme tel par le Comité, après engagement d'élever à cinquante francs au minimum la cotisation annuelle, ou bien après versement d'une somme globale d'au moins *cinq cents francs* pour le rachat anticipé des cotisations.

Le titre de membre d'honneur est décerné par le Comité aux personnes qui ont rendu des services à l'association, soit par un concours matériel important, soit par l'appui de leur autorité ou de leur science. Les membres d'honneur ne sont astreints, comme tels, à aucune cotisation, mais ce titre peut être cumulé avec l'un des précédents.

ART. 4. — L'*Union Spirite Française* accepte, d'autre part, l'adhésion — à titre collectif — de groupements organisés dans les diverses localités de France ou des colonies, sous réserve que le but de ces groupements soit connexe à l'objet même des travaux de l'*Union*.

Pour être affiliés à l'*Union Spirite*, les groupements doivent comprendre au moins dix membres. Ils sont assujettis à un droit de capitation fixé à un franc par membre et par an.

ART. 5. — La qualité de membre individuel et celle de groupement affilié se perdent par démission, radiation ou exclusion.

Les démissions, radiations ou exclusions, tant individuelles que collectives, ne peuvent donner droit à aucune reprise sur le fond social. Toutes les sommes versées restent acquises à l'association.

De même, en cas de décès d'un membre, ses héritiers ou ayants droit ne peuvent exercer aucune reprise sur l'actif de la Société.

Les adhérents des groupements affiliés cessent d'appartenir à l'*Union* à titre collectif s'ils quittent leur groupement pour une raison quelconque, ou bien si le groupement cesse, lui-même, d'être affilié à l'*Union*.

ART. 6. — Les démissions sont libres. Elles doivent être adressées, par lettre, au Président de l'*Union*.

Les radiations, tant individuelles que collectives, sont prononcées, pour défaut de paiement des cotisations ou des droits de capitation, après une enquête au cours de laquelle le membre ou le groupement intéressé est appelé à fournir des explications.

L'enquête peut être ouverte dès l'année de retard écoulée. Si le membre ou le groupement ne répond pas à la demande d'explication du Comité, la radiation est prononcée d'office, et avis en est donné par lettre recommandée. Dans le cas contraire, la décision est prise contradictoirement, par le Comité, sur présentation du rapport d'enquête établi par le Secrétaire général. Appel de la décision peut être porté devant l'Assemblée générale chargée, en tout état de cause, d'homologuer la décision du Comité.

L'exclusion, tant individuelle que collective, est prononcée, par le Comité, contre tout membre ou groupement, pour tout acte public ou privé contraire à l'honneur, aux lois morales ou sociales, ainsi que pour tout acte, de nature quelconque, susceptible de porter préjudice moral ou matériel, soit à l'association, soit à ses membres.

Aucune décision de cet ordre ne pourra être prise sans qu'une enquête contradictoire ait été ouverte et le ou les intéressés convoqués et, si possible, entendus. Le rapport d'enquête et la décision du Comité sont communiqués par lettre recommandée à tous intéressés, et soumis à l'homologation de la plus prochaine assemblée générale, devant laquelle appel peut être introduit.

TITRE III. — *Administration.*

ART. 7. — L'*Union Spirite Française* est administrée par un Comité composé de trente membres au plus, tant de Paris et la région parisienne, que délégués provinciaux.

Les membres du Comité et les délégués provinciaux sont élus pour trois ans et indéfiniment rééligibles. Ils sont soumis à la réélection par l'assemblée générale, le Comité étant, chaque année, renouvelable par tiers.

En cas de disparition ou de démission d'un membre ou d'un délégué du Comité, avant l'expiration de son mandat, il peut être pourvu à son remplacement, par décision du Comité, sur présentation du Bureau et sous réserve de ratification du choix par l'Assemblée générale. Celle-ci peut être aussi appelée directement à pourvoir aux vacances.

Dans tous les cas, les membres ou délégués nouvellement désignés prennent la suite du mandat qui leur échoit et demeurent soumis à la réélection à l'issue normale de ce mandat.

ART. 8. — Le Comité est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration de l'association.

Il représente l'*Union Spirite Française* dans toutes les circonstances et agit en son nom. Il peut établir un réglement général et des réglements particuliers, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au Bureau.

ART. 9. — Le Comité désigne ceux de ses membres qui doivent former le Bureau. Celui-ci doit comprendre : un Président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un trésorier, un secrétaire adjoint, un bibliothécaire.

Toutes les fonctions sont gratuites.

Les membres du Bureau sont élus pour un an et indéfiniment rééligibles, tant que l'Assemblée générale les maintient dans le Comité.

ART. 10. — Le Président a la direction morale et la haute surveillance administrative de l'association.

Il est chargé de la police des assemblées et réunions, et signe tous les actes ou délibérations. Il représente l'*Union Spirite* en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il ne peut rien faire de contraire aux statuts et réglements de la Société ou aux lois civiles ou morales.

Il est suppléé dans ses fonctions, en cas d'absence ou d'empêchement, par l'un des vice-présidents.

ART. 11. — Le secrétaire général assure l'expédition des affaires courantes et de la correspondance, en conformité des statuts et réglements ou des décisions prises dans les réunions et assemblées. Il tient registre des délibérations et a la garde des archives.

Le secrétaire adjoint seconde le secrétaire général dans ses fonctions, et le supplée en cas d'absence ou d'empêchement. Il est spécialement chargé des convocations, sur l'ordre donné par le Président.

Le trésorier tient la comptabilité et la caisse.

Il est personnellement responsable des fonds et des titres de la Société qui lui sont confiés, mais il ne doit pas conserver en mains une somme supérieure à mille francs.

Si l'encaisse dépasse cette somme, il sera effectué un dépôt immédiat dans une maison de banque désignée par le Bureau. Tout reçu de prélèvement sur le compte en banque doit porter, avec la signature du trésorier, celle de l'un des membres du Comité, dûment accrédité.

Le bibliothécaire est chargé du prêt des livres et de l'entretien de la bibliothèque, selon un réglement particulier à intervenir.

ART. 12. — Si les divers travaux de secrétariat ou de trésorerie l'exigent, le Bureau peut s'assurer la collaboration, à titre onéreux, de secrétaires administratifs.

Le Comité, puis l'Assemblée générale doivent approuver ces nominations et les charges budgétaires qu'elles entraînent.

TITRE IV. — *Finances.*

ART. 13. — Les ressources de l'association sont constituées par :

a) Les cotisations des membres ;

b) Les subventions et libéralités spéciales ;

c) Le produit éventuel des conférences, fêtes, etc. ;

d) Le revenu des valeurs de toute nature, etc.

Les dépenses de l'association sont représentées par :

a) Les frais de gestion et de secrétariat ;

b) Les frais éventuels de location de locaux, salles, etc. ;

c) Les frais de propagande ;

d) La création et l'entretien d'une bibliothèque et d'un musée spirite ; l'abonnement aux périodiques, etc.

Le budget doit être présenté avant chaque exercice par le Comité à l'Assemblée générale chargée de l'approuver.

Les dépenses sont ordonnancées par le Président.

Pour les cas et circonstances imprévus, le Comité peut être appelé à engager des frais non inscrits au budget. Ces dépenses extraordinaires ne doivent pas engager plus d'un cinquième des fonds disponibles, et demeurent soumises à l'homologation de l'assemblée générale.

La comptabilité du trésorier et, en général, les opérations financières sont soumises au contrôle de deux censeurs désignés par l'Assemblée générale. Un seul de ces censeurs, en cas d'empêchement ou de disparition de l'autre, peut opérer valablement. Le rapport des censeurs est communiqué à l'Assemblée chargée d'approuver les comptes.

ART. 14. — L'année sociale commence le 1er janvier.

Les cotisations et droits divers sont toujours payables par anticipation, dès le premier mois de l'année.

Le trésorier doit remettre, tous les trois mois, au Secrétariat général, la liste des membres et groupements en retard de leurs versements statutaires, afin d'en permettre le recouvrement, dans les formes prévues par les statuts et réglements.

TITRE V. — *Services Annexes.*

ART. 15. — Pour assurer sa mission de propagande et d'action sociale, l'*Union Spirite Française* peut, sur décision de l'Assemblée générale, créer des services annexes dont le but, le fonctionnement et la composition doivent être nettement définis, comme, par exemple, des œuvres de solidarité, de bienfaisance, d'enseignement, etc.

Ces services sont régis, chacun par un réglement particulier, réglement soumis à l'approbation du Comité.

ART. 16. — D'autre part, afin d'établir un lien entre tous ses membres et les tenir au courant de l'action de la Société et du mouvement des idées qui entrent dans son programme, l'*Union Spirite Française* publie un *Bulletin* périodique dont le budget particulier est alimenté par une contribution comprise dans la cotisation individuelle prévue par l'article 4, ou dans les droits de capitation prévus par l'article 5 pour les adhésions collectives.

La base de cette participation est fixée, pour les membres individuels à quatre francs par an et, pour les groupements, au 40 % des droits versés par eux, le service du *Bulletin* étant fait en autant d'exemplaires que cette participation comprend de fois quatre francs.

La gestion matérielle et morale du *Bulletin de l'Union* est assurée par une Commission de sept membres, parmi lesquels sont obligatoirement compris : le Président et le secrétaire général de l'*Union*.

La Commission peut, si les circonstances le demandent, modifier le taux ci-dessus de la participation individuelle ou collective aux charges du *Bulletin*.

TITRE VI. — *Assemblées et Réunions.*

ART. 17. — Le Bureau de l'*Union Spirite* se réunit obligatoirement une fois par mois et, exceptionnellement, toutes les fois que le Président le juge nécessaire, en raison des circonstances.

Le Bureau assure, dans ces réunions, l'examen des affaires courantes et étudie les questions à soumettre aux délibérations du Comité.

ART. 18. — Le Comité se réunit ordinairement une fois par trimestre et extraordinairement toutes les fois que les circonstances l'exigent et qu'il est régulièrement convoqué par le Président.

Les convocations sont adressées au moins quinze jours à l'avance et comportent l'ordre du jour des questions à discuter, avec, le cas échéant, le rapport d'étude du Bureau sur lesdites questions.

Les membres de Paris et la région parisienne sont tenus d'assister aux réunions, sauf empêchement majeur et excuse motivée, sous peine d'être con-

sidérés comme démissionnaires après trois absences consécutives non justifiées.

Tout en ayant le devoir de participer effectivement aux travaux du Comité, les délégués provinciaux peuvent, en cas d'empêchement, donner pouvoir à un autre membre pour les représenter, par écrit et spécialement pour chaque séance.

En même temps que ce pouvoir, ils doivent envoyer par écrit leur opinion sur les questions en délibération.

Dès l'ouverture de la séance, il sera donné lecture des pouvoirs centralisés au Secrétariat général, et des opinions exprimées sur les questions à l'ordre du jour. Ces opinions entreront en ligne de compte dans les délibérations prises par le Comité et, si elles sont nettement formulées, elles pourront être considérées comme des suffrages émis dans un sens précis, et participeront, comme tels, aux scrutins.

Les décisions du Comité sont prises à la majorité des suffrages exprimés, directement ou par mandat, quel qu'en soit le nombre.

Le Comité fixe le programme des travaux des assemblées générales.

ART. 19. — L'Assemblée générale des membres de l'*Union Spirite Française* se réunit ordinairement et de droit, chaque année, dans la dernière semaine de mars, pour entendre les rapports du Bureau sur la situation morale et financière de l'association, examiner les comptes de trésorerie, le rapport des censeurs et les comptes-rendus présentés, pour chaque service annexe et pour les grandes commissions, par leur secrétaire rapporteur ou leur président respectif.

Dans cette réunion, l'Assemblée vote également sur le budget, pourvoit au renouvellement ou au remplacement des membres du Comité, homologue les décisions d'urgence prises par celui-ci ou par le Bureau, et délibère sur les questions portées à l'ordre du jour. Elle désigne, en dehors du Comité, deux censeurs pour la vérification des comptes de trésorerie, procède à toutes désignations utiles de délégations dans les commissions, etc.

En cas d'urgence et pour des questions importantes, l'Assemblée générale peut être convoquée extraordinairement, sur décision du Comité. La convocation, publiée dans le *Bulletin* ou adressée individuellement, doit indiquer les questions à traiter, et l'Assemblée ne peut délibérer que sur ces questions.

ART. 20. — Le Bureau des Assemblées générales est celui du Comité.

Les groupements affiliés sont représentés par un ou plusieurs délégués.

Dans les scrutins, tout membre individuel participant pour un suffrage, les groupements affiliés, quel que soit le nombre de leurs délégués présents, représentent autant de voix qu'ils comptent de fois dix membres régulièrement inscrits et pour lesquels ont été payés les droits de capitation.

Le vote par correspondance n'est pas admis. Les décisions sont prises, en principe, à la majorité des suffrages exprimés, quel qu'en soit le nombre.

TITRE VII. — *Modifications, dissolution*

ART. 21. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Comité ou du dixième des membres inscrits. Cette proposition doit être soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée générale, spécialement convoquée à cet effet, ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, quel que soit d'ailleurs le nombre des votants.

ART. 22. — L'*Union Spirite Française* ne peut être dissoute que par l'Assemblée générale comprenant au moins les deux tiers des sociétaires régulièrement inscrits, et à la majorité absolue des suffrages.

Dans le cas où une première assemblée générale ne réunirait pas le quorum, il en serait convoqué une seconde, et ce sans aucune formalité spéciale, laquelle prononcerait valablement, quel que soit le nombre des votants.

En cas de dissolution de l'association, pour quelque motif que ce soit, l'avoir social ne pourra être partagé entre les sociétaires ; il devra être versé à des œuvres poursuivant le même but.

Cet article ne pourra être revisé sous aucun prétexte. Le choix de l'œuvre ou des œuvres bénéficiaires sera décidé par le vote de l'Assemblée extraordinaire appelée à se prononcer sur la dissolution.

Projet de Règlement général

ARTICLE PREMIER. — Toute controverse au sujet de questions politiques ou religieuses est formellement interdite.

ART. 2. — La liste des membres bienfaiteurs et celle des membres d'honneur figureront autant que possible sur les publications officielles émanant de l'*Union Spirite Française*.

ART. 3. — Les groupements adhérents conservent leur autonomie administrative et morale et leur entière liberté d'action. Ils ne sont tenus, à l'égard de l'*Union Spirite*, à aucune autre obligation pécuniaire que celle des droits de capitation prévus à l'article 5 des statuts. Au point de vue moral, ils doivent seconder les efforts de l'*Union Spirite* pour la propagation, dans leur rayon d'action, des études psychiques. En échange de l'aide que, sous toutes les formes possibles, le Comité de l'*Union* se propose et est susceptible de leur apporter, ils doivent, cependant, envoyer chaque année au Secrétaire général, un rapport sur les progrès réalisés dans leur association et, si possible, sur l'évolution des idées psychiques et spiritualistes dans leur région. Ce rapport anunel doit également indiquer le nombre exact des membres inscrits au groupement, et l'énumération des membres du Bureau ou du Comité directeur.

Ils sont invités à conférer avec le Bureau de l'*Union*, soit par correspondance, soit par délégation, sur toutes les questions se rapportant à l'étude ou à la propagande de l'objet commun de leurs travaux, dans leur rayon d'action respectif.

ART. 4. — La discipline des réunions et assemblées est assurée par le Président ou son remplaçant.

Nul ne peut prendre la parole sans y avoir été autorisé par le Président.

Le rappel à l'ordre peut être prononcé, à la demande de tout membre, contre quiconque s'écarterait des convenances dans la discussion ou troublerait les séances d'une manière quelconque. Le rappel est immédiatement mis aux voix : s'il est adopté, il est inscrit au procès-verbal.

Trois rappels à l'ordre dans l'espace d'une année, ouvre d'office une action en exclusion qui est poursuivie par le Bureau dans les termes prévus par l'article 6, § 5 des statuts.

ART. 5. — Des commissaires peuvent être désignés par le Bureau pour assurer l'ordre et la bonne tenue dans les Assemblées générales et les conférences, fêtes, etc., et afin de contrôler le droit d'entrée de toute personne qui se présente pour y assister.

ART.. 6 — L'Assemblée générale statutaire de fin mars coïncidant avec la fête anniversaire d'Allan Kardec, le programme des travaux et des cérémonies sera établi par le Comité au moins deux mois à l'avance et publié dans le *Bulletin.*

Tous les membres de l'*Union Spirite* sont instamment invités à rehausser de leur présence l'éclat de cette grande réunion annuelle. Les groupements affiliés sont priés de se faire représenter par le plus grand nombre de délégués possible.

ART. 7. — Toutes les questions importantes mises à l'ordre du jour des travaux du Comité ou de l'Assemblée générale, doivent obligatoirement faire l'objet d'un rapport ou d'un avant-projet étudié par le Bureau, afin d'éviter la dispersion des efforts hors du but visé, et de permettre à tous les intéressés de connaître à l'avance la position desdites questions.

Ceux qui ne pourront assister aux délibérations pourront toujours, de cette manière, communiquer au Secrétariat général leurs suggestions ou leurs observations personnelles. Il en sera tenu compte dans la mesure du possible, lors de la présentation de la question à l'Assemblée délibérante.

De même, les communications des groupements affiliés, relatives aux questions d'intérêt général, seront, aussi largement que possible, et dans les limites du temps disponible, soumises, succinctement ou in-extenso, aux membres présents tant pour les réunions du Comité que pour les Assemblées générales.

Informations et Documents

Nous sommes heureux de reproduire l'éditorial de la Revue Spirite *de juillet qui met au point la question du spiritisme international, en présence de l'attitude de M. Le Clément de Saint-Marcq.*

Cet article était nécessaire à la veille du Congrès Spirite international qui doit se tenir à Liège, les 26, 27, 28 et 29 août.

Spiritisme International

NOTRE POINT DE VUE

Tous les lecteurs de la *Revue Spirite* ont pu se rendre compte, ne serait-ce que par les renseignements fournis dans notre chronique étrangère, que le Spiritisme et le Psychisme ont pris, depuis quelques années, une expansion grandiose et mondiale : des centres importants se sont créés dans presque tous les pays ; les milieux scientifiques ont été émus par l'importance et la netteté des phénomènes métapsychiques. En France, un *Institut Métapsychique International,* reconnu d'utilité publique, a été créé pour les étudier dans l'ordre purement scientifique. Les résultats qu'il a déjà obtenus sont d'une haute portée (1). Quant à la philosophie spirite, sa simplicité naturelle, sa clarté, son élévation et la part très large qu'elle fait à la vérification expérimentale lui attirent de plus en plus la sympathie non seulement de la masse, mais encore de l'élite intellectuelle dans les divers pays.

Ce triomphe quasi universel de l'idée spirite était prévu, il y a plus de 50 ans, par le fondateur de cette Revue, Allan Kardec. En face d'un pareil succès et d'une extension si importante et si rapide que celle observée ces dernières années, l'idée s'impose d'une organisation solide sans laquelle les bonnes volontés individuelles risqueraient de demeurer impuissantes.

Mais une belle organisation ne s'improvise pas, elle nécessite de la réflexion et de la méthode. Ce fut peut-être l'erreur principale de ceux qui, l'année dernière à Londres, essayèrent de jeter les bases d'une « Ligue internationale du Spiritisme ». Ce Congrès (?), d'ailleurs, ne paraît pas avoir été constitué de manière à représenter toute l'autorité morale nécessaire. Pour ne parler que de la France, aucun des grands organismes du Spiritisme n'avait été convoqué, et n'était par conséquent représenté. L'*Union Spirite Française,* Fédération nationale des Spirites de France et des Colonies, qui groupe 30 sociétés adhérentes et plus de 1.500 membres individuels, était inconnue des organisateurs du Congrès de Londres comme leur était inconnue *La Revue Spirite,* fondée il y a 66 ans, par le fondateur même du Spiritisme, et qui se trouve être à la fois l'une des plus anciennes et des plus importantes publications spirites du monde entier.

La même ignorance paraît affecter les organisateurs d'une « Conférence » qui se tiendrait, paraît-il, en marge du Congrès de Liège de la fin d'août, avec le programme de continuer la tentative de Londres pour une Ligue internationale.

---

(1) Voir la Revue Métapsychique de l'"Institut Métapsychique International, 89, avenue Niel, Paris.

Nous venons en effet de prendre, indirectement, connaissance d'une circulaire convoquant à Liège, pendant le nouveau Congrès Spirite International, les personnes choisies par M. Le Clément de Saint-Marcq pour assister à une réunion ayant pour objet exclusif d'arrêter les statuts de la soi-disant Fédération Spirite Internationale dont il a été question à Londres l'année dernière.

On est moins étonné et de l'exclusive dans laquelle sont tenus les grands organismes français du Spiritisme, et de la hâte intempestive que l'on met à « bâcler » une « Ligue internationale » tant bien que mal construite sur des fondements inexistants, lorsqu'on voit les convocations signées de M. le Chevalier Le Clément de Saint-Marcq, lequel, malgré la décision formelle du Congrès de Genève, transférant à Paris le siège du Bureau international du Spiritisme, conserve indûment le Secrétariat général de ce Bureau.

En fait, une Ligue internationale du Spiritisme nous paraît, à l'heure actuelle, nettement inopportune et prématurée. Certes, nous la concevons, pour plus tard, comme le couronnement et l'unification des grands efforts nationaux pour le triomphe de nos aspirations. Le moment venu, nous aiderons de toutes nos forces à sa réalisation.

Ce qu'il faut, à cette heure, c'est organiser le Spiritisme dans chaque pays, en s'inspirant du haut enseignement philosophique, scientifique et moral d'Allan Kardec, enseignement logique et rationnel, large et libéral avec lequel, cependant, certaines théories — et notamment celles de M. Le Clément de Saint-Marcq — sont nettement incompatibles, et ont déjà été condamnées comme telles.

La France a fait un grand pas dans la voie nécessaire des organisations nationales, l'*Union Spirite Française* fait parcourir le pays par ses conférenciers, crée partout des Sociétés et réalise l'unité nationale qui doit être la base de l'unité internationale et doit obligatoirement la précéder. Que dans chaque pays un pareil effort soit réalisé et alors nous pourrons causer de Ligue internationale du Spiritisme. Pour l'instant, le rôle que pourrait être appelé à jouer cette Ligue est très exactement celui que doit exercer le Bureau international du Spiritisme : un centre de relations où toutes les Sociétés, où tous les spirites isolés peuvent trouver la possibilité de se mettre en rapport avec les organismes spirites du monde entier. Ceci nous ramène à la décision du Congrès de Genève de 1913, qui, ainsi que nous le rappelons plus haut, avait décidé de transférer le Bureau international du Spiritisme à Paris. Voici, du reste, la résolution votée par le Congrès de Genève précité :

« Le Congrès spirite de Genève (1913), justement ému de la publication de la brochure sur l'Eucharistie, des controverses qu'elle a suscitées et des fâcheuses interprétations auxquelles elle peut donner lieu en jetant le discrédit sur notre morale et sur nos réunions, tient à dégager la doctrine spirite de toute solidarité avec des théories qu'il réprouve et condamne, et dont il laisse l'entière responsabilité à l'auteur. »

Le siège du Bureau international du Spiritisme est transféré à Paris.

Ont voté pour, les délégués de :

L'Angleterre, du Brésil, d'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse.

Se sont abstenus : les deux délégués de la Belgique, seul, le troisième, M. Le Clément de Saint-Marcq, auteur de la brochure, a voté contre.

Nous insistons pour que les signataires de la décision du Congrès de Genève mettent M. Le Clément de Saint-Marcq en demeure de remettre, sans re-

tard, à l'*Union Spirite Française,* avec les archives et documents, la direction du Bureau international du Spiritisme dont la fédération nationale des Spirites de France et des Colonies est prête à assumer la responsabilité et assurer le bon fonctionnement. Son président, M. Gabriel Delanne, avait été, d'ailleurs, à cette époque, mandaté pour en recevoir le dépôt.

Nous pouvons dire que le Bureau international du Spiritisme trouvera, à Paris, un local digne d'un grand office centralisateur, et qu'une commission a, d'ores et déjà, été désignée par l'*Union Spirite Française* pour étudier les meilleures conditions de réalisation de cet Office.

R. S.

Photographies Spirites

La presse a fait quelque bruit, récemment, autour des expériences de photographies spirites obtenues par Sir Conan Doyle. C'est là un des sujets sur lesquels il semble que les théories spirites puissent triompher le plus facilement de leurs adversaires, et il paraît surprenant que la documentation actuelle sur ce sujet ne soit pas la plus abondante même dans la presse neutre ou hostile.

La question n'est pas nouvelle? Dans les quarante dernières années du dernier siècle, de nombreuses études ont été publiées à ce sujet (voir l'ouvrage d'Aksakof, animisme et spiritisme, chez Leymarie, 42, rue Saint-Jacques). Pour ne citer que quelques noms, M. Beattie, en Angleterre ; M. Mumler, aux Etats-Unis, ont obtenu des photographies spirites très nombreuses, sous des mesures de vérification extrêmement sévères, et la bonne foi du dernier fut reconnue, par des experts photographes, au cours d'un procès que lui intenta le journal le *World,* de New-York, en 1869, pour fraude aux dépens du public. En Angleterre, actuellement, plusieurs médiums ont obtenu des résultats très intéressants, et leur pouvoir a donné lieu à une violente polémique où est mêlée la Société des recherches psychiques.

Les procédés opératoires sont à peu près analogues dans tous les cas. Un opérateur photographe médium n'est pas même toujours nécessaire, et la présence d'un médium, posant sa main sur la chambre noire, permet d'obtenir, avec une fréquence qui a dépassé parfois le quart des essais, soit la photographie d'un esprit de famille, soit la reproduction de son écriture, soit simplement des taches lumineuses, à côté de la personne qui a posé comme pour un négatif ordinaire. L'emploi de plaques achetées dans le commerce, manipulées par des personnes de confiance, même sans la présence du médium, et placées dans des châssis et des chambres apportées par les contrôleurs, permet d'affirmer la réalité et la loyauté du phénomène.

Il semble que des expériences de ce genre, faciles à renouveler si l'on en a réussi une fois, et offrant toute garantie, sont de nature à attirer l'attention du public sur les phénomènes spirites avec toute chance de pouvoir répondre aux contradicteurs. Mais l'actualité étant préférable à toute discussion sur des documents déjà anciens, il serait intéressant de prendre comme objet des exemples nouveaux. On signale donc l'intérêt des essais de photographies spirites aux groupes qui auraient les moyens d'en entreprendre.

FAITS SPIRITES

Nous avons reçu les relations suivantes de faits qui se rattachent au spiritisme. Nous les reproduisons sans commentaire, à titre de simples documents; nos lecteurs savent que la littérature spirite abonde en faits de ce genre dont certains sont entourés de toutes les garanties désirables.

I

En décembre 1918, me trouvant au village de Fridolseim (Alsace), où était cantonné ma batterie, j'ai été témoin du fait suivant :

Vers le 20 décembre, à *huit heures du soir,* je me trouvais chez le prêtre du village dont la servante, personne d'un certain âge, venait de monter dans sa chambre sise au premier étage. Quelques secondes après, elle redescend toute pâle, disant que, la porte de sa chambre étant ouverte, elle avait entendu comme la chute d'un corps sur le parquet. Elle ajouta : « J'ai reçu de ma mère ce matin une lettre m'annonçant que mon père est un peu malade ; *je suis sûre que c'est lui qui est mort.* »

Le lendemain, effectivement, la servante recevait une dépêche lui annonçant *la mort de son père* survenue la veille à *huit heures du soir.* Une lettre reçue quelques jours plus tard disait que *son père avait prononcé son nom avant de mourir.*

La famille de la servante habitait à 200 kilomètres environ du village de Fridolseim.

II

Un missionnaire du Thibet, le Père Trille raconta à un ami le fait suivant :

Un jour qu'il dînait avec plusieurs personnes dans un village du Thibet, un hindou qui se trouvait parmi eux dit : « Je m'en vais ce soir dans une ville située à *plusieurs milliers de kilomètres ;* je dois parler *demain matin* dans cette ville.

Tout le monde se récria, disant qu'il était fou et que la chose était impossible, même avec les moyens de locomotion les plus rapides.

Alors l'hindou demanda au missionnaire d'assister à son départ et celui-ci ayant accepté fut conduit dans la case de l'Hindou qui tomba en transe presque aussitôt.

Avant cette scène, le Père Trille avait dit à l'indigène : « Puisque vous devez être là-bas demain matin, dites à tel ami que j'ai dans cette ville de venir dans dix jours assister ici à une partie de chasse ; comme il lui faudra exactement neuf jours pour venir, j'aurai ainsi la certitude que vous l'avez vu demain matin. »

A dix jours de là, alors que le missionnaire dormait, il entendit frapper à sa fenêtre ; ayant demandé qui frappait ainsi, on lui répondit :

« C'est moi, votre ami Un Tel ; vous m'avez fait prévenir, il y a une dizaine de jours, par un Hindou qui arrivait d'ici, d'être chez vous ce matin pour une partie de chasse. J'arrive ».

Le missionnaire à qui la chose est arrivée est un ami intime de M. L....., industriel, à Château-du-Fort (Vendée).

J. LUCET,
Inspecteur de brigade mobile, à Casablanca (Maroc).

Le Gérant: M. GRANDJEAN — L. CLERCX, 4 bis, rue Nobel, Paris-18e.

Charles Lomon et le Spiritisme

Charles Lomon, qu'on a enterré récemment, était un disciple convaincu du spiritisme, depuis que son frère, Aristide Lomon, étant mort pendant la guerre de 1871, était entré en communication posthume avec lui et l'entretenait fréquemment.

Pour Ch. Lomon, la terre ne serait pour l'homme qu'un exil provisoire où il expierait les fautes d'une autre existence. Il a écrit ces vers que nous tenons à signaler à nos amis :

Après avoir souffert, aimé, cherché, pleuré,
Tu dois sortir d'ici grand et régénéré.
La mort n'est qu'une porte ouverte sur l'abîme,
Le juste y prend son vol pour un essor sublime.
Mais les crimes commis, encore inexpiés,
Sont comme ces boulets que traînent à leurs pieds
Les hommes condamnés par la justice humaine.
L'Esprit veut fuir la terre et leur poids l'y ramène.
Il voit des globes purs, mais, avant d'y monter,
Il faut qu'il en soit digne, il doit les mériter.
Et, seul, celui qui peut se révéler sans voiles
Peut voler, radieux, d'étoiles en étoiles.

Avis aux Groupes et Sociétés

En vue de travaux statistiques intéressant le mouvement spiritualiste et psychique mondial, les dirigeants des Sociétés d'Etudes Psychiques, Branches Spiritualistes diverses, Groupes Spirites, etc., tant indépendants que rattachés à une Fédération, sont instamment priés de vouloir bien faire parvenir à M. Louis GASTIN, secrétaire général de l'UNION SPIRITE FRANÇAISE et de LA REVUE SPIRITE, 11, avenue des Tilleuls, Villa Montmorency, Paris-Auteuil, quelques renseignements précis sur leur organisation, notamment :

a) les noms et adresses des membres du Bureau de la Société ou du Directeur du Groupe ;

b) le siège et la date de fondation du groupement;

c) l'objet particulier ou général des études et, le cas échéant, une copie des statuts ;

d) le nombre des membres adhérents.

M. Gastin demande aux lecteurs du *Bulletin* qui auraient connaissance de l'existence de groupements locaux, de vouloir bien les lui signaler et leur transmettre son désir de renseignements.

Il remercie par avance les personnes qui voudront bien répondre à son appel.

NÉCROLOGIE

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Vidal, correspondant de l'*Union Spirite*, à Saïgon, et, d'autre part, celle de M. Paul Bouquillard de Casablanca. Nous adressons aux familles éprouvées l'hommage fraternel de nos condoléances.

3e Année. — N° 26 Aout 1923

BULLETIN

DE

l'Union Spirite Française

L'Actualité Spirite

LA CONNAISSANCE SUPRA-NORMALE

Tel est le titre d'un ouvrage que vient de faire paraître M. le Dr Osty. Dans ce livre l'auteur raconte un grand nombre d'expériences personnelles dans lesquelles il a pu se convaincre, au moyen de différents sujets, qu'il est possible à l'être humain de connaître les détails de la vie d'un individu qu'il voit pour la première fois, et, dans certains cas, de savoir ce qui lui adviendra plus tard. Dès l'origine du spiritisme, Allan Kardec a signalé ces remarquables propriétés de l'esprit humain, pour démontrer que celui-ci est indépendant de l'organisme corporel. Ces facultés de connaissance supra-normales, c'est-à-dire s'exerçant en dehors et sans le secours des sens, prouvent, avec évidence, que, d'une manière générale, la faculté d'entrer en rapport avec le monde extérieur n'est pas lié indissolublement au fonctionnement du cerveau, puisque, soit à l'état de veille, soit pendant le sommeil naturel ou provoqué, l'être interne qui est en chacun de nous peut pénétrer la pensée d'un autre individu, lui transmettre la sienne, voir et décrire des scènes lointaines, ce qui, évidemment, démontre que l'âme est réellement l'agent qui perçoit et qui transforme les sensations lui arrivant par le canal des sens, et qu'il lui est possible, même sans le secours de ces auxiliaires, d'entrer directement en rapport avec les autres êtres vivants et avec la nature. Allan Kardec avait donné à toutes ces facultés supra-normales des noms simples et compréhensibles pour tout le monde, mais nos savants modernes ont changé tout cela. Dès que ces messieurs

touchent à une nouvelle branche de connaissances, ils éprouvent le besoin invincible de forger des mots nouveaux, afin de laisser croire que, du moment qu'ils s'occupent de ces questions, c'est que ceux qui les avaient précédés n'y avaient pas apporté la compétence nécessaire. C'est ainsi qu'ils ont cru indispensable de baptiser du nom de télépathie, la transmission de la pensée; de télékinésie, l'action à distance; de cryptomnésie, la mémoire latente; d'ectoplasme, la substance extériorisée d'un médium; enfin d'appeler la clairvoyance, soit avec M. Richet, la crypthestésie; soit avec le Dr Osty, la métagnomie. Tous ces vocables barbares ne font que recouvrir des choses que, nous spirites, avons connues et étudiées depuis soixante-dix ans. Mais enfin ne chicanons pas trop sur ces appellations aux aspects hirsutes, et soyons satisfaits que des chercheurs modernes daignent enfin fixer leur attention sur ces phénomènes si intéressants, qui sont des démonstrations positives de l'existence et de la spiritualité de l'être pensant.

M. le Dr Osty, dans un gros volume, a très sérieusement étudié les faits qui démontrent qu'il existe dans les profondeurs de la personnalité des aspects complètement ignorés de la psychologie officielle. C'est à ces facultés encore mystérieuses que le Dr Osty s'est consacré. Il lui paraît certain que tout autre chercheur, qui voudra se donner la peine d'étudier ces phénomènes, arrivera à des conclusions semblables aux siennes, et il souhaite qu'un comité de savants se consacre à cette passionnante recherche. Il dit, en effet, textuellement dans son introduction : « *Le phénomène de connaissance supra-normale est reproductible à volonté, pourvu qu'on en sache le déterminisme. Il ne relève pas d'un acte de foi en des témoignages, d'une croyance positive ou négative, mais de l'observation précise, de l'expérimentation indéfiniment renouvelable. Il ne se juge pas par un :* « *je crois* », *ou par un :* « *je ne crois pas* », *mais par la vérification exacte de sa réalité ou de son irréalité.*

En publiant les résultats de ma recherche personnelle, j'entends assumer la responsabilité de mettre le monde scientifique en situation de reproduire les diverses séries d'expériences d'où me sont venues les données du problème le plus passionnant que l'homme puisse s'attacher à résoudre.

Je souhaite qu'une commission composée d'hommes de science sans préjugés et seulement soucieux du vrai, assez fournie de prestige, par ailleurs, pour rendre décisif son verdict, veuille, après lecture de ce livre, en vérifier, par l'expérience le bien fondé. »

Espérons que ce désir sera réalisé afin que se crée une véritable psychologie intégrale qui complètera avantageusement celle enseignée jusqu'ici dans les milieux officiels.

Dans son examen méthodique des phénomènes de lucidité, le Dr Osty commence par passer en revue :

1° La connaissance supra-normale de soi-même, en étudiant les phénomènes d'autoscopie, c'est-à-dire ceux qui se passent en nous, en dehors de la sphère de la conscience, puis la connaissance du devenir de sa propre personnalité. Mais il se garde bien d'attribuer à cette connaissance un pouvoir illimité.

2° Il examine les cas où le sujet prend connaissance de ce qui est en dehors de lui; de hors soi, c'est-à-dire : *a*) de l'ambiance actuelle et immédiate; *b*) de l'ambiance actuelle mais distante dans l'espace; *c*) de l'ambiance distante dans le temps.

Pour l'auteur de ce livre la connaissance supra-normale n'est pas une propriété de la conscience ordinaire. Le pouvoir *métagnomique* appartient à une conscience profonde qui ne se révèle à nous que par éclairs, disposant de sources informatrices et de procédés mentaux sans nul rapport avec ceux connus.

Il y a très longtemps que les spirites enseignent que l'individualité est différente complètement de la personnalité; celle-ci est conditionnée à chaque incarnation par la nouvelle situation dans laquelle l'esprit se trouve placé, tandis que l'individualité renferme à l'état latent non seulement tous les souvenirs et tous les acquis du passé, mais aussi ses facultés supérieures qui sont la transmission spatiale de la pensée, le pouvoir de prendre connaissance de celle d'autrui en dehors des voies sensorielles, et de prévoir l'avenir.

C'est à ces pouvoirs que Myers a donné le nom de *Conscience Subliminale.*

Lorsque ces pouvoirs se manifestent, ils le font en dehors du temps et de l'espace qui conditionnent rigoureusement non seulement les phénomènes biologiques, mais aussi ceux de la pensée ordinaire. C'est pour cette raison que nous pouvons dire avec M. Bergson que ces phénomènes débordent absolument les cadres de la physiologie et qu'ils prouvent indiscutablement que le principe spirituel qui existe en chacun de nous, est autonome et indépendant des contingences du monde physique.

Il est intéressant de signaler que la faculté d'*hyperconnaître* varie si considérablement qu'elle n'est jamais la même chez les sujets qui la possèdent, chacun ne saisissant de la réalité qu'une connaissance fragmentaire et variable de nature et d'étendue. C'est donc par une extension injustifiable de ce pouvoir supra-normal que l'on veut expliquer toutes les révélations faites par les médiums, typtologues, écrivains ou voyants, car ceux-ci diffèrent complètement les uns des

autres comme types psychologiques et leurs facultés d'*hyperconnaissance* ou de prémonition devraient différer considérablement tandis qu'elles se présentent avec des caractères tout à fait semblables, chez les médiums appartenant au même type.

On se s'attend pas à ce que nous fassions ici une étude détaillée que le peu d'espace dont nous disposons ne nous permet pas ; il nous suffira de signaler les aspects les plus curieux de cette faculté d'*hyperconnaître* qui peut s'exercer de bien des manières différentes. Chez les sujets très bien doués et en bonne disposition, au moment où on les consulte, c'est en quelque sorte une perception instantanée de l'état matériel et moral de la personne présente, une connaissance approfondie de ses préoccupations, de son ambiance et des autres êtres qu'elle connaît.

Il peut arriver que le consultant serve, en quelque sorte, de relai, pour mettre le voyant en communication avec un autre être éloigné dont il pénètre également la mentalité et prévoit le devenir. Enfin, parfois il suffit de présenter au voyant un objet ayant appartenu à la personne pour laquelle on vient le consulter, pour que la lucidité se déclare.

On le voit donc, il paraît absolument nécessaire, dans l'immense majorité des cas, qu'il existe un rapport quelconque entre le sujet lucide et la personne pour laquelle on consulte, sans quoi la faculté métagnomique ne peut s'exercer. C'est encore le cas de rappeler que, parfois, dans les communications spirites, des renseignements exacts et précis ont été donnés par un médium, concernant des personnes avec lesquelles il n'avait aucun rapport, ce qui est contraire à tout ce que l'on observe avec les clairvoyants. Les communications croisées telles que celles qui ont été rapportées dans les *Proceedings de la Société anglaise de Recherches psychiques,* ne peuvent s'expliquer en aucune manière par une action clairvoyante réciproque des médiums, les uns sur les autres, de sorte que nous sommes obligés de faire toutes réserves sur l'appréciation du Dr Osty, lorsqu'il assimile les médiums écrivains à ses sujets.

Un autre point sur lequel nous désirons appeler l'attention du lecteur, c'est sur les cas de vision directe par le sujet, de scènes éloignées et d'événements inconnus du consultant et de toutes personnes vivantes. Le cas Lérasle est tout à fait significatif à cet égard. Voici en deux mots en quoi il consiste : Un vieillard, M. Lerasle sortit, un après-midi de sa maison, comme d'habitude, et on ne le revit plus. Inquiète sa famille fit de nombreuses recherches sans résultat. Des battues furent organisées par les habitants du pays, elles restèrent

infructueuses, ce pays étant très boisé. Un foulard ayant appartenu au disparu fut placé entre les mains de Mme Morel, plongée dans l'hypnose. Celle-ci fit une description exacte, d'abord de l'aspect de M. Lerasle, de son vêtement, de la position de son corps, et de l'endroit précis où son cadavre était couché. C'est grâce à ces indications que le corps de M. Lerasle fut retrouvé. Il paraît de toute évidence, dans ce cas, qu'il n'y a eu aucune transmission de pensée de la part de qui que ce soit, et que Mme Morel, demeurant à Paris, les yeux clos, a vu nettement ce qui s'était passé à une grande distance de son domicile. Ce n'était donc pas son cerveau qui fonctionnait pour acquérir cette vision, mais son individualité profonde, autrement dit son esprit qui s'est dégagé de son corps pour entrer en rapport avec l'esprit survivant de M. Lerasle, dans lequel elle a probablement pu lire tous les détails de son aventure, car le foulard qui a servi de trait d'union pour établir le rapport n'était pas sur le cadavre, mais avait seulement été porté antérieurement par le défunt. Attendons patiemment que des faits analogues se multiplient; alors il ne sera plus permis de mettre en doute l'indépendance absolue du principe spirituel qui habite en chacun de nous.

PARTIE OFFICIELLE

REUNION DU COMITE DU 28 JUILLET 1923

Le 28 juillet, au siège de l'*Union Spirite Française,* a eu lieu la réunion du Comité, sous la présidence de M. Gabriel Delanne, président.

Etaient également présents : MM. Louis Gastin, secrétaire général ; Barrau, trésorier ; Grandjean, secrétaire adjoint ; Bertin (Le Havre) ; Mélusson (Lyon) ; Henri Regnault.

S'étaient fait représenter :

Par M. Gabriel Delanne : MM. Jean Meyer et Chevreuil, vice-présidents ; Bouvier, Dangé, Maillard, Malosse, Marty et Mme Ducel.

Par M. Regnault : M. Sausse.

M. Gustave Mahieu, avocat, membre de la Commission de Revision des Statuts s'était excusé.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé.

Révision des Statuts.

L'ordre du jour appelle l'étude de l'avant-projet de modification des statuts.

Il est donné communication d'une lettre de M. Marty appelant l'attention du Comité sur les 2e et 3e alinéas de l'article 2 du nouveau projet.

Une discussion s'engage sur ce point et donne lieu à quelques modifications de rédaction ainsi qu'à l'adoption d'une proposition tendant à faire précéder les statuts d'une déclaration de principes spécifiant la nature et l'objet du spiritisme.

Le Comité adopte également quelques autres modifications légères aux articles suivants des Titres I et II. La suite de la discussion en ce qui concerne les statuts est renvoyée à une prochaine séance.

Questions Internationales.

M. Gabriel Delanne expose la situation au point de vue international au moment où va s'ouvrir le Congrès de Liège.

Les décisions précédemment prises à ce sujet sont confirmées. Le point de vue exposé dans la *Revue Spirite* est adopté comme ligne de conduite des spirites français. Les délégués de l'U.S. au Congrès recevront mandat de s'opposer à ce que M. Le Clément de Saint-Marcq continue à conserver indûment le Bureau International et ses archives, comme aussi à ce qu'il soit constitué, sous un vocable quelconque, un organisme concurrent dont la conséquence fatale serait de désunir le spiritisme mondial.

Il est donné mandat spécial à M. Gastin pour représenter l'*Union Spirite Française* dans tous les débats qui, au Congrès ou autour du Congrès de Liège, auront pour objet les questions internationales.

M. Henri Regnault demande si les délégués du Congrès de Liège recevraient une subvention de l'U.S. pour amoindrir leurs frais de voyage et séjour. Jusqu'à ce jour les délégués ont accepté leur mission sans subvention spéciale, et il ne paraît pas que la situation financière de l'U.S. permette de modifier cette manière d'agir.

M. Mélusson informe le Comité qu'il lui sera matériellement impossible de se rendre au Congrès de Varsovie comme il l'avait promis, en raison des mauvaises conditions actuelles et l'incertitude de durée d'un pareil déplacement.

Il est pris note avec regret de cette situation qui empêche l'U.S. de se faire représenter cette année audit Congrès psychique.

AVIS AUX DELEGUES

Nous prions nos délégués provinciaux, qui ont reçu un dépôt de livres et de brochures, de bien vouloir, pour le règlement de notre comptabilité, nous adresser le montant des ventes effectuées et de nous retourner les invendus par colis postal domicile.

Nous leur serons très obligés de le faire le plus tôt qu'il leur sera possible et nous les en remercions d'avance.

Toutefois, ceux de nos délégués qui désirent conserver encore les invendus, devront en faire la demande.

Les exigences de notre nouvelle comptabilité nous imposent cette formalité.

Informations & Documents

Congrès Spirite International

L'Union Spirite Belge organise un Congrès spirite international qui se tiendra à Liège, les 26, 27, 28 et 29 août.

L'Union Spirite Française a délégué, pour la représenter officiellement, Mme Ducel, MM. Louis Gastin et Malosse, ce dernier en remplacement de M. Regnault, empêché.

Voici le programme des travaux du Congrès :

SECTION ADMINISTRATIVE

1. *CONSTITUTION DEFINITIVE DE LA FEDERATION SPIRITE INTERNATIONALE.*
2. *EXAMEN ET VOTE DES STATUTS.*

(Ces questions sont réservées à l'examen d'une conférence de plénipotentiaires, spécialement désignés à cet effet par les grandes associations nationales spirites et convoquées par le Comité Exécutif pour constituer définitivement une Fédération Spirite Internationale, instituée à Londres, le 3 juillet 1922.)

3. *DIVERS.*

SECTION SCIENTIFIQUE
(Propositions et Sujets d'étude)

1° *LE SPIRITISME EST-IL SEULEMENT UN PHENOMENE PSYCHIQUE DU SUBCONSCIENT ?*
Qu'entend-on par subconscient ?

(Proposition A. de Luca.)

2° *ETUDE DE L'ECTOPLASME :*
Participation du médium dans le phénomène ectoplasmique.

3° *ETUDE DES PHENOMENES DES VOIX DIRECTES.*

4° *PHENOMENES DE VISION :*
a. Avec les yeux ouverts ;
b. Avec les yeux fermés ;
c. Dans le cristal ou verre d'eau ;
d. Vision endoscopique (intérieur du corps humain).

Les Faits

5° Quels sont les faits spirites importants contrôlés dans votre pays ?

6° Quels sont les faits de guérison bien prouvés de source spirituelle ?

7° Avez-vous obtenu des faits de matérialisation ? Conditions de contrôle.

8° Avez-vous des faits d'identité bien caractérisés et pouvant contribuer à la connaissance de la réalité de l'intervention des Esprits ?

9° Affinités du Spiritisme et du Psychisme.

10° Quelles sont les applications humanitaires de la médiumnité ? (Action curative des fluides humains.)

11° Quelles sont les méthodes que les médiums guérisseurs emploient dans votre région ?
Quelles sont les plus efficaces ?

12° Rapports sur les faits de guérison.

13° Méthode et conditions d'étude expérimentale.

A. Le contrôle spirite.
B. Indication des nouvelles médiumnités. — Résultats.
C. Réception des nouveaux enseignements par des médiums développés.
D. Qu'appelle-t-on médiums développés ?

14° Comment les chefs de groupe doivent-ils rédiger un procès-verbal de séance spirite propre à contribuer à l'enquête ?

SECTION PHILOSOPHIQUE & MORALE

(Propositions et Sujets d'étnde)

1° *PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SPIRITISME :*

A. Existence de l'Esprit.
B. Sa survivance au corps physique.
C. Communication des vivants et des morts.
D. Etude des lois qui président à la naissance et à la mort.
E. La réincarnation.
F. Existence de Dieu.

2° *LE SPIRITISME DOIT-IL ETRE CONSIDERE COMME UNE RELIGION ?*

(Proposition A. de Luca.)

3° *CONSEQUENCES SOCIALES DE L'APPARITION DES PRINCIPES* PHILOSOPHIQUES DU SPIRITISME.

4° *REFORME SOCIALE PAR LA REFORME SPIRITUELLE.*

5° *CONTRIBUTION A L'ETUDE DU PROGRES MORAL.*

(Proposition L. Moret.)

6° *QUELS SONT LES AVANTAGES MORAUX DE LA PRATIQUE DESINTERESSEE DE LA MEDIUMNITE GUERISSANTE ?*

(Proposition L. Moret.)

SECTION DE PROPAGANDE

(Propositions et Sujets d'étude)

1° Quels sont les nouveaux moyens à préconiser pour propager le spiritisme ?

A. La presse ;
B. Les conférences ;
C. Les brochures, etc.

2° N'y aurait-il pas possibilité de publier un Bulletin International et officiel rédigé en différentes langues par les organes de la presse spirite ordinaire ?

3° Comment le Spiritisme doit-il être répandu dans le peuple ?

(Proposition A. de Luca.)

4° Publication trimestrielle dans tous les grands quotidiens d'un article résumant les nouveaux faits spirites obtenus.

5° Devons-nous faire une déclaration tendant à affirmer nos méthodes de tolérance et nos méthodes scientifiques ?

6° Création d'un film spirite (international).

7° Les grands médiums internationaux. Voyages et expériences.

8° Edition d'un petit dictionnaire spirite.

9° Quels sont les œuvres et moyens que vous employez dans votre pays pour l'instruction et l'éducation spirites des enfants ?

10° Comment stimuler la mère de famille à diriger ses enfants dans la voie des enseignements et pratiques spirites ?

FAITS SPIRITES

Nous avons reçu les relations suivantes de faits qui se rattachent au spiritisme. Dans le dernier numéro du *Bulletin* nous en avons déjà reproduit quelques-unes. En voici quelques autres, toujours sans commentaire, à titre de simples documents ; nos lecteurs savent que la littérature spirite abonde en faits de ce genre dont certains sont entourés de toutes les garanties désirables.

Je connais une jeune femme qui a habité Arcachon assez longtemps. Dans cette ville, elle est tombée malade et, comme elle était très loin de sa famille, on l'a conduite à l'hôpital.Là elle a fait la connaissance d'une autre jeune femme, également malade, avec qui elle ne tarda pas à se lier d'amitié : elles se confiaient mutuellement leurs peines, leurs déboires, leurs cruelles épreuves. Quand elles quittèrent l'hôpital, elles restèrent bonnes amies et continuèrent à se fréquenter. Cependant, comme celle des deux qui est de Longué, s'était décidée à venir voir ici sa famille, elle alla, avant son départ, dire au revoir à son amie et c'est là justement que commence le fait étrange :

Mon amie, lui dit celle qui restait, puisque tu me quittes, tu peux me dire adieu, car tu ne me reverras jamais dans ce monde : ce soir je serai morte. Mais, viens en ville, je désire posséder un souvenir de toi; tu vas me faire un cadeau... Et puis, tiens! je choisis une couronne pour mettre sur mon tombeau.

Les deux amies sortirent ensemble, très gaies, car la voyageuse ne croyait nullement à l'étrange pressentiment de son amie. Elles firent leurs achats et se quittèrent en s'embrassant affectueusement.

Le soir même, presque subitement, sans aucune maladie, la jeune femme restée à Arcachon mourut.

Je connais un autre cas de ce genre : pressentiment de mort quelques heures avant celle-ci.

Il s'agit d'une jeune fille dont le père, très dévot, partant un jour pour la grand'messe, elle le supplia de n'y pas aller, affirmant qu'elle allait mourir pendant ce temps-là.

Voyant sa fille en très bonne santé, le père ne voulut pas tenir compte de sa prière et pensa tout simplement qu'elle était la victime de son imagination. Il la réconforta et partit, nullement impressionné.

A son retour, il trouva sa fille morte, étendue sur le parquet de la pièce.

***

Ceci est un cas d'apparition survenu à Saumur, à une dame Hadras.

Cette personne, étant jeune fille, avait été fiancée à un ami d'enfance qui l'aimait beaucoup. Malheureusement, le mariage n'eut pas lieu, car le jeune homme se noya dans la Loire accidentellement.

La jeune fille eût beaucoup de chagrin, mais le temps fit son œuvre et elle épousa plus tard un autre jeune homme, un ami du disparu.

C'était pendant la guerre, il n'y avait pas très longtemps que le mariage avait eu lieu, et le mari, comme beaucoup d'autres, était parti vers la frontière. Une nuit, alors qu'elle sommeillait, Mme Hadras se sentit éveiller comme par un souffle puissant. Ouvrant les yeux, elle s'aperçut que la petite lampe allumée tous les soirs s'était éteinte; elle voulut se soulever pour la rallumer, mais cela lui fut impossible : elle était sans aucune force, et sentait qu'elle ne vivait que par son esprit. Que se passait-il donc ? mon Dieu !... que d'angoisse!...

Et qu'était cette boule blanche un peu lumineuse qu'elle voyait très distinctement dans l'obscurité?

Des pensées nombreuses agitaient son cerveau à ce moment; tout s'embrouillait et l'épouvante la prit à la gorge quand elle vit la boule blanche s'étirer, s'allonger, prendre progressivement une forme humaine puis, soudain, se dresser devant elle , tout près de son lit, avec la forme de son premier fiancé. Il paraissait vêtu des mêmes vêtements qu'il portait le jour de sa mort, c'est-à-dire qu'il avait seulement son pantalon et sa chemise dont les manches étaient retroussées. Aucun détail du costume n'échappait à la voyante malgré la terreur qui grandit encore quand elle entendit une voix tendre et affectueuse lui murmurer ces mots : « C'est moi! il ne faut pas avoir peur, je veux seulement te dire quelque chose. » Mais elle criait dans l'épouvante qui l'étreignait : « Oh! va-t-en, je t'en prie, je ne veux rien savoir, je t'en supplie, va-t-en! »

Par trois fois, l'apparition renouvela sa tentative et sa prière; par trois fois elle la repoussa avec la même frayeur irraisonnée. La vision disparut alors graduellement avec un bon sourire, en murmurant : « Je m'en vais, puisque je te fais peur. Et pourtant, je voulais te dire quelque chose. »

Voilà le fait absolument sûr. Je l'ai confié à une dame qui s'occupe de spiritisme et qui m'a dit qu'il devait y avoir là un cas de réincarnation préannoncée. Tout ce que je sais, c'est que la dame en question a mis au monde un fils, un an environ après cette singulière apparition.

⁂

Voici encore un autre fait, survenu trois jours après la mort :

Mme Claire, que je connais parfaitement, est une femme d'environ 40 ans, d'esprit réfléchi; elle croit au spiritisme, mais elle se rattache plus volontiers à la théosophie. Elle aime assez l'argent pour ne rien dépenser inutilement. Aussi, quand la mère de son mari

tomba malade et la fit demander à ses derniers moments, jugea-t-elle à propos de ne pas y aller, craignant d'être obligée, si une issue fatale survenait, de porter le deuil et de dépenser ainsi de l'argent. Son mari étant mort depuis longtemps, elle préférait, disait-elle, ne pas renouer des relations avec sa famille.

Bref, elle se déroba.

Elle avait complètement oublié sa belle-mère, et celle-ci était morte depuis déjà trois jours, quand, une nuit, étant dans l'obscurité, elle s'éveilla sous une bizarre impression. Elle regarda autour d'elle et vit sa chambre éclairée par une clarté vague et indécise.

Elle regarda d'où pouvait bien venir cette étrange clarté et elle aperçut, debout devant la cheminée, sa belle-mère morte depuis trois jours. Effrayée, mais voulant voir quand même, elle fixa l'apparition et remarqua que la lumière venait du fantôme lui-même dont le corps était entouré d'un halo lumineux de dix centimètres environ. C'était évidemment ce corps astral, brillant par lui-même, ce périsprit dont nous parle le spiritisme. Mais, à cette époque, la dame en question ignorait tout du spiritisme et de la théosophie et ne pouvait, par conséquent, subir l'effet de quelque auto-suggestion. Mme Claire observa très nettement les détails du vêtement : une robe noire à plis et ornée de gros boutons; sur la tête un petit bonnet à tuyaux; les pieds étaient invisibles, le bas de la robe enroulée; les deux bras étaient croisés sur la poitrine du fantôme dont le regard noir et très beau la fixait d'un air de reproche.

Mme Claire contrôla plus tard que sa belle-mère avait été mise dans son cercueil avec ces vêtements, ce qu'elle ignorait.



Mme Marie Beaude, demeurant à Longué (Maine-et-Loire), de qui nous tenons les diverses relations ci-dessus, ajoute :

« Voilà, Monsieur, les cas d'apparitions et de pressentiments tels qu'ils m'ont été rapportés et certifiés. J'en ai enregistré plusieurs autres, dont certains se sont produits au moment de la mort, d'autres quelques jours, d'autres six mois après. J'ai toujours tout écrit au fur et à mesure qu'on me confiait quelque chose d'intéressant, car, à mon avis, si tous ces faits existent, nous avons le devoir de les recueillir et de les signaler.

Au cas où vous pourriez utiliser ces documents, voyez si vous devez supprimer les noms de lieux et de familles. On ne m'a pas défendu de les donner, car, en vérité, ces faits sont connus de beaucoup de personnes dans ce pays, et je ne vois aucun inconvénient à ce qu'ils soient publiés. S'ils peuvent servir à quelque chose, j'en serai infiniment heureuse. »

La Fin du Secret

Sous ce titre, le Dr Binet-Sanglé a publié un ouvrage qui, bien que très fantaisiste dans toute sa partie théorique — en ce qu'il présente une hypothèse explicative nettement insuffisante, — n'en constitue pas moins une contribution à l'étude des perceptions supra-normales : la contribution est d'autant plus intéressante qu'elle émane d'un savant nettement hostile au psychisme et au spiritisme en général.

Le Dr Binet-Sanglé voit dans la « lucidité » qu'il appelle « l'euthyperceptivité » la fin de tout secret et une arme précieuse pour les investigations policières.

La question est pourtant beaucoup plus complexe que ne se le figure l'honorable professeur de l'Ecole de Psychologie. On ne peut nier, toutefois, qu'elle puisse souvent conduire à des résultats conformes aux conclusions du Dr Binet-Sanglé, et nous avons, dans notre numéro de février dernier, rapporté « Un curieux cas de psychométrie accompagné de prémonition ».

C'est encore à la *Tribune de Genève* que nous empruntons le fait suivant qui est signalé par la manchette suivante : « Les sciences occultes au service de la police viennoise. — Comment la « Mère des Secrets » découvrit les auteurs de crimes restés impunis ».

Voici les principaux passages de l'article :

Après l'épouvantable débâcle, la foi dans les sciences occultes s'est répandue comme une épidémie sur la Hongrie et l'Autriche. Les hommes ont cherché auprès des esprits la guérison aux mille maux actuels, attendant des revenants le miracle qui ramènerait le passé radieux. A chaque instant les tribunaux viennois ont à connaître de délits d'hypnotisme : médecins que leurs clients accusent de pratiques hypnotiques criminelles; filles de famille enceintes accusant les forces occultes de leur malheur; séducteurs, cambrioleurs et escrocs qui ont rangé la suggestion hypnotique parmi leur arsenal professionnel au même titre que le courant électrique pour l'ouverture des coffres-forts.

Au temps où tout Vienne se précipitait pour voir un film sensationnel, ayant pour sujet la vie d'un aventurier possédant la force hypnotique, une femme inconnue se présenta à la clinique du plus célèbre aliéniste viennois, le professeur Wagner-Jauregg, qui jouit d'une réputation universelle, et lui tira un coup de révolver pendant qu'il faisait son cours. Le révolver n'était pas chargé et la femme avait agi sous l'influence d'une suggestion hypnotique. Un adversaire scientifique de Wagner-Jauregg, lui-même professeur à l'université de Vienne, avait voulu lui montrer de cette manière combien il est facile par l'hypnotisme de faire commettre un crime à un sujet donné, ce que Wagner-Jauregg avait toujours contesté. Ce fait, qui fut l'objet de l'attention de tout Vienne, amena à poser la question : « ne pourrait-on pas, dans l'instruction judiciaire, employer la force hypnotique à la découverte des crimes? » En d'autres termes : ne serait-il pas possible à un médium, en état de transe, de voir des faits se rapportant à un crime accompli sans témoins ?

La Société viennoise de criminologie s'occupait depuis quelque temps de cette question, lorsque le Dr Léopold Thoma mit à sa disposition l'importante collection des cas qu'il avait éclaircis et où maintes fois la police autrichienne avait eu recours à son aide. Point qu'il importe de signaler : les milieux médicaux se proclamèrent ouvertement contre Thoma et dénièrent à ses procédés toute valeur scientifique, tandis que le barreau et les cercles juridiques le défendirent, s'appuyant sur le fait que grâce à lui il fut souvent possible d'atteindre des résultats surprenants. La consécration officielle est allée si loin que le Dr Thoma fut nommé en bonne et due forme : « expert juré près la Cour pour la *criminotélépathie* ».

La *criminotélépathie*, jusqu'ici, n'a été employée qu'exceptionnellement au cours d'instructions criminelles.

Le Docteur Thoma n'arrache point les aveux du coupable. Il ne jouit point non plus lui-même de la vue transcendante comme le psycho-graphologue Schermann(1). C'est à l'aide d'un tiers totalement ignorant de l'affaire, en l'occurrence son médium féminin Megalis (nom qui dans les langues orientales signifie « Mère des secrets ») qu'il dévoile comment les faits se sont déroulés.

Sans nous attarder dans un long exposé théorique, nous laisserons parler les faits et rapporterons le cas le plus typique, où l'aide du Dr Thoma fut mise à contribution.

Le cas était en vérité assez mystérieux. Entre le 15 et le 25 juillet, pendant un laps de neuf jours, quatre touristes avaient disparu au même endroit, dans le Salzkammergut, aux environs de Hallstadt, sur la même route complètement tranquille. Toute l'Autriche s'émut de cette suite de sinistres que personne ne pouvait expliquer et, par centaines, des touristes se mirent à la recherche des disparus.

Le 27 juillet, un cinquième individu, un jeune étudiant de 17 ans, Charles Ribary, partit à son tour et ne reparut pas à son hôtel. Après cette cinquième disparition, la police conclut qu'il ne pouvait s'agir que de crimes. Les meilleurs chiens de police furent amenés de Vienne. Ils retrouvèrent le sac du dernier touriste disparu, mais rien de plus. L'enquête durait toujours quand, le 3 août, toujours dans les mêmes parages, et pour ainsi dire sous le nez de la police, un sixième jeune homme, Grafeneder, disparut également sans laisser de traces. Les policiers chargés de l'enquête retournèrent à Vienne et déclarèrent qu'ils considéraient comme vaine et sans espoir toute nouvelle recherche.

C'est alors que, en dehors de toute officialité, le Dr Thoma se présenta au préfet de police de Gmünd et lui proposa de continuer, avec l'aide de son médium Megalis, les recherches concernant Charles Ribary. Le fonctionnaire, qui était prêt à classer l'affaire, acquiesça à la proposition de Thoma, sans d'ailleurs en attendre aucun résultat.

Le préfet de police, le Dr Thoma, l'inspecteur Hosp et la femme Megalis, montèrent en auto et se rendirent à Hallstadt, d'où le jeune Ribary était parti pour sa dernière promenade. Là, Thoma endormit Megalis, qui prit alors la direction de l'expédition. L'hypnotiseur ne lui posa que cette question : « Que voyez-vous ? »

Et Megalis vit le jeune homme se mettant gaiment en route; elle le vit rencontrer un autre étudiant puis, un peu plus tard, une dame (ce que la police avait déjà établi) ; elle conduisit les recherches sans hésiter jusqu'au lieu où les chiens avaient retrouvé le sac.

Les chiens s'étaient arrêtés là. Megalis alla plus loin dans la montagne :

— « Ici, il rencontre deux hommes — dit-elle. Ils l'invitent à les accompagner sous prétexte de lui montrer un beau point de vue. Ils lui donnent des explications. Ils lui montrent... maintenant ils commencent à le bousculer. Ils le saisissent de deux côtés — ils luttent. L'un des hommes précipite le jeune homme dans le vide — des plaintes — l'autre se laisse glisser — Ribary est déjà mort — il lui enlève son portemonnaie, mais ne voit pas sa montre (une petite montre bracelet). Il ne la prend pas... un petit ruisseau coule... Il y traîne le cadavre et le charge d'une lourde pierre ».

Le médium décrivit exactement l'extérieur des deux meurtriers et indiqua le précipice où le malheureux touriste avait été jeté. Mais les fonctionnaires hochèrent la tête; ils avaient déjà à maintes reprises exploré ce gouffre sans y avoir trouvé de cadavre, et n'avaient remarqué aucun ruisseau. Tout cela n'ébranla point la foi de l'hypnotiseur. Il se fit attacher au bout d'une corde de soixante mètres dont l'autre extrémité fut fixée à un tronc d'arbre, puis se laissa glisser dans l'abîme. Arrivé à bout de course, il cria à ses compagnons : « Descendez ! »

Au milieu de la paroi à pic, à un endroit où on ne pouvait parvenir que par le bas, se trouvait une grotte; au fond de la grotte le ruisseau, au fond du ruisseau la pierre et sous la pierre le cadavre dépouillé de tout objet de valeur, sauf la petite montre-bracelet demeurée au poignet. On réussit également à découvrir les deux meurtriers grâce au signalement donné par Megalis.

C'est un cas entre beaucoup d'autres. En voici un second, d'un autre genre. C'est celui d'une jeune fille accusée d'escroquerie, contre laquelle il n'existait aucune preuve, mais qui, elle-même, avait fait des aveux complets. Le Dr Thoma démontra que la jeune fille avait été suggestionnée par le policier qui l'avait

(1) Voir notre *Bulletin* de février 1923.

interrogée pour la première fois lorsqu'il lui cria brutalement: « C'est vous qui avez fait cela! » Cette femme particulièrement sensible à l'influence hypnotique subit une atrophie de la conscience et prononça des aveux. Megalis découvrit le véritable escroc et la jeune fille fut remise en liberté.

Quel pouvoir confinant à la superstition possède à Vienne le simple nom de Thoma ? le fait suivant, tout récent, le montrera mieux que tout. Du bureau directorial d'une grande société minière avait disparu un portefeuille au contenu important, sans qu'un indice quelconque pût mettre sur la trace du coupable. La direction s'adressa au Dr Thoma, c'est-à-dire à Megalis, mais celle-ci n'avait pas le temps de se rendre sur les lieux que déjà le coupable s'était dénoncé. Un des plus anciens employés de la société s'était présenté à Thoma et lui avait remis le portefeuille et son contenu, en le suppliant seulement de ne pas livrer son nom à la publicité. Il n'avait pas douté un instant du pouvoir de Megalis qui sait tout!

Le rédacteur de *la Tribune de Genève* ajoute :

Sur quoi reposent ces faits étonnants ? Comment une simple fille peut-elle, dans un état *morbide,* sonder les recoins cachés d'âmes étrangères, révéler des faits et des évènements dont, logiquement elle ne peut rien savoir? Thoma, lui-même, n'en peut donner aucune explication plausible. Il se sert simplement d'une force encore inconnue, comme l'enfant qui tourne un commutateur pour faire jaillir la lumière au sein des ténèbres, mais qui ignore ce qu'est la force électrique.

Evidemment, sans le secours des éclaircissements spirites et métapsychiques, le mystère demeure impénétrable. Et c'est pourquoi, bon gré, mal gré, la science devra se rapprocher de nous et se pencher tôt ou tard sur nos travaux.

Correspondance

Doit-on s'engager hâtivement dans l'expérimentation spirite pour retouver un être cher disparu ?

Trop souvent, les personnes qui viennent de subir un grand deuil et qui viennent chercher dans le Spiritisme la consolation et les satisfactions spirituelles qu'il est seul capable de leur donner, se livrent, sans préparation aucune à l'expérimentation, dans l'espoir d'entrer bien vite en communication avec l'être cher disparu.

Certes, c'est là un des buts principaux du Spiritisme, celui qui en fait une philosophie pratique et la véritable religion universelle puisqu'il unit et *relie* (religare, relier) toute la chaîne des esprits incarnés et désincarnés, les morts avec les vivants.

Mais il y a, à une pratique trop hâtive du spiritisme expérimental, des dangers que tous les auteurs, depuis Allan Kardec, ont mis en lumière, et dont le moindre consiste à attribuer à l'intervention d'un désincarné ce qui n'est qu'un simple phénomène d'animisme ou de psychisme ordinaire.

Pour éviter cela il est indispensable que l'apprenti spirite, le néophyte si l'on veut, commence, comme il le ferait dans toute autre branche des connaissances humaines, par l'étude théorique des ouvrages des maîtres.

Nul ne devrait être autorisé à pénétrer dans un groupe expérimental s'il ne témoigne d'un minimum de connaissance théorique puisée aux sources autorisées des livres d'Allan Kardec, Léon Denis, Gabriel Delanne, etc., etc.

C'est pourquoi le nouveau secrétaire général de l'*Union Spirite Française*, M. Louis Gastin, a été amené à répondre à divers correspondants dans un sens qu'il nous a paru bon de faire connaître à tous les spirites, par la voie du *Bulletin*.

L'échange suivant de correspondance en est un exemple ; M. Gastin recevait, il y a quelques mois, cette lettre :

Monsieur,

J'ai perdu, il n'y a même pas deux mois une vieille maman que j'aimais de toute mon âme ; je n'ai aucun proche parent et sa disparition m'a laissée pour ainsi dire seule au monde. C'est vous dire dans quelles dispositions je suis allée entendre la conférence que vous avez faite dimanche dernier à B...

C'était bon de vous entendre affirmer non pas que vous « croyiez », mais que vous « saviez » que l'âme est immortelle et que la personnalité survit à la mort. Moi aussi, j'aimerais « savoir », mais pour cela il faut étudier et, pour diverses raisons dont la première est le manque de temps, il ne m'est pas possible de m'adonner aux études psychiques.

Il est une consolation à laquelle je ne voudrais pas néanmoins renoncer. Tous les spirites proclament que nous pouvons entrer en communication avec nos disparus, par l'intermédiaire d'un médium, bien entendu. Les médiums capables d'établir cette communication sont-ils rares, et pourriez-vous m'en indiquer en France d'absolument surs et dignes d'une entière confiance, à qui, le cas échéant, je pourrais directement m'adresser ?

Voici, maintenant, les passages essentiels de la réponse du Secrétaire général de l'U.S. :

Mademoiselle,

Il est excessivement délicat de donner un conseil pour engager des tentatives de communications avec l'au-delà. Ces communications peuvent être de deux sortes : par l'intermédiaire d'un médium amateur ou professionnel, ou directement par soi-même en développant le minimum de facultés médiumniques que nous possédons tous à l'état latent.

Je ne suis pas très enthousiaste pour conseiller la première solution, car le choix d'un médium est, tout d'abord, chose délicate, et, d'autre part, l'intervention trop fréquente de ce que je pourrais appeler les ondes psychiques parasites crée un véritable danger de confusion sur la valeur objective des phénomènes et sur l'authenticité de ses causes spirituelles.

Cependant, puisque j'ai eu le plaisir de laisser à B... une Société composée de personnes très sérieuses et dont quelques--unes sont très au courant des questions spirites, je ne saurais mieux faire que de vous conseiller de vous adresser à elles et de faire partie de la Société. Vous aurez peut-être l'occasion d'y rencontrer, au cours des séances, l'intervention spontanée de votre mère et vous aurez certainement aussi la possibilité d'entraîner, avec des conseils éclairés et un entourage sympathique, les facultés médiumniques latentes en vous.

Je vous conseille, du moins, beaucoup de prudence dans cette dernière voie : il faut éviter strictement, dans la pratique des sciences psychiques, de tomber dans les deux abîmes si largement ouverts sous les pieds des débutants : le doute et l'exagération.

Ainsi que je l'ai exposé dans le dernier numéro de la *Revue Spirite*, et que je le dis plus longuement dans le numéro de mai, à propos des communications entre le monde visible et le monde invisible, nous ne cessons pas, par la mort, de demeurer en constants rapports spirituels avec les êtres qui nous sont chers ;

seulement, notre personnalité vivante, dont la conscience de veille réside dans le cerveau physique, n'en a point la notion sauf les cas de médiumnité qui sont, en dernière analyse, constitués par une dissociation de la personnalité et un déplacement de la conscience.

En considérant ainsi les fonctions psychiques, on est amené à admettre que l'on peut se trouver plus facilement en rapports avec les désincarnés chaque nuit pendant le sommeil et, en suivant un certain entraînement, parvenir à transporter, dans la conscience de veille au réveil, le souvenir de ces relations spiritulles.

Je vous donne toutes ces indications au point de vue purement théorique, en vous conseillant de n'en tenter la pratique que lorsque votre fréquentation de la Société d'Etudes Psychiques, et *vos lectures et vos conversations vous auront mise à même d'en comprendre nettement le processus.*

Souscription permanente pour le Bulletin mensuel de l'Union Spirite Française

	Francs
Anonyme	10
Anonyme	5
M. Boiteault	10
Mme Chalopin	3
M. Forestier	5
M. Hérault	20
M. Laserre	5
M. Meyer Jean	500
M. Rochard	5
M. de Tergoule	20
Mme Vairet	5

Caisse de Bienfaisance

(Souscription permanente)

	Francs	
Mme Aupetit	60	»
Mme Aupetit (2[e] vers.)	20	»
M. Denis Léon	200	»
M. Duflos André	10	»
M. Dunesme	5	»
M. Grisart E.	10	»
M. Haigneré	5	»
M. Hérault	20	»
Mme Labbé	50	»
M. Jean Meyer	500	»
Quêtes aux séances de l'Union	15	75
Total de la 3[e] liste.	895	75
Listes précédentes	547	45
Total général	1.443	20

Le Gérant : M. GRANDJEAN **L. CLERCX, 4 bis, rue Nobel, Paris-18[e]. Tél. : Marc. 17-06**

3e Année. — N° 27-28 Septembre-Octobre 1923

BULLETIN
DE
l'Union Spirite Française

L'Actualité Spirite

Les lecteurs du *Bulletin* prendront connaissance un peu plus loin du compte rendu du Congrès de Liége. Ils apprendront avec satisfaction que la *Fédération Spirite Internationale* a décidé que le siège de son bureau serait fixé à Paris et que son *Bulletin,* que rédigeait M. Le Clément de Saint-Marcq, est également transféré au siège de cette *Fédération.* C'est la sanction de la décision qui avait été prise, en 1913, au Congrès de Genève. Désormais aucune équivoque n'est plus possible et les théories soutenues par M. Le Chevalier de Saint-Marcq ne pourront plus être confondues avec les enseignements de notre chère doctrine.

Parmi les vœux qui ont été formulés par le Congrès, en voici quelques-uns qui méritent de fixer notre attention :

1° Vœu invitant tous les groupements, dans tous les pays, à présenter au prochain Congrès de 1925 des rapports sur les faits psychiques locaux bien contrôlés ;

2° Vœu invitant les groupes spirites à organiser les séances en vue de lutter contre la fraude consciente ou inconsciente ;

3° Vœu tendant à établir des rapports sur les communications croisées ;

4° Vœu invitant tous les spirites à s'écarter de toute conception dogmatique et à ne tenir pour vrai que ce qui est prouvé par l'évidence ;

5° Vœu tendant à organiser des cours pour l'instruction scientifique et morale des chefs de groupes ;

6° Vœu tendant à la création de sections de photographie spirite ;

7° Vœu tendant à instituer l'étude scientifique du rêve et de la pensée en général.

Parmi ces vœux, nous examinerons en premier lieu celui qui concerne l'instruction à donner aux chefs de groupes.

Il est absolument indispensable que la personne qui est chargée de diriger les travaux ait une connaissance approfondie non seulement de la doctrine spirite, mais surtout de toutes les formes de ma-

nifestations par lesquelles les Esprits se communiquent à nous, et des conditions qui favorisent ou qui entravent les phénomènes.

Allan Kardec a formulé dans son *Livre des Médiums* les règles générales auxquelles il est bon de se soumettre si l'on veut obtenir de bons résultats. Dans un autre ouvrage intitulé *Instruction Pratique sur les Manifestations Spirites,* il a résumé les règles qu'il est bon d'observer dans les réunions, aussi bien en ce qui concerne les assistants que les médiums.

Il préconise des groupes peu nombreux, formés par des personnes en parfaite communion d'idées, ne se réunissant que pour chercher, en toute bonne foi, la vérité. Cette harmonie dans les pensées favorise les communications ; on ne saurait attacher trop d'importance à cette condition ; c'est pourquoi il faut apporter la plus grande circonspection dans le choix des nouveaux adhérents. Allan Kardec met en garde les chercheurs sincères contre les individus à esprit systématique pour lesquels aucune preuve n'est suffisante. Mais il ne faudrait pas déduire de ceci que nous devons exclure tout esprit critique de nos recherches ; bien loin de là, ce n'est qu'en passant au crible d'une observation attentive tous les phénomènes obtenus que nous saurons discerner ceux qui sont produits par l'action inconsciente des médiums, de ceux qui proviennent réellement des êtres désincarnés. C'est une recherche qui demande du tact, de la persévérance et des connaissances scientifiques concernant les travaux que les savants ont faits sur ces questions. C'est une erreur de nos adversaires de proclamer que les groupes spirites sont tous composés d'ignorants qui acceptent bouche bée les phénomènes les plus simples en les attribuant constamment à l'intervention des Esprits. Tous les auteurs spirites sérieux en commençant par Hudson Tuttle, Jackson Davis, Allan Kardec, Aksakof, Metzger, Gabriel Delanne, Léon Denis, Chevreuil, admettent parfaitement que l'âme du médium peut se communiquer même involontairement et inconsciemment sans qu'il y ait pour cela de fraude préméditée. C'est surtout depuis une trentaine d'années que les recherches faites au moyen de l'hypnotisme nous ont fait connaître les automatismes psychologiques, les cas de personnalités multiples, l'écriture automatique et les phénomènes de clairvoyance ou de télépathie qui peuvent intervenir pour donner aux communications typtologiques ou écrites des apparences spirites.

Il est tout à fait intéressant de connaître, en ce qui concerne l'écriture, les travaux de MM. Binet et Pierre Janet, Salomons et Stein desquels il résulte que la main d'un sujet peut, dans certaines circonstances, écrire mécaniquement des pensées coordonnées dont la conscience normale n'a aucune connaissance. Ce phénomène se produit pendant un léger état hypnoïde du sujet durant lequel le

cerveau, les nerfs et les muscles obéissent à une volonté interne qui est inconnue de la conscience ordinaire. C'est en somme ce qui se produit au cours du somnambulisme provoqué ; c'est en réalité un phénomène de distraction qui ne saurait coexister chez les individus parfaitement sains et normaux. Les vrais médiums mécaniques peuvent, au contraire, soutenir une discussion, donner des renseignements, lire un journal, en un mot, faire preuve d'activité intellectuelle pendant que leur main trace sur le papier des pensées totalement différentes de celles qui se sont manifestées par la parole. Leurs communications s'obtiennent sans qu'aucune suggestion ait été faite préalablement ; et de plus, la sensibilité générale n'est plus affectée ; au contraire, chez les pseudo-médiums il est facile de constater, en masquant la main par un écran, et en attirant leur attention sur un autre objet, que le membre qui écrit est généralement anesthésié, c'est-à-dire insensible. Lorsqu'on se trouve en présence de sujets de cette nature, loin de les négliger, il faudrait les entraîner, par des suggestions appropriées, à supprimer toute intervention personnelle de leur subconscience et de l'action mentale des assistants, pour n'accueillir que les pensées qui leur parviendraient du monde spirituel. Il semble que dans ces conditions, en les isolant des contingences terrestres, on créerait ainsi un récepteur spécialement approprié à percevoir les ondes psychiques de l'Au-delà. Pour l'étude de cette question, voir particulièrement l'ouvrage de Gabriel Delanne : *Recherches sur la Médiumnité* (chap. III de la 1re partie).

On peut aussi, dans les groupes, se rendre compte de la réalité de l'écriture mécanique en interrogeant le médium écrivain. Si celui-ci répond sans que sa main s'interrompe, c'est qu'il y a réellement intervention d'une intelligence étrangère qui dirige les mouvements de cette main. Il est d'autres cas non moins démonstratifs : ce sont ceux dans lesquels on obtient des communications par l'intermédiaire de personnes complètement illettrées ; il est évident, en effet, qu'un individu qui n'a jamais appris à écrire ne saurait le faire si sa main n'était pas dirigée par une intelligence qui connaît le mécanisme psycho-physiologique au moyen duquel nous extériorisons notre pensée par l'écriture. La même interprétation s'impose à nous lorsqu'on obtient des communications en langues étrangères tout à fait inconnues du médium et parfois même de tous les assistants. L'objection qui attribuerait ces productions à la subconscience du médium qui les aurait apprises dans une vie antérieure donnerait raison à la théorie des vies successives, et, loin de détruire notre doctrine, lui apporterait en réalité une preuve supplémentaire de son exactitude.

Pour faire une appréciation exacte de la valeur des écrits mé-

diumniques, il ne faut jamais perdre de vue que la transmission de pensée est un facteur qui peut intervenir, bien que, dans la réalité, il n'ait pas toute l'importance qu'on a voulu lui attribuer. Sans cela, une personne qui a obtenu d'un médium une communication lui donnant des renseignements que ce médium aurait puisés dans la conscience du consultant, pourrait lui fournir toujours des indications aussi précises et aussi détaillées relativement à d'autres individus décédés que l'évocateur aurait également connus, ce qui généralement n'a pas lieu ; aussi ne peut-on considérer la transmission de pensée comme une explication générale et absolue de ces phénomènes.

La preuve irrécusable de l'intervention d'une intelligence étrangère réside dans le fait que la communication révèle des faits inconnus du médium et de l'évocateur, que l'on peut contrôler ultérieurement et reconnaître comme véridiques.

Un autre genre de preuve non moins convaincante est celui qui est fourni par les autographes de défunts que le médium n'a jamais connus. D'autre part, si l'on obtient des dissertations sur des sujets scientifiques exprimées en termes techniques, tout à fait au-dessus de la valeur intellectuelle des sujets, on est pleinement autorisé à ne pas leur en attribuer la paternité.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que la *cryptomnésie*, c'est-à-dire la mémoire latente peut parfois donner des indications très précises relatives à des événements passés, totalement oubliés par l'écrivain mécanique, mais qui reviennent au jour par ce procédé. Ils ne sont pas dus à une révélation de l'Au-delà, mais au mécanisme de la mémoire somnambulique qui peut s'extérioriser de cette manière. D'autre part, lorsqu'il s'agit de faits qui intéressent directement l'écrivain, par exemple, lorsqu'une mère est inquiète au sujet de son fils qui se trouve au loin, il est possible que, par clairvoyance, pendant son sommeil, elle soit allée se renseigner sur l'état de son fils, bien qu'au réveil elle en ait complètement perdu le souvenir. Cependant le léger état hypnoïde dans lequel elle se trouve au moment où l'écriture mécanique se produit, facilite la résurrection de la mémoire latente et fournit à la conscience ordinaire les renseignements qui l'intéressent. Ici, ces renseignements ne sont pas dus à un être désincarné, c'est simplement une transmission de la conscience subliminale à la conscience ordinaire.

N'oublions pas, non plus, de mentionner que parfois on peut recevoir des communications qui proviennent d'un esprit incarné momentanément plongé dans le sommeil. Ce n'en est pas moins une vraie communication spirite, puisqu'elle est produite par l'âme du vivant extériorisé ; il se trouve alors temporairement dans la même position que celle qu'il occupera après sa mort et il en possède toutes

les virtualités. (Voir : *Recherches sur la Médiumnité,* par Gabriel Delanne. Chap. IV, de la 2e partie.)

Dans les groupes qui auraient la bonne fortune de posséder des médiums mécaniques bien développés, on peut instituer une série d'expériences dans lesquelles il serait possible de démontrer, d'une manière irréfutable, l'intervention d'une intelligence étrangère agissant simultanément sur deux médiums. Pour arriver à ce résultat, il faudrait prier l'opérateur invisible de dicter une communication dans laquelle le premier médium écrirait une phrase ou un commencement de phrase pendant que le second complèterait le texte, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la communication. Ce serait une sorte de variété des "communications croisées" dont nous a entretenus la *Société anglaise de Recherches Psychiques.* Cette simultanéité exclurait celle d'une transmission de pensée puisque chacun lisant une page d'un livre ou d'un journal ne pourrait suivre le développement logique de l'argumentation. On pourrait demander encore, comme cela se fait en Angleterre, dans ce genre de phénomène appelé les « books tests », que la communication reproduisit un passage d'un livre inconnu des deux médiums aussi bien que des assistants. Il serait possible de varier encore les expériences en employant simultanément un médium écrivain et un médium typtologue pour obtenir le même résultat. Il ne faudrait pas croire que ces expériences soient irréalisables ; loin de là, nous avons la conviction que dans un cercle bien entraîné, si l'on poursuit les recherches méthodiquement avec la persévérance indispensable, on arrivera à obtenir ce genre de manifestation, sans trop de difficultés.

On voit donc que les expériences à instituer sont nombreuses et diverses. Les chefs de groupes qui comprennent l'importance de leur rôle et les devoirs que leur impose cette situation doivent donc prendre connaissance des ouvrages que nous avons cités plus haut. Ils concevront la nécessité de sérier les expériences de manière à étudier successivement chaque ordre de faits, en ne passant au suivant que lorsqu'ils auront obtenu des résultats satisfaisants. En faisant appel à leurs instructeurs spirituels, il est hors de doute qu'ils réuniront des documents inattaquables au point de vue scientifique, qui donneront au Spiritisme ce caractère de vérité incontestable qu'il possède mais qui n'a été obtenu que fragmentairement jusqu'alors. Il faut s'armer de courage pour mener à bien cette tâche indispensable et nous serons à la disposition de tous les chercheurs pour leur fournir les renseignements nécessaires ; qu'ils ne craignent donc pas de s'adresser à nous et grâce à nos efforts combinés, la véritable science spirite rayonnera sur le monde en lui apportant la grande Lumière de la Vérité.

PARTIE OFFICIELLE

Réunion du Comité du 27 Septembre

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Gabriel Delanne, président.

Etaient également présents : MM. Louis Gastin, secrétaire général ; Barrau, trésorier ; Grandjean, secrétaire adjoint ; Bertin (Le Havre) et Marty.

S'étaient fait représenter :

Par M. Gabriel Delanne : MM. Chevreuil, vice-président ; Bouvier (Lyon), Maillard (Blois), Malosse (Lyon), Regnault (Paris), Sausse (Lyon), et Mme Ducel (Béziers).

Par M. Louis Gastin : MM. Jean Meyer, vice-président ; Dangé (Toulouse).

Absents : MM. Dr Bécour, Bénézech, Dr Breton, Gervois, Mélusson, Philippe, Roché.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et approuvé.

Congrès de Liége

M. Louis Gastin fait le compte rendu des travaux du Congrès International de Liége (que l'on trouvera d'autre part) auquel ont assistés, comme délégués de l'*Union Spirite Française*, MM. Malosse et Mélusson, Mme Ducel et lui-même.

Le Comité adresse ses remerciements à ses délégués pour la bonne besogne accomplie dans ces journées importantes.

Fédération Spirite Internationale

M. Gastin, qui fut spécialement délégué à la Conférence Spirite Internationale de Liége, rend compte des conditions dans lesquelles les travaux de cette Conférence ont abouti :

1° A la création d'une *Fédération Spirite Internationale* dont on trouvera les statuts plus loin ;

2° A la suppression du bureau du Spiritisme de Watwilder et à son remplacement par un *Office International des Relations Spirites* dont le siège sera à Paris, en même temps que celui de la Fédération.

MM. Jean Meyer et Louis Gastin ont été respectivement élus comme vice-président et secrétaire général de la *Fédération Spirite Internationale.* M. Gastin est, d'autre part, délégué comme Directeur de l'*Office International.*

ARTICLE 19. — L'Assemblée générale des membres de l'*Union Spirite Française* se réunit en session ordinaire chaque année, dans la dernière semaine de mars, pour entendre les rapports du Bureau sur la situation morale et financière, le rapport des censeurs, les comptes rendus présentés, pour chaque service annexe et pour les grandes commissions, par leur secrétaire rapporteur ou leur Président respectif, et statuer sur les conclusions de ces documents.

Dans cette réunion, l'Assemblée pourvoit également au renouvellement ou au remplacement des membres du Comité, homologue ou réforme les décisions d'urgence prises par celui-ci ou par le Bureau, et délibère sur les questions portées à l'ordre du jour et sur toutes autres soulevées en séance avec l'autorisation du Bureau. Elle désigne, en dehors du Comité, deux censeurs pour la vérification des comptes de l'exercice en cours, procède à toute délégation utile dans les commissions, etc...

Le dernier alinéa demeure sans changement.

ARTICLE 20. — *A la fin du troisième alinéa, les mots* droits de capitation *sont remplacés par :* contributions.

La dernière phrase de l'article devient : Les décisions sont prises, sauf les cas prévus plus loin, à la majorité... etc...

ARTICLE 21. — Les statuts ne peuvent être modifiés qu'en Assemblée générale, sur proposition du Comité, du dixième des membres titulaires ou de trois groupements affiliés. Cette proposition doit être soumise au Bureau au moins un mois à l'avance .

Le reste sans changement.

ARTICLE 22. — *Dans le deuxième alinéa, au lieu de :* et ce sans aucune formalité spéciale, *il est dit :* au moins un mois à l'avance.

Le début du dernier alinéa devient :

Ces dispositions ne pourront être revisées... etc...

Quelques modifications de forme sont également introduites dans le projet de Règlement général.

Après ces décisions, la séance du Comité a été levée à 19 heures.

Commission Technique d'Etude et de Contrôle des Phénomènes Psychiques

La Commission Technique s'est réunie, le jeudi 4 octobre, sous la présidence de M. Louis Gastin.

Y assistaient : MM. Gabriel Delanne, Dr Sentourens, Colonel G..., Comte Potocki, Magnan, Pagnat et Grandjean.

M. Magnan a présenté un rapport très intéressant sur les recherches qu'il a poursuivies au cours de l'été, dans le domaine de la photographie eds radiations vitales chez les végétaux. Trois épreuves d'une netteté parfaite tendent à démontrer l'existence et l'action de ces radiations sur des plaques photographiques soigneusement isolées.

La Commission a reçu, d'autre part, un médium qui sera soumis à une enquête de contrôle.

Il a été décidé que la Commission se réunirait, désormais, le premier jeudi de chaque mois en session ordinaire, et, extraordinairement, sur convocations, en toutes circonstances utiles.

AVIS IMPORTANT

Nous arrivons à la fin de l'année et un certain nombre de cotisations pour 1923 ne sont pas encore rentrées.

Nous prions instamment nos sociétaires de vouloir bien considérer que l'œuvre entreprise et assumée par l'Union Spirite Française ne peut être menée à bien qu'avec le concours de tous, et qu'il est du devoir de tous les spirites, affiliés individuellement ou collectivement à notre association, de participer aux charges communes en payant régulièrement la cotisation bien minime que les statuts prévoient.

L'U.S.F. a des frais de gestion et de propagande bien supérieurs à ses ressources normales, et si nous devons nous réjouir que sa mission puisse s'exercer normalement grâce à l'appui précieux et considérable de notre bienfaiteur et de quelques donateurs plus modestes, mais de bonne volonté, nous devons aussi rappeler à tous que les membres d'une société ont le devoir de payer régulièrement leurs cotisations.

Au cours des derniers mois écoulés, nous avons dû procéder au recouvrement, par la poste, d'un grand nombre de cotisations 1922 en retard. Nous avons ainsi répondu à la première partie du vœu formulé par l'Assemblée générale de mars. Il nous reste maintenant, avant l'Assemblée du 25 novembre, à effectuer les recouvrements des cotisations de l'année courante non encore payées.

Mais, comme nous l'avons déjà maintes fois signalé, le recouvrement par la poste est onéreux, et les frais de lettres de rappel grèvent inutilement notre budget. Avec un peu de bonne volonté, tous nos membres peuvent, de leur propre mouvement, remettre au facteur, ou au guichet postal, un chèque spécial du montant de la cotisation, ce qui ne leur coûte que 0 fr. 25 de frais.

Nous faisons un pressant appel à tous les retardataires de 1923 pour qu'ils régularisent leur situation auprès de notre dévoué trésorier. A partir du 30 octobre courant, nous devrons faire présenter par la poste les quittances non retirées, et nous demandons à ceux qui seront ainsi touchés, de faire bon accueil à cette présentation.

Adresser les fonds au siège, à M. Grandjean, Compte Chèques postaux : Paris 27199.

Informations & Documents

Le Congrès Spirite International de Liége

Le Congrès Spirite International qui s'est tenu à Liége, du 26 au 29 août inclus, marquera une date dans l'histoire du Spiritisme en ce qu'il a vu, d'un côté, l'élimination du Chevalier Le Clément de Saint-Marcq — dont les théories personnelles, immorales et dangereuses jetaient le trouble dans les rangs spirites belges depuis plus de dix ans — et, d'un autre côté, en ce qu'il a vu la fondation virtuelle d'un vaste organisme mondial du Spiritisme : la *Fédération Spirite Internationale* (International Spiritualist's Federation).

A dire vrai, cette Fédération ne comptera effectivement qu'à dater du Congrès de Paris qui, en 1925, constituera sa première assemblée générale. D'ici là, le Comité exécutif, nommé à Liége, et le Comité général, qui sera constitué incessamment par un appel du premier auprès des grands groupements internationaux, assureront la marche de l'organisme fédératif et étudieront, dans le calme du cabinet et des réunions à effectif restreint, les modalités d'application des décisions de principe déjà adoptées. La réunion du Comité général, d'ores et déjà fixée au mois d'août 1924, et qui se tiendra à Paris, marquera la dernière étape organisatrice de la Fédération avant le Congrès de 1925.

Si nous insistons sur cette question, c'est qu'elle a été véritablement la préoccupation dominante du récent Congrès. Neuf nations étaient représentées par des délégués plénipotentiaires, savoir : l'Angleterre, la Belgique, la France, l'Espagne, la Hollande, la Suisse, le Danemark, le Mexique et l'Allemagne. En deux journées d'un travail continu et considérable, la Conférence formée par ces délégués a abouti dans des conditions satisfaisantes pour tous.

La première séance du Congrès s'est ouverte, le dimanche 26 au matin, sous la présidence de M. Conninckx, président de l'Union Spirite Belge, assisté de M. Louis Moret, secrétaire général, et de M. Lhomme, directeur de la *Vie d'Outre-Tombe.*

Le célèbre écrivain anglais, sir Arthur Conan Doyle, qui était accompagné de lady Conan Doyle, a été, par acclamations, désigné comme président d'honneur pour ces quatre journées.

Des discours ont été prononcés, sur lesquels nous ne pouvons insister, faute de place.

La séance de l'après-midi a été particulièrement orageuse. Notre ami Edouard Fritz, directeur du *Spiritisme,* délégué de la Société d'Etudes Psychiques de Genève, et impérativement mandaté par celle-ci, a, en son nom, déposé une motion tendant à faire confirmer par le Congrès de Liége, dès l'ouverture de ses débats, les décisions prises en 1913 au Congrès de Genève et dont nous avons antérieurement parlé. Il s'agissait, en effet, du transfert à Paris du Bureau International du Spiritisme et de la répudiation de la brochure immorale que son directeur, M. Le Clément de Saint-Marcq, répand depuis plus de quinze ans sous le couvert indirect du spiritisme : *L'Eucharistie.*

Les délégués français, MM. Mélusson, Gastin et Malosse, ont successivement pris la parole sur ce sujet, adjurant l'assemblée de se désolidariser définitivement de M. Le Clément et des dangereuses théories qu'il professe. Nos amis anglais — qui n'étaient qu'imparfaitement au courant des faits reprochés — désiraient que l'oubli soit fait sur les décisions de Genève, mais personne ne se

leva pour défendre M. Le Clément de Saint-Marcq. Comme à Genève, celui-ci resta seul, en face de tout le Congrès, pour soutenir la légitimité de sa position.

La séance se termina pourtant sans conclusion.

Le deuxième jour était consacré aux travaux des Commissions. Celles-ci se constituèrent au nombre de deux : la commission scientifique, sous la présidence de Mme Ducel (France), et la commission philosophique, sous la présidence de M. Mélusson, avec, comme secrétaire, M. Malosse. La commission de propagande qui avait été envisagée, n'ayant recruté que deux ou trois membres, fut soudée à la commission philosophique.

De son côté, la Conférence internationale ouvrait ses travaux sous la présidence de M. Géo F. Berry (Angleterre), avec, comme secrétaire, M. Le Clément de Saint-Marcq, nommé à Londres, l'an dernier. Etaient présents les délégués plénipotentiaires représentant les pays suivants : Angleterre, Belgique, France, Hollande, Suisse, Danemark, Espagne, Mexique, Allemagne.

Après lecture des rétroactes et vérification des pouvoirs, M. Fritz (Suisse) émit une protestation touchant l'éviction du Congrès de Londres 1922 de certaines nations que M. Le Clément avait quelque raison de supposer défavorables à ses idées. M. Géo F. Berry et M. Oaten déclarèrent alors que les organisateurs du Congrès de Londres avaient, en toute confiance, demandé à M. Le Clément, en tant que directeur du Bureau International du Spiritisme, de convoquer les grands groupements de chaque pays ; de bonne foi, ils croyaient la chose faite.

M. Gastin s'associa à la protestation de M. Fritz au nom de la France et accusa M. Le Clément d'avoir introduit des questions personnelles dans l'exécution d'un mandat à lui confié.

Après avoir entendu les vagues explications fournies par M. Le Clément, les délégués furent unanimes à regretter les actes qui évincèrent du Congrès de Londres les associations spirites de France et de Suisse. Ayant à désigner un secrétaire pour la Conférence, ils nommèrent à l'unanimité M. Louis Gastin, en remplacement de M. Le Clément.

Celui-ci s'étant retiré, les travaux commencèrent immédiatement par l'étude des statuts de la « Fédération Internationale » en voie de formation.

Les travaux de la Conférence ont été résumés par M. Gastin dans le rapport suivant qu'il a présenté en séance plénière du Congrès, le 29 au matin :

Rapport de M. Louis Gastin

Il est immédiatement procédé à l'étude des statuts de la Fédération Internationale, la création de cette Fédération étant reconnue indispensable et souhaitable.

Voici les articles votés dans les deux journées d'hier et qui peuvent être considérés, sinon dans la forme, au moins dans le fond, comme représentant les bases constitutionnelles de la Fédération.

I. — TITRE, SIEGE, BUT

Article premier. — Il est fondé, entre les groupements adhérents aux présents statuts, une union qui prend le titre de *Fédération Spirite Internationale* (International Spiritualists' Federation).

Le siège de cette Fédération est fixé à Paris, à la « Maison des Spirites », 8, rue Copernic, (16e).

Article 2. — Le triple but de la Fédération est :

1° La création et le maintien des liens de fraternité entre les spirites du monde entier, sans distinction de race, de langue ou de nationalité ;

2° L'étude en commun, au quadruple point de vue scientifique, philosophique, moral et religieux, du Spiritisme et des sciences qui s'y rattachent ;

3° La propagation de ces études et la diffusion des faits relatifs aux sciences psychiques, l'enseignement mutuel et la pratique de la solidarité, qui est la base morale du Spiritisme.

ARTICLE 3. — Le Spiritisme est une philosophie qui repose sur des données scientifiques précises et dont les principes fondamentaux sont ainsi énoncés :

a) Existence de Dieu, cause suprême de tout, principe abstrait sans caractère anthropomorphique ;

b) Existence de l'Ame (ou Esprit) reliée au corps physique, pendant la vie, par un élément intermédiaire : périsprit ou corps fluidique ;

c) Immortalité de l'Ame inséparable de son corps fluidique ;

d) Communication entre le monde visible et l'invisible, entre les Esprits incarnés (vivants) et les Esprits désincarnés (morts) au moyen de la médiumnité ;

e) Evolution continue et progressive des Esprits vers la perfection à travers des manifestations sensibles multiples ;

f) Responsabilité personnelle avec application de la loi de Causalité.

La Fédération Spirite Internationale déclare qu'elle ne considère intangible aucun des postulats issus des principes fondamentaux ci-dessus ; elle pose seulement comme condition nécessaire de son existence, l'affirmation de ces principes. Elle n'impose aucune croyance, mais invite à l'étude, car elle est persuadée d'offrir la formule qui répond au besoin historique de notre époque.

II. — COMPOSITION

ARTICLE 4. — La Fédération se compose :

1° Des grands groupements fédératifs nationaux, à raison de un par nation ;

2° Des sociétés indépendantes de ces groupements, mais comprenant au moins deux cents membres et fondées depuis au moins deux ans. Dans les pays où le Spiritisme est insuffisamment développé et organisé, le minimum des membres exigé est, toutefois, réduit à cinquante membres nationaux.

ARTICLE 5. — Pour être admis dans la *Fédération Spirite Internationale,* un groupement doit :

1° Se trouver dans les conditions prévues par l'article 4 ci-dessus ;

2° Adresser une demande au Secrétariat Général de la Fédération en indiquant la date et les circonstances de sa fondation. La demande doit être accompagnée du nombre des membres nationaux et étrangers régulièrement inscrits, de la liste des membres composant le Comité ou le Bureau, ainsi que d'un exemplaire des statuts ;

3° Déclarer adhérer sans réserve aux présents statuts.

ARTICLE 6. — La demande d'adhésion ainsi reçue par le Secrétariat Général est communiquée, par voie de circulaire, à tous les membres du Comité.

Ceux-ci doivent répondre, au plus tôt, s'ils acceptent le groupement intéressé. Si aucune opposition n'est formulée, le groupement est considéré comme admis ; sinon le cas d'opposition est soumis aux membres du Comité qui statuent à la majorité des voix.

La décision doit intervenir dans un délai de trois à six mois au maximum.

ARTICLE 7. — La qualité de groupement adhérent à la Fédération Spirite Internationale se perd par démission, radiation ou exclusion.

La démission est libre. Elle doit être adressée, par lettre recommandée, au Président de la Fédération qui en donne avis au Secrétariat après avoir tenté s'il y a lieu, une démarche fraternelle auprès du groupement intéressé, pour qu'il retire sa démission.

La radiation est prononcée pour défaut de paiement des contributions et, en général, non accomplissement des devoirs statutaires volontairement consentis. Elle donne lieu à une enquête au cours de laquelle le groupement intéressé est appelé à fournir des explications.

La radiation est décidée par le Comité sur proposition du Président ou du Secrétaire général.

L'exclusion est prononcée contre tout groupement, pour tout acte contraire aux lois morales ou susceptible de porter préjudice moral ou matériel, soit à

la Fédération, soit aux idées qu'elle représente ou aux groupements qui la constituent.

La demande d'exclusion donne lieu à une enquête contradictoire après laquelle décision est prise par le Comité qui prononce, s'il y a lieu, l'exclusion à titre provisoire. Elle ne devient définitive qu'à la plus proche Assemblée Générale, si celle-ci, après exposé contradictoire des faits, confirme l'exclusion.

ARTICLE 8. — Tout groupement radié ou exclu peut, après un délai de deux ans au moins, faire une nouvelle demande d'admission, dans les formes prescrites par l'article 5.

Les démissions, radiations ou exclusions ne peuvent donner droit à aucune reprise sur les biens sociaux. Toutes les sommes versées à la Fédération lui restent définitivement acquises.

ARTICLE 9. — Il est constitué un Comité d'honneur composé des personnalités marquantes qui, dans les divers pays, ont rendu des services éminents à la cause Spirite.

Les propositions sont faites par les groupements nationaux et soumises à l'Assemblée générale qui statue .

Les membres d'honneur ne sont tenus à aucune cotisation.

III. — ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ARTICLE 10. — Les groupements fédérés désignent, chacun, un ou plusieurs représentants aux Assemblées générales de la Fédération.

Quel que soit le nombre des délégués, chaque groupement n'a droit dans les scrutins, qu'à une voix par deux cents membres ou fraction de deux cents, régulièrement inscrits et pour lesquels est payée le droit de capitation.

ARTICLE 11. — La Fédération Spirite Internationale est administrée par un Comité Général composé de un délégué par nation, désigné par le grand groupement fédératif de chaque pays.

Un suppléant est désigné de la même manière en cas d'empêchement du titulaire.

ARTICLE 12. — La gestion de la Fédération est confiée à un Comité Exécutif composé de sept membres : un président, un vice-président, un secrétaire général, un trésorier et trois conseillers.

Les quatre titulaires de fonctions sont nommés par l'Assemblée générale ; les trois conseillers sont élus par le Comité Général.

ARTICLE 13. — Le Comité Général et le Comité Exécutif possèdent, chacun en ce qui le concerne, tous les pouvoirs de la Fédération. Le Comité Général est responsable de ses actes devant l'Assemblée générale.

Le Comité Exécutif a pleins pouvoirs pour exécuter les décisions prises. Il doit tenir le Comité Général au courant de tous travaux, réunions et correspondances importantes. Il est responsable auprès du Comité Général de l'observation de ses charges.

IV. — FINANCES

ARTICLE 14. — Les groupements adhérents s'engagent à verser à la caisse de la Fédération une cotisation annuelle composée de :

1° Une contribution fixe égale pour tous, de cinquante francs-or par grande fédération nationale ou par groupement indépendant ;

2° Un droit de capitation fixé, pour chaque groupement, à dix centimes-or par tête et par an, d'après le nombre de membres arrêté au 31 décembre écoulé.

Les contributions fixe et proportionnelle sont payables chaque année dans le courant du mois de janvier.

ARTICLE 15. — La Fédération poursuivant un but d'enseignement, de solidarité et de moralisation, crée une caisse de Propagande destinée à la création d'œuvres et services annexes comme : bibliothèques, librairies, publications, recherches scientifiques, et pour la propagande générale.

Cette caisse sera alimentée par des cotisations volontaires, des legs, subventions, dons etc. La Fédération fait appel à tous en faveur de cette œuvre.

V. — REUNIONS

ARTICLE 16. — Le Comité Exécutif se réunit toutes les fois qu'il est nécessaire dans l'intérêt de l'œuvre sociale.

Les convocations sont lancées par le Secrétaire sur décision du Président.

Article 17. — Le Comité Général se réunit une fois par an.
L'Assemblée générale est convoquée une fois tous les trois ans. Sa réunion constitue un Congrès Universel.

⁂

Après avoir adopté, à l'unanimité, les bases constitutionnelles ci-dessus, la Conférence Internationale a décidé :

1° Que la première réunion du Comité Général aura lieu en août 1924 à Paris ;

2° Que la première Assemblée générale de la Fédération (ou Congrès Universel) aura également lieu à Paris en 1925.

Il a été ensuite procédé à l'élection du Comité exécutif.

Ont été désignée à l'unanimité des voix :

Président : M. Géo F. Berry, à Manchester (Angleterre).

Vice-Président : M. Jean Meyer, à Béziers (France).

Secrétaire général : M. Louis Gastin, à Paris.

Trésorier : M. Edouard Fritz, à Liége (Belgique).

Conseiller : M. Beversluis, à Zuidwolde (Hollande).

La nomination des deux autres conseillers a été réservée à une prochaine consultation du Comité Général.

La conférence internationale adopte encore un vœu du Dr Torrès (Espagne), tendant à ce que les Assemblées générales de la Fédération (Congrès Internationaux) comportent une grande exposition de tout ce qui intéresse le Spiritisme :

1° La presse spirite mondiale ;

2° La littérature spirite de tous les pays et de tous les temps (en faisant appel aux éditeurs pour des installations personnelles) ;

3° Les ouvrages d'art, œuvres médiumniques, etc...

Le vœu tend aussi à ce que, dans ces circonstances exceptionnelles, soient instituées de grandes conférences faites par des personnalités éminentes de divers pays, spécialement invitées.

Deux rapports sur l'introduction de l'Espéranto dans les rapports spirites internationaux et sur l'adoption d'un insigne symbolique sont renvoyés à l'étude du Comité.

Enfin, les circonstances nouvelles permettant de résoudre un conflit qui menaçait de troubler l'ordre des travaux du Congrès, la Conférence Internationale a adopté, à l'unanimité, la motion suivante :

La Conférence Internationale réunissant à Liége, dans les journées des 27 et 28 août 1923, les plénipotentiaires des grands groupements spirites nationaux,

Considérant que le Bureau International du Spiritisme tout d'abord institué comme émanation de ces grands groupements est devenu, par suite d'événements divers, une œuvre personnelle au service de théories qui n'ont aucun rapport avec le Spiritisme véritable,

Considérant que, d'autre part, une Fédération Spirite Internationale vient d'être constituée définitivement avec siège et secrétariat à Paris,

Que cet organisme nouveau est seul véritablement représentatif du Spiritisme mondial et qu'il a seul qualité pour parler et agir à ce titre :

Propose au Congrès Spirite International siégeant à Liége, de

1° Déclarer qu'il n'existe plus de Bureau International du Spiritisme et que tout organisme qui conserverait ou prendrait ce titre doit être considéré comme irrégulier et sans mandat ;

2° Confier à la Fédération Spirite Internationale et spécialement à son Secrétariat général siégeant à Paris, le soin d'organiser un nouvel office centralisateur du Spiritisme mondial ;

3° Inviter le directeur du Bureau de Watwilder à remettre tous documents et archives au Secrétariat de la « Fédération Spirite Internationale ».

Les membres de la Conférence ont pensé que cette résolution devait être soumise au vote du Congrès sans discussion, chacun étant aujourd'hui éclairé suffisamment.

Pour la Conférence Internationale,
Le Secrétaire-Rapporteur,
LOUIS GASTIN.

Le Congrès approuve, à l'unanimité, l'adoption du rapport de M. Gastin.

Sir Arthur Conan Doyle prononce ensuite une allocution en français, terminant par la remise d'un chèque pour les spirites pauvres de Liége. Le Président d'honneur des journées de Liége a été longuement ovationné, ainsi que sa digne compagne, lady Conan Doyle, qui participe à sa campagne de propagande spirite.

La dernière séance du Congrès (après-midi) a été consacrée à la lecture des rapports des deux commissions (philosophique et scientifique).

Au nom de cette dernière, Mme Ducel a présenté, en conclusion, divers vœux que nous allons résumer :

1° Vœu invitant tous les groupements, dans tous les pays, à présenter au prochain Congrès des rapports sur les faits psychiques locaux bien contrôlés ;

2° Vœu invitant les groupes spirites à organiser les séances en vue de lutter contre la fraude consciente ou inconsciente ;

3° Vœu tendant à établir des rapports sur les communications croisées ;

4° Vœu invitant les spirites à s'écarter de toute conception dogmatique et à ne tenir pour vrai que ce qui est prouvé par l'évidence ;

5° Vœu tendant à organiser des cours pour l'instruction scientifique et morale des chefs de groupe ;

6° Vœu tendant à la création de sections de photographie spirite ;

7° Vœu tendant à instituer l'étude scientifique du rêve et de la pensée en général.

La section de philosophie et de propagande représentée par M. Mélusson, comme Président et M. Malosse, comme Secrétaire, a apporté les conclusions suivantes de ces délibérations :

La Commission se rallie unanimement aux six principes énoncés par M. Gastin au nom de la Fédération Spirite Internationale. Toutefois, elle tient à bien préciser l'affirmation qu'elle formule, pour sa part, du principe de « la Réincarnation », les délégués Anglais, Canadiens et Hollandais faisant seuls quelques réserves sur ce point.

Les réponses suivantes faites aux questions portées au programme du Congrès peuvent être considérées comme autant de vœux :

1° Le Spiritisme doit-il être considéré comme une religion ?

Le Spiritisme est à la fois une science et une philosophie comportant des conséquences religieuses, mais non une religion dogmatique, il est essentiellement évolutif et suit la marche du progrès sous toutes ses formes ;

2° Conséquences sociales des principes du Spiritisme ?

Les conséquences sociales des principes du Spiritisme se résument dans : « Amélioration de l'Humanité, intellectuellement, moralement et spirituellement » ;

3° Réforme sociale par la réforme spirituelle...

La réforme sociale ne s'effectuera que par la diffusion et l'application du Spiritisme ;

4° Contribution à l'étude du progrès moral...

Le progrès moral se réalisera par les hautes vertus que l'homme pourra puiser dans l'idéal spirite. Par l'application de la morale spirite, il cessera de vivre dans l'adoration de sa personne pour se dévouer entièrement à l'humanité, au progrès, à l'amour et à la justice ;

5° Quels sont les avantages de la médiumnité désintéressée, particulièrement de la médiumnité guérissante ?

La médiumnité, sous toutes ses formes, doit être désintéressée. Les avantages résident dans l'absence de toute suspicion. Un intérêt quelconque conduit consciemment ou inconsciemment à la fraude. La médiumnité étant subordonnée à l'action des Esprits, une spéculation sur cette base est une indignité ;

6° Questions concernant l'enseignement spirite de l'enfant...

La Commission émet le vœu que soient pratiqués, aux sièges des sociétés, dans tous les pays où cela n'a pas lieu, des cours de spiritisme aux enfants, le jeudi, si possible, et le dimanche. Un programme provisoire est fourni à cet effet par M. Malosse. Il est décidé, en outre, d'entreprendre une campagne intensive pour l'introduction du Spiritisme dans les écoles publiques.

Tous les vœux et conclusions des deux Commissions ont été, à l'unanimité, adoptés par le Congrès.

Le point le plus saillant du rapport de nos amis Mélusson et Malosse est, sans conteste, celui relatif à l'éducation spirite de l'enfance. Il existe en Angleterre 251 lycées dominicaux où l'enseignement spirite est donné à 14.844 élèves. Il existe aussi des écoles spirites en Australie et dans plusieurs pays de l'empire britannique, ainsi qu'aux Etats-Unis. Le Congrès a émis le vœu que ces heureuses tentatives soient reprises un peu partout.

Enfin, M. Gastin a fait adopter, à l'unanimité, par le Congrès, les adresses suivantes :

1° A tous les gouvernements un chaleureux appel en faveur de la paix universelle, les invitant, en conformité de la morale spirite qui se confond avec la morale du Christ, à aplanir les difficultés qui s'opposent à la fraternité des peuples par dessus les barrières conventionnelles des frontières nationales ;

2° Un salut fraternel à tous les psychistes, métapsychistes et spirites du monde entier, qui travaillent, par des voies diverses, au triomphe de la science de l'âme et, par conséquent, à la connaissance des lois philosophiques et morales qui régissent l'évolution de l'humanité ;

3° Aux vaillants pionniers Léon Denis, Gabriel Delanne, Sir Oliver Lodge et Sir William Barrett, l'hommage de la grande admiration et de l'affectueuse reconnaissance des spirites du monde entier.

Signalons enfin qu'en marge du Congrès, des conférences ont été données, le soir, par : M. Beversluis (Hollande) le dimanche ; MM. Gastin (France) et Dr Torrès (Espagne), le lundi ; Sir Arthur Conan Doyle et W. Oaten (Angleterre), le mardi (avec projections). Les soirées du dimanche et du lundi ont débuté par de très intéressantes expériences publiques du médium anglais (psychomètre et voyant) Vout Peters. Enfin, le mercredi, après la clôture du Congrès, le film métapsychique *Les Mystères de la Vie et de la Mort* a été projeté devant les délégués étrangers, en vue de la propagande.

En somme, journées intéressantes et conclusions heureuses après lesquelles il appartient maintenant aux spirites français de se tenir à la hauteur de la tâche qui leur incombe.

Chargée d'assumer la centralisation du spiritisme mondial par le Secrétariat de la Fédération Spirite Internationale d'une part, et, d'autre part, par l'Office International des Relations Spirites, la France spirite fait appel à tous les concours et à toutes les collaborations utiles en vue du triomphe de l'Idée.

Congrès Métapsychique de Varsovie

Le deuxième Congrès International de Métapsychique, qui s'est tenu à Varsovie, du 28 août au 5 septembre, a eu une très grande importance. Son éclat fut rehaussé par la participation officielle du gouvernement polonais et des Corps constitués.

A notre point de vue spécial de spirites convaincus, nous devons regretter que des paroles aient été prononcées qui tendent à opposer la métapsychique au spiritisme, comme si la première science n'était pas issue de la seconde et ne lui était rigoureusement liée par une identité indiscutable des moyens et du but final.

Applaudissons, par contre, à la savante démonstration qui a été faite par le Dr Geley, l'éminent directeur de l'Institut Métapsychique International, aboutissant à cette affirmation que la survivance est probable, non pas d'après une vague foi ou des espoirs d'ordre sentimental, mais d'après les faits eux-mêmes.

Des séances ont été données par MM. Guzik et Ossoviecki.

Enfin, le Congrès a décidé que l'*Institut Métapsychique International*, fondé à Paris par notre dévoué vice-président M. Jean Meyer, serait désormais le centre mondial des sciences métapsychiques, et que la *Revue Métapsychique* publierait les actes officiels de ce mouvement universel.

On a vu plus haut que le Congrès Spirite de Liége a également décidé que le siège mondial du Spiritisme serait à Paris. La capitale française devient ainsi le centre officiel du formidable mouvement de pensée qui va conduire l'humanité vers des destinées supérieures, ouvrant un champ immense de découvertes fécondes au double point de vue scientifique et moral.

Séances-Ecole de Médiumnisme

Les séances-école de médiumnisme, organisées au siège de l'U.S., sous la direction de Mme Doche, ont repris avec une nouvelle impulsion.

Les réunions ont lieu tous les jours sans exception : la séance du jeudi se tient à 20 h. 30 ; les autres à 14 h. 30 précises.

L'exactitude la plus rigoureuse étant exigée, l'accès des séances sera suspendue après les heures réglementaires ci-dessus.

Groupes et Sociétés

PARIS. — M. Henri Regnault nous avise que « La Phalange », groupe d'action rénovatrice, reprendra ses réunions mensuelles le dimanche 28 octobre, salle de géographie, 184, boulevard Saint-Germain, à 14 h. 30, aux dates suivantes :

Dimanche 18 novembre, en matinée ; samedi 15 décembre, en soirée ; dimanches 27 janvier, 24 février, 25 mars et 13 avril, en matinée.

Signalons, à titre rétrospectif, que la clôture de l'exercice précédent a été célébrée à « La Phalange » par une promenade pique-nique, le dimanche 22 juillet. Cette petite manifestation fraternelle a eu le plus légitime succès.

De son côté, Mme Sensier, l'active et sympathique présidente du « Cercle Caritas », nous a fait connaître qu'elle prenait date des premiers dimanches de chaque mois pour ses conférences.

ALGER. — Nous avons le plaisir d'enregistrer l'adhésion à l'*Union Spirite Française,* du groupe « Lumière et Charité » dont le siège est : 4, rampe Vallée.

A partir d'octobre, ce groupe se réunit tous les samedis. Deux de ces séances sont, chaque mois, consacrées à des conférences-causeries d'éducation et d'enseignement, et tous les membres sont tenus d'y assister.

Afin d'obtenir l'harmonie nécessaire à ses travaux, les séances du Groupe sont privées, réservées aux seuls sociétaires.

Elles ont lieu l'après-midi dans une salle mise à la disposition de la Société par le Secrétaire général, M. Ernest Athon, et située en plein centre de la ville, 7, place du Gouvernement.

Conférences

Notre ami et dévoué propagandiste M. Chattey a parcouru, dans ces derniers mois, toute la région du Nord-Est et de l'Est de la France, faisant, dans de nombreuses villes, des conférences fort intéressantes dont les échos qui nous sont parvenus affirment le grand succès.

Nous ne pouvons rappeler en détail l'imposant programme que s'était tracé M. Chattey pour cette tournée, ni rendre compte des résultats obtenus, ville par ville. Nous empruntons simplement à un des journaux qui ont parlé de ces conférences, les lignes suivantes qui, bien qu'écrites pour la ville de Besançon, peuvent être généralisées et appliquées à l'ensemble de la tournée.

La salle de l'ancienne poste fut beaucoup trop petite pour contenir le public venu pour écouter la conférence faite mardi soir par M. Chattey, délégué de l'*Union Spirite.*

L'orateur, qui a le grand mérite, pour un simple retraité, de faire des conférences gratuites, avait choisi pour sujet : « Preuves scientifiques de la survie ».

Il fut écouté constamment, disons-le tout de suite, dans un silence impressionnant. Et la constatation qui se dégage nettement de cette conférence et de celles du même genre qui ont eu lieu depuis la guerre, est que l'effroyable tuerie où périt notre plus belle jeunesse, a réveillé, chez ceux qui souffrent ou même seulement qui pensent, le désir aigu de savoir si la mort corporelle a bien été pour nos disparus, la fin véritable de tout leur Moi — et si elle le sera aussi pour nous tous.

M. Chattey n'eut pas de peine à signaler les progrès énormes faits par le Spiritisme dans tous les pays de l'Univers. Le public nombreux prouvait qu'à Besançon, comme partout, on veut savoir.

Après un rapide exposé du Spiritisme et de la Réincarnation, M. Chattey fit ressortir ce que le Spiritisme, qui n'est pas une religion, puisqu'il n'a ni prêtres, ni rites, a d'éminemment moral et de réconfortant. Moral parce que, en admettant toutes les croyances, il leur donne un but suprême beaucoup plus logique : le perfectionnement de tous par chacun, et des moyens d'atteindre ce but, dont l'un n'a jamais été plus nécessaire qu'à notre époque où l'égoïsme et le mercantilisme étouffent tous les bons sentiments : l'altruisme. Quant au réconfort qu'on trouve dans le Spiritisme par la possibilité qu'il laisse entrevoir de communiquer avec les défunts, il est indiscutable. La possibilité seule reste à démontrer.

C'est ici que le conférencier aborde le côté scientifique de sa très intéressante causerie. Après avoir parlé du dédoublement, de l'extériorisation, de la télépathie, de la prémonition, l'orateur relate les expériences curieuses faites avec des médiums par des psychistes distingués. Il cite les travaux du colonel de Rochas, de la Société de Recherches psychiques de Londres, de la Société Métapsychique de Paris. Il parle des manifestations obtenues par cette dernière société sous forme de matérialisations. Et nous voici en plein dans le domaine du supranormal, qui a déjà fait couler tant d'encre, qui a suscité de si ardentes polémiques entre les spirites, les matérialistes, les magnétiseurs et même les prestidigitateurs.

M. Chattey fait un ardent appel à la fraternité et le public, profondément impressionné, salue sa péroraison de chaleureux applaudissements.

A ceux qui maintenant veulent voir, ou tout au moins savoir davantage, qui veulent soulever un peu le voile derrière lequel se cachent encore les merveilles des sciences psychiques, l'orateur, pour terminer, recommande l'entrée à la Société d'études psychiques qui, fondée en mai à Besançon, donne déjà des preuves de sa vitalité. Cette Société poussera ses recherches dans tout le domaine du psychisme et se propose de donner cet hiver une série de conférences avec démonstrations et expériences. Une indiscrétion nous permet d'annoncer à nos lecteurs que, outre le spiritisme et la démonstration du magnétisme humain ainsi que les expériences hypnotiques, on y traitera aussi de la graphologie, de la chirologie, de la physionomonie, etc. Bref, de toute la dissection du Moi psychique.

Voilà de belles soirées en perspective ! Après la conférence d'hier nous prédisons, à la Société d'études psychiques, un succès certain et bien mérité.

Le compte rendu ci-dessus est emprunté à un journal démocratique local *Le Petit Comtois*, du 7 septembre.

Toutes nos félicitations et nos remerciements à M. Chattey pour l'excellente besogne qu'il accomplit par ses propres moyens.

***

De son côté, notre ami Henri Regnault a profité de son séjour estival, en Vendée, pour faire plusieurs conférences dans cette région.

Il a parlé, notamment, le 25 août, au Casino des Pins, aux Sables d'Olonne, faisant apposer à profusion des affiches, et distribuer des milliers de prospectus de propagande.

La conférence avait pour titre : « La Mort n'existe pas ». La controverse qui a suivi fut très animée.

UN FAIT DE RÉINCARNATION

Au cours de la remarquable conférence qu'il a faite au Congrès de Liége, le Dr Torrès (de Lérida, Espagne) a cité un cas précis et personnel de réincarnation.

Nous le reproduisons ci-après, tel qu'il fut exposé par le sympathique conférencier.

Il y a douze ans, un frère et un neveu de mon père, demeurant dans un petit village de ma province, furent assassinés dans des querelles de localité.

Quelque temps après cette mort violente, mon oncle se communiquait par un médium dans ma famille. Il était très satisfait de ce qui lui était arrivé. Il nous expliquait comment, dans une existence antérieure, dans une ville très éloignée, à Daroca, province d'Aragon, dans une maison qu'il décrivait très minutieusement, et à une date qu'il précisait, en accord avec le neveu susvisé, qui était alors l'épouse de mon père actuel, ils s'entendirent tous deux pour tuer mon père, afin de satisfaire leurs passions charnelles.

Mon oncle se déclarait satisfait d'avoir subi l'épreuve choisie au cours de sa dernière existence. Il remerciait Dieu de lui avoir permis de solder ce compte si douloureux.

Les enquêtes faites à Daroca, ville complètement ignorée de nous tous, confirmèrent en tous points les détails donnés par l'Esprit de mon oncle : les noms de la rue, de la maison, la date du crime resté impuni, les noms des acteurs du drame, tous faits reconnus rigoureusement exacts.

Notre ami M. Malosse ayant demandé des explications complémentaires, a reçu du Dr Torrès, une lettre datée du 7 septembre 1923 et contenant les précisions suivantes :

La séance eut lieu chez moi, en présence de six personnes; nos réunions sont très fréquentes. Nous ne faisons pas de procès-verbal, étant très convaincus de la réalité spirite. Nous considérons le fait spirite comme un fait naturel de notre existence normale.

Le médium appartenait à ma famille et connaissait seulement l'assassinat de mon oncle et du neveu de mon père. Mais il ignorait l'existence de la petite ville de Daroca — ainsi que nous tous — de même que l'ancien drame.

La médiumnité eut lieu par la trance ou incorporation complète avec inconscience totale du médium au réveil.

Dr TORRES.

Nous remercions notre ami Malosse et le Dr Torrès de nous avoir procuré l'occasion de présenter un cas significatif de manifestation spirite confirmant à la fois la réalité des communications posthumes, la réalité des vies successives, et la puissance de la loi de causalité réalisant le principe moral de la responsabilité personnelle.

NÉCROLOGIE

Nous avons déjà enregistré, avec regret, plusieurs départs de nos amis pour l'Au-delà : le sympathique commandant Darget, M. Vidal, de Saïgon et M. Paul Bouquillard, de Casablanca.

Nous avons appris, d'autre part, que M. Philippe Rocton, aliàs « médium Aubert », s'est désincarné le 28 juillet dernier, à Paris à l'âge de 50 ans.

Enfin, plus récemment, est mort le secrétaire général de la Société Magnétique de France, le vieux magnétiseur Hector Durville, si connu et unanimement regretté.

De leur côté, nos amis belges ont été éprouvés par de nombreux départs, dont le dernier en date nous affecte douloureusement.

Il s'agit de la brusque désincarnation de notre ami et frère M. Edouard Fritz, président d'honneur de l'*Union Spirite Belge,* directeur du journal *Le Spiritisme.*

M. Fritz a quitté notre monde terrestre le 22 septembre, à peine âgé de 53 ans.

Il avait pris au Congrès de Liége, quelques semaines auparavant, une part très active et on peut dire que c'est grâce à sa courageuse campagne que l'on a pu réaliser le vœu du Congrès de Genève de 1913, tendant à la disqualification spirite du Chevalier Le Clément de Saint-Marcq.

Nommé trésorier de la *Fédération Spirite Internationale,* notre ami Edouard Fritz n'a pas eu le temps de remplir effectivement son mandat. Nul doute que son Esprit libéré ne continue cependant à seconder psychiquement les efforts de ceux qui, sur terre, tentent de réaliser l'unité du Spiritisme pour son triomphe final.

Notre ami Louis Gastin s'est rendu à Liége pour assister aux obsèques et présenter à la famille du disparu (composée de bons spirites comme lui) et à ses amis, les sympathiques condoléances des spirites français. Sur la tombe de M. Fritz, il a prononcé l'allocution que voici :

SŒURS ET FRÈRES,

Au nom de l'*Union Spirite Française,* de son Président d'honneur, M. Léon Denis ; de son Président, M. Gabriel Delanne, et de tous ses membres,

Au nom de la *Revue Spirite* sur laquelle plane l'esprit protecteur de son fondateur Allan Kardec, et au nom de son Directeur M. Jean Meyer, et de sa rédaction,

Au nom, enfin, de cette *Fédération Spirite Internationale* à la fondation de laquelle notre frère Fritz a été si heureux d'apporter sa précieuse collaboration,

Je viens saluer ici, d'un ultime hommage de sympathie fraternelle, la mémoire de notre ami et regretté frère Edouard Fritz.

Pendant que sa dépouille mortelle gît à nos pieds, son Esprit s'est élevé dans les régions sereines où l'ont porté, naturellement, ses hautes vertus de cœur et son intelligence active.

Dévoué sans réserve à la chose publique, Edouard Fritz était un de ces hommes dont le souvenir persiste immuablement parmi les hommes, quand leur

âme immortelle a quitté sa prison charnelle — au travers de laquelle elle se manifestait — pour continuer le cycle immense des réincarnations, à la recherche de la Perfection.

Rappellerai-je ce qu'était Fritz comme homme et comme spirite ? Rappellerai-je ce qu'il a fait ?

Beaucoup, parmi vous, sœurs et frères, sont mieux placés pour cet hommage posthume, car vous avez eu le grand bonheur de le connaître plus longuement, de l'approcher de plus près, d'apprécier ses qualités de spirite et d'ami de l'humanité.

Et pourtant, ô mon regretté frère Fritz, quand, il y a à peine un mois, j'ai eu la faveur de t'approcher, au début de ce Congrès de Liége qui devait être si fécond pour la grandeur future et l'expansion du Spiritisme, j'ai senti qu'un lien profond se révélait entre nous, qui devait pousser ses racines jusqu'aux profondeurs insondables du passé spirituel.

Nous nous sommes reconnus bien plutôt que connus, et c'est pourquoi, malgré la certitude que j'ai de la survivance du meilleur de toi-même, je pleure aujourd'hui, avec tous nos frères et sœurs, ton départ prématuré. Comme l'on pleure, à son départ pour un long voyage, l'être cher que l'on espère pourtant revoir.

Mais nous devons refouler nos larmes, car nous sentons planer sur nous ton âme immortelle, et nous savons qu'elle souffrirait de nos souffrances et qu'elle veut nous voir sereins et calmes en face de la grande épreuve, devant le malheur terrestre, qui n'est, en définitive, que le grand bonheur de l'Esprit libéré.

Non pas adieu, mais au revoir ! Edouard Fritz !

Ton souvenir va, je l'espère, resserrer davantage encore les liens de tous les spirites dans la grande famille Belge.

Ton œuvre sera continuée !

Ainsi, nous nous passons de l'un à l'autre, le flambeau de Vérité qui illumine le monde. Sa lumière, loin de décroître, ne fait qu'augmenter, car elle s'avive chaque fois de toute la flamme de notre Amour, de tout l'embrasement de notre Foi.

Réveille-toi en paix, mon frère, dans la splendeur de la vie spirituelle.

LOUIS GASTIN.

D'autres discours ont été prononcés :

Par M. G. Walthéry, administrateur du journal *Le Spiritisme*, ami intime du défunt, au nom du journal et de ses amis ;

Par M. Dardenne, de Bruxelles, directeur de la *Revue Métapsychique Belge ;*

Par M. J. Quinet, au nom de la Fédération Spirite Kardéciste de la région de Charleroi ;

Par M. G. Cabolet, au nom de la Fédération Spirite de Liége ;

Et par M. Louis Moret, secrétaire général de l'Union Spirite Belge, au nom de cette association.

Une affluence considérable d'amis a accompagné au champ de repos, la dépouille mortelle d'Edouard Fritz.

Nous tenons à renouveler ici, au nom de l'*Union Spirite Française,* aux parents et amis de notre frère, l'expression de la sympathie fraternelle et des condoléances émues des spirites français.

BIBLIOGRAPHIE

LE MÉCANISME DE LA SURVIE

EXPLICATION SCIENTIFIQUE DES PHENOMENES METAPSYCHIQUES

par

A. RUTOT et M. SCHAERER

La large diffusion, parmi le monde savant et le public, des constations relatives aux phénomènes métapsychiques, excite, en ce moment, partout, le plus vif intérêt.

Les faits scientifiquement observés se multiplient et leur réalité n'est plus discutable ; seule, leur explication fait encore l'objet de graves controverses.

Deux écoles principales sont actuellement en présence, celle matérialiste et celle spiritualiste, à la tête desquelles nous rencontrons de grands noms de la science internationale.

M. Rutot et Schaerer, après avoir pris connaissance des travaux des uns et des autres, se sont aperçu que, des deux côtés, certains éléments du problème avaient échappé à la discussion et ils présentent, à leur tour, une explication scientifique des phénomènes métapsychiques, en général, dans laquelle les nouveaux facteurs ont été pris en considération.

EN VENTE :

A PARIS : Librairie Félix ALCAN, 108, boulevard Saint-Germain.

A BRUXELLES : La Vulgarisation Intellectuelle, 82, rue Bosquet, et chez tous les principaux libraires de la ville et du pays.

PRIX : 6 FRANCS.

Souscription permanente pour le Bulletin mensuel de l'Union Spirite Française

ANNEE 1923. — *Sixième liste*

	Francs
Mme Ferguson	6 65
M. Laplagne	25 »
M. Laurent	10 »
Grenoble. Cercle « Lumière et Charité »	15 »

Caisse de Bienfaisance

(Souscription permanente)

	Francs
M. Laplagne	25 »
M. Laurent	10 »
Mme Nolot	20 »
Mme M. Roulina	50 »
Mlle Suarez	100 »
Mme Vairet	5 »
Mme Vairet	2 »
Total de la 4e liste....	112 »
Listes précédentes	1.443 20
Total général	1.555 20

Le Gérant: M. GRANDJEAN L. CLERCX, 4 bis, r. Nobel, Paris-18e. Marc. 17-06.